

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 5/I

Séance du mardi 8 avril 2003, première partie

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	327
Ouverture de la séance	331

Communications:

1. Stade olympique de la Pontaise. Ouverture d'un compte d'attente	341
2. Transfert de la gestion des entrepôts des abattoirs du Service administratif de la Sécurité publique au Service immobilier	341
3. Nouvelle appellation du Service de presse et d'information	345

Lettres:

1. Démission de M ^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) de la Commission permanente des pétitions (M ^{me} Myriam Maurer-Savary)	331
2. Retrait de la motion de M. Roland Ostermann demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest (M. Roland Ostermann)	331
3. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2002/63 et 2002/64 (Municipalité)	340

Interpellations:

1. «Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8» (M. Marc Vuilleumier et consorts). <i>Dépôt</i>	345
<i>Développement</i>	369
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	369
<i>Discussion</i>	370
2. «Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît!» (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Dépôt</i>	345
<i>Développement</i>	372
<i>Discussion</i>	373
3. «Comment mieux organiser une fête de famille grâce à l'émolument fixé par la Police du commerce» (M ^{me} Andrea Egli et consorts). <i>Dépôt</i>	345
4. Une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000 (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i>	346
5. Respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles (M. Roland Ostermann et consorts). <i>Développement photocopié</i>	348
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	348
<i>Discussion</i>	349
6. «Situation paradoxale au Jardin-Famille» (M. Claude-Olivier Monot). <i>Développement photocopié</i>	350
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Oscar Tosato)	350
<i>Discussion</i>	352
7. «L'amiante: un problème qui nous guette encore au quotidien» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i>	352
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	353
<i>Discussion</i>	355

8.	«Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne (CPCL)?» (M ^{me} Christina Maier). <i>Développement photocopié</i>	356
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	356
	<i>Discussion</i>	357

Motions :

1.	Etude des possibilités de migration de l’informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts (M. Jacques Bonvin et consorts). <i>Dépôt</i>	345
2.	Etude d’un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet (M. Pierre Payot et consorts). <i>Dépôt</i>	345
3.	Définition d’institutions sportives phares (M. Alain Bron). <i>Développement photocopié</i>	359
	<i>Discussion préalable</i>	360
4.	Réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers (M. Charles-Denis Perrin). <i>Développement photocopié</i>	360
	<i>Discussion préalable</i>	361
5.	Système d’information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace (M. Gilles Meystre). <i>Développement photocopié</i>	361
	<i>Discussion préalable</i>	361
6.	Etudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d’hébergement d’urgence (M. Dino Venezia). <i>Développement photocopié</i>	363
	<i>Discussion préalable</i>	363
7.	Demande à la Municipalité de s’engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande (M. Jean-Yves Pidoux). <i>Développement photocopié</i>	364
	<i>Discussion préalable</i>	364
8.	Participation majoritaire de la Ville au LS Vaud Foot SA (M. Alain Hubler et 1 cosignataire). <i>Développement photocopié</i>	365
	<i>Discussion préalable</i>	365
9.	Maintien des locataires dans leur logement et mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions (M ^{me} Diane Gilliard). <i>Développement photocopié</i>	366
	<i>Discussion préalable</i>	366
10.	Demande à la Municipalité d’examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec des institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d’alcool chez les jeunes (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Développement photocopié</i>	367
	<i>Discussion préalable</i>	369

Pétitions :

1.	Equipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil (Société de développement du Nord et consorts [724 signatures]). <i>Dépôt</i>	332
2.	« Pour une information au public respectueuse du public » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	335
3.	« Pour une mise à disposition du public des attestations de conformité » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	335
4.	« Pour la connaissance du droit de pétition » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	336
5.	« Pour l’information et la participation des pétitionnaires » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	336
6.	« Pour la facilité de l’information et la protection des informateurs » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	337
7.	« Pour un(e) commissaire à la déontologie, bénévole si possible » (M. Kyril Carl Gossweiler). <i>Dépôt</i>	337
8.	« Touche pas à ma poste ! » (POP et Gauche en mouvement, Section Lausanne – 6692 signatures). <i>Rapport photocopié</i> de M. Albert Graf, rapporteur	373
	<i>Discussion</i>	374

Projet de règlement :

	Création d’une commission permanente de politique régionale (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i>	362
	<i>Discussion préalable</i>	363

Questions orales	346
-----------------------------------	-----

Ordre du jour

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 avril 2003 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 sign.)*: «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

3. *Rapport-préavis N° 2002/33*: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.

4. *Rapport N° 2002/1*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

5. *Rapport-préavis N° 2002/42*: Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. Réponse à la motion M. Cornut. (SSE). THÉRÈSE DE MEURON.

6. *Motion de M^{me} Andrea Eggli* pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). ANNE HOEFLIGER.

7. *Préavis N° 2002/45*: Réaménagement de diverses places de jeux. 1^{re} étape. (SSE). ANDREA EGGLI.

8. *Préavis N° 2002/63*: Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et télé-réseau. Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz. (Trx, SI). BERNARD COUPY.

9. *Préavis N° 2002/64*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 18 logements subventionnés sis route des Plaines-du-Loup 2a-2b. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.

10. *Motion de M^{me} Mireille Cornaz et consorts*: «Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance». (EJE, SP). DIANE GILLIARD.

11. *Rapport-préavis N° 2002/55*: Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux: «Pour une évaluation des subventions». Création d'un catalogue. (AGF). GÉRARD CHAPPUIS.

12. *Préavis N° 2002/57*: Caserne des pompiers. Réfection du sol de la halle principale des véhicules. (SP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

13. *Préavis N° 2002/60*: Palais de justice de Montbenon. Demande de crédit complémentaire. (CSP, Trx, AGF). PIERRE SANTSCHI.

14. *Préavis N° 2002/61*: Travaux de rénovation de la Maison Gaudard et installation du Musée des arts décoratifs (aujourd'hui Mu.dac). Demande de crédit complémentaire. (CSP, Trx). EVELYNE KNECHT.

15. *Rapport-préavis N° 2002/65*: Mesures visant à l'amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne. Réponse à la motion A.-M. Villars et consorts. (SSE). *Rapport de majorité*: GIANNI JOHN SCHNEIDER; *rapport de minorité*: MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

16. *Motion de M. Pierre-Henri Loup* demandant la restauration de l'église de Montheron. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Motion de M. Alain Bron* pour la définition d'institutions sportives phares. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Motion de M. Charles-Denis Perrin* pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

19. Motion de M. Gilles Meystre pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi visant à la création d'une commission permanente de politique régionale. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

21. Motion de M. Jean-Yves Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande. (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. Motion de M. Dino Venezia demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. Motion de M. Alain Hubler et consorts pour une participation majoritaire de la Ville au Lausanne-Sports Vaud Foot SA. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. Motion de M^{me} Diane Gilliard et consorts pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. Projet de règlement de M. Georges Glatz et consorts demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. Motion de M^{me} Françoise Longchamp invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

27. Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11^e). DISCUSSION.*

28. Interpellation de M. Claude-Olivier Monot: «Situation paradoxale au Jardin-Famille». (7^e). DISCUSSION.*

29. Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «L'amiante: un problème qui nous guette encore au quotidien.» (2^e). DISCUSSION.*

30. Interpellation de M^{me} Christina Maier: «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne?» (18^e). DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

Prochaines séances: 29.4, 13.5, 3.6, 17.6, 30.6 (18 h, séance double), 2.9 (18 h, séance double), 16.9, 7.10, 28.10, 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Martine Fiora-Guttmann
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

13.11.01 Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.5.02 Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.

24.9 Pétition de M^{me} M. Corbaz et consorts (567 sign.) demandant le classement en «zone de rencontre» du quartier des Fleurettes, actuellement en «zone 30 km/h». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.10 Motion de M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre: «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain». (AGF). ROBERT FOX.

26.11 Pétition de M. R. Philipozz et consorts (6 sign.) concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup. (SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.12 Pétition du Groupe du lac et des loisirs pour invalides – GLLI (48 sign.) demandant que les bons de transports ne subissent pas les réductions d'utilisation signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

10.12 Pétition de M. K. C. Gossweiler: «Pour les enfants au travail.» COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.1 Motion de M. Filip Uffer et consorts pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage. (SSE). CLAUDE BONNARD.

21.1 Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin: «Des tl remonte-pentes pour les vélos». (AGF). GEORGES ARTHUR MEYLAN.

21.1 *Motion de M. Roland Ostermann* demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest. (SIL). PHILIPPE MIVELAZ.

21.1 *Motion de M. Alain Hubler et consorts* pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif. (AGF). GEORGES GLATZ.

21.1 *Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper* pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia et à l'Internet. (CSP). PIERRE-HENRI LOUP.

21.1 *Préavis N° 2002/56*: Règlement pour la Municipalité. Prévoyance professionnelle des conseillers municipaux. (AGF). GRAZIELLA SCHALLER.

11.2 *Préavis N° 2002/59*: Construction d'une salle omnisports pour l'établissement secondaire C. F. Ramuz et le collège du Vieux-Moulin. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, CSP, Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

11.2 *Préavis N° 2002/62*: PPA concernant les parcelles comprises entre la place du Port, l'avenue d'Ouchy, le chemin de Beau-Rivage et l'avenue des Oscherins. Addenda au PPA N° 694 du 20 avril 1998. (Trx). FLORENCE GERMOND.

4.3 *Préavis N° 2003/1*: Réaménagement de la rue de Genève (tronçon place de l'Europe–rue de la Vigie) et de la rue de la Vigie (tronçon rue de Genève–rue des Côtes-de-Montbenon). (Trx, SP, SSE, SIL). FRANÇOISE LONGCHAMP.

4.3 *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE, AGF, SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

4.3 *Motion de M^{me} Andrea Eggli et consorts*: «Bons de transport pour personnes à mobilité réduite». (SSE). SERGE SEGURA.

4.3 *Préavis N° 2003/3*: Place de la Riponne 10 à Lausanne. Rénovation et transformation du cinéma Romandie. (CSP, Trx). CLAUDE-OLIVIER MONOT.

4.3 *Rapport-préavis N° 2003/4*: Piscine olympique couverte. Réponse à la motion E. Rey. (CSP, Trx). GILLES MEYSTRE.

4.3 *Préavis N° 2003/5*: Construction d'une chaufferie à Malley. Demande de crédit complémentaire. (SIL). MIREILLE CORNAZ.

18.3 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (CSP). GRÉGOIRE JUNOD.

18.3 *Motion de M^{me} Thérèse de Meuron* demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une

crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). CHARLES-DENIS PERRIN.

18.3 *Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts* pour des éducateurs à la rencontre des jeunes. (EJE). ROGER COSANDEY.

18.3 *Préavis N° 2003/6*: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, les limites sud et est de la parcelle N° 869, la limite est de la parcelle N° 870, le chemin de Renens et le PPA légalisé N° 681 du 31 janvier 1997. Radiation du plan de quartier N° 542 du 10 mars 1972. Convention comportant promesse de cession et de constitution de servitude. (Trx). RAPHAËL ABBET.

18.3 *Préavis N° 2003/7*: PPA concernant les limites des constructions sur l'avenue de France. Modification partielle du plan légalisé N° 439. Acte de vente et pacte d'emption. (Trx). JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN.

18.3 *Préavis N° 2003/8*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction d'un bâtiment totalisant 20 logements subventionnés, un parking de 25 places intérieures et 4 places extérieures, sis chemin de la Prairie 22. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, AGF). ALAIN HUBLER.

18.3 *Rapport-préavis N° 2003/9*: Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion et prescription médicale d'héroïne. Réponse aux motions J.-D. Berset. (SSE). SOLANGE PETERS.

18.3 *Pétition d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois (M^{me} M. Seiler – 14 sign.)*: «Halte au gaspillage! Respect des engagements pris par la Municipalité». COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.4 *Préavis N° 2003/10*: Immeubles rue Centrale 34/rue du Rôtillon 7: îlot A et rue Centrale 24/ruelle du Flon 7: îlot B'. Démolition d'immeubles au lieu-dit «Le Rôtillon» à Lausanne. (CSP). MARC-OLIVIER BUFFAT.

8.4 *Pétition de M^{me} D. Stiner et consorts (2960 sign.)* en faveur du maintien de la zone actuellement autorisée aux chiens dans les ruines romaines de Vidy. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

7.9.99 *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11^e/99). DISCUSSION.

8.10 *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14^e). DISCUSSION.

8.10 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL. (14^e). DISCUSSION.

29.10 *Interpellation de Mme Michelle Tauxe-Jan et consorts*: «Egalité de traitement de surface: deux poids, deux mesures». (15^e). DISCUSSION.

21.1 *Interpellation de Mme Florence Germond*: «Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-méto?» (1^{re}). DISCUSSION.

21.1 *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Création du nouveau Service de la petite enfance: quelles limites à l'inflation administrative?» (1^{re}). DISCUSSION.

11.2 *Interpellation de Mme Magali Zuercher*: «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable». (2^e). DISCUSSION.

4.3 *Interpellation de M. Roland Ostermann*: «Schizophrénie et éthique en matière d'affichage». (3^e). DISCUSSION.

4.3 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* concernant la flotte des tl, la pollution atmosphérique et les projets liés à la mise en place d'un nouveau réseau. (3^e). DISCUSSION.

4.3 *Interpellation de Mme Evelyne Knecht et consorts*: «Quel avenir pour la Pinte Besson?» (3^e). DISCUSSION.

18.3 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin* au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes. (4^e). DISCUSSION.

18.3 *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel avenir industriel pour la Serpentine?» (4^e). DISCUSSION.

18.3 *Interpellation de Mme Sylvie Freymond*: «Lausanne peut-elle contribuer à soutenir la recherche médico-scientifique?» (4^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 8 avril 2003, première partie

Membres absents excusés: M. Raphaël Abbet, M. Eric Blanc, M. Jean-Louis Blanc, M. Georges Glatz, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Georges Arthur Meylan.

Membres absents non excusés: M^{me} Françoise Crausaz, M. Robert Fox, M. Pierre-Henri Loup, M. Jean Mpoy, M. Antoine Perrin, M^{me} Solange Peters, M^{me} Géraldine Savary.

Membres présents	87
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – J'apprécie les fables, car elles sont riches d'enseignement et leur morale souvent adaptée à la vie de tous les jours. Si nous arrivons à traiter tout l'ordre du jour, un point concernant nos amis les canidés nous retiendra en fin de séance. Dans sa fable *L'Âne et le Chien*, M. de La Fontaine nous narre, par le menu, comment un âne se fit en définitive dévorer par un loup pour avoir refusé d'aider le chien, son compagnon de voyage. La conclusion logique de ladite fable fut:

Je conclus qu'il faut qu'on s'entraide.

C'est ce que nous pouvons nous souhaiter à tous avant de commencer cette double séance de travail.

Démission de M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) de la Commission permanente des pétitions

La présidente: – Nous avons reçu la démission de M^{me} Myriam Maurer-Savary de la Commission permanente des pétitions.

Lettre

Myriam Maurer
Ch. du Martinet 28
1007 Lausanne

Madame Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal de Lausanne
Hôtel de Ville
Lausanne

Lausanne, le 18 mars 2003

Concerne: Démission de la Commission permanente des pétitions

Madame la Présidente,

C'est à regret que je vous prie de prendre acte de ma démission de la Commission des pétitions pour le 22 mars 2003. En effet, une augmentation de mon temps de travail ainsi qu'un changement professionnel survenus cet été ne permettent plus d'assister régulièrement aux séances. Il est donc temps de passer le témoin.

J'espère que mon successeur trouvera dans ce dialogue entre habitants et élus tout l'intérêt que j'y ai trouvé pendant ces cinq années. Je lui souhaite, ainsi qu'à tous mes collègues de la Commission, beaucoup de plaisir lors de ces prochaines séances.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre ma démission, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes cordiales salutations.

(Signé) M. Maurer

La présidente: – Nous pourrions à son remplacement lors de la prochaine séance.

Retrait de la motion de M. Roland Ostermann demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel-Banlieue-Ouest*

La présidente: – J'ai reçu le courrier suivant de M. Roland Ostermann:

Lettre

R. Ostermann

Madame
Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal
Lausanne

7 avril 2003

*BCC 2002, T. II (N° 17), p. 668.

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous confirme retirer ma motion demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest, déposée le 24 septembre 2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) *R. Ostermann*

La présidente: – Je passe à la parole à M. le secrétaire pour les autres communications.

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: – Nous avons reçu:

Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 signatures) pour un équipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil

Dépôt

Société de développement du Nord

Madame
Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 mars 2003

Dépôt d'une pétition signée par les membres de la Société de développement, des paroisses protestante de Bellevaux–Saint-Luc et catholique de Saint-André et des sociétés locales en vue de l'élaboration d'une cuisine à proximité de la salle polyvalente située au collège du Bois-Gentil.

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous remettre ce jour la pétition signée par les membres de la Société de développement du Nord, des paroisses protestante de Bellevaux–Saint-Luc et catholique de Saint-André et des sociétés locales pour l'obtention d'une cuisine à proximité de la salle polyvalente située au collège du Bois-Gentil.

Vous trouverez en annexe un document vous informant des démarches effectuées par la Société de développement du Nord depuis plus de cinquante ans en vue de l'obtention de ce centre de quartier indispensable à la vie associative dans notre circonscription.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, l'assurance de toute notre considération.

Pour le comité

La présidente
Y. Audemars

La secrétaire
G. Perrin

Annexe ment.

**Le parcours du combattant
de la Société de développement du Nord**

**Sujet: création d'une «grande salle»
dans son quartier**

Un peu d'histoire...

C'est en 1958 que nous rencontrons pour la première fois concrètement le désir de voir une salle de quartier se construire dans le Nord lausannois. En effet, le stand va être déplacé à Vernand et les bâtiments abritant le stand et le café du Stand sont appelés à être démolis. Or, le café du Stand abrite une salle qui est le cœur de la vie associative du Nord. Lotos, assemblées, soirées et bals, réunions diverses s'y succèdent... pour le prix des consommations!

28 juin 1958 et 2 mars 1959 – Premières lettres de la Société de développement du Nord priant la Municipalité de prévoir une salle de quartier dans l'immeuble qui remplacera le café du Stand.

Fin décembre 1958 – Désaffectation du stand de tir.

20 février 1959 (à la salle du Stand) – En assemblée extraordinaire, les délégués de plus de trente sociétés et groupements rassemblés à la salle du Stand à la Pontaise sont unanimes à demander à l'Autorité communale qu'elle prévoie la construction d'une salle de sociétés pour les quartiers de la Pontaise et de Bellevaux dès la disparition du stand et ils appuient les efforts de la Société de développement du Nord dans ce sens.

8 avril 1959 – Une lettre de la Municipalité, signée de MM. G.-A. Chevallaz, syndic, et Lavanchy, secrétaire, nous informe que les installations que nous désirons sont envisagées dans leurs études, soit avec un café avec salle, un terrain de jeux pour enfants, ainsi que diverses structures.

Début 1960 – Mise à l'enquête du plan de quartier dit «de l'Ancien-Stand».

19 février 1960 (dans la salle du Stand) – Assemblée extraordinaire de la Société de développement du Nord (plus de 200 participants) afin d'examiner le plan de quartier envisagé. Il y est trouvé de graves défauts, à tel point que la Municipalité décide de le remanier.

Fin 1960 – Présentation d'un nouveau plan d'aménagement. Le bâtiment qui abritera la salle de quartier y est inclus.

Avril 1961 – Un questionnaire est envoyé aux diverses sociétés de quartier concernant la future salle de quartier, afin de définir les besoins de chacun.

18 avril 1961 – Le Conseil communal adopte le nouveau plan de quartier du Stand.

27 octobre 1961 (salle du café de la Place d'Armes, disparu) – Lors d'une séance des délégués des sociétés du Nord, il ressort qu'une salle de 600 places, divisible en trois salles (100, 200 et 300 places) est fortement désirée. But de l'utilisation de ces salles: soirées de sociétés suivies de bals, lotos, banquets, fêtes, ventes et kermesses. Déjà, à cette époque, on envisageait une collaboration entre sociétés et paroisses!

Été 1963-printemps 1967 – Construction du nouveau quartier de l'Ancien-Stand.

Septembre 1964 – Création de l'Association pour le fonds des accessoires de la salle des quartiers nord de Lausanne à l'Ancien-Stand. Dix-sept sociétés et groupements y adhèrent dès sa fondation.

11 décembre 1964 (salle du Stand) – Assemblée générale d'automne (plus de 250 participants!) au cours de laquelle l'urgence d'une salle est une fois de plus vivement exprimée par l'assistance.

1965 – La Société de développement du Nord relance à plusieurs reprises la Ville qui met une sourdine au projet. Les bâtiments centenaires du Stand sont toujours là!

1967 – Des édiles commencent à émettre des doutes sur la nécessité d'une grande salle et conseillent d'utiliser les salles du Palais de Beaulieu (beaucoup trop chères pour les finances des sociétés de quartier!). La salle du café du Stand devient de plus en plus vétuste!

30 juin 1967 – Fermeture du café du Stand. A partir de ce jour, le Nord est privé de salle. Organiser une manifestation quelle qu'elle soit devient un casse-tête. Les locaux disparaissent les uns après les autres avec la fermeture des établissements publics.

Février 1968 – Démolition du stand et du café adjacent.

Septembre 1969 – Dans la liste des crédits à voter en 1969 figure un montant de Fr. 2'600'000.– pour la construction d'une salle de quartier.

A la suite d'une question de M. Marx Lévy à ce sujet, la Municipalité informe qu'un avant-projet est à l'étude, comportant notamment un bâtiment postal, des locaux pour la Banque Cantonale Vaudoise et UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AVEC RESTAURANT ET DIVERSES SALLES. Le projet définitif serait prêt pour l'envoi du préavis en septembre 1969 et devrait être voté par le Conseil communal dans le courant d'octobre 1969, ce qui

permettrait aux travaux de commencer au printemps 1970 pour se terminer en 1971. Depuis lors, le projet demeure dans le flou. Plusieurs entrevues du comité SDN avec la Municipalité demeurent sans résultat. Les crédits d'investissement qui étaient au budget en 1969 ont disparu.

Les finances communales sont à sec selon nos interlocuteurs. Le projet semble enterré. Le comité s'inquiète périodiquement et ne rencontre que des fins de non-recevoir.

Vingt ans passent, sans que rien ne bouge!

Il n'y a toujours pas de grande salle dans le Nord.

Pourtant, quelques projets redonnent espoir à la Société de développement du Nord et aux sociétés locales.

Mars 1989 – La possibilité d'organiser les Jeux olympiques d'hiver à Lausanne redonne l'espoir de voir des constructions se faire à la Pontaise. Le rejet du projet efface les espoirs. La SDN relance néanmoins une nouvelle fois le besoin de la salle de quartier.

Début 1992 – Projet de construction d'un EMS à l'Ancien-Stand, avec salle de quartier de 150 m². La SDN se montre intéressée. Ce n'est bien sûr pas la salle attendue depuis quarante ans, mais, à défaut de grives...

Février 1992 – L'Association pour le fonds des accessoires reprend ses travaux et réunit à nouveau les membres afin de définir les besoins des sociétés et des groupements à l'heure actuelle.

Début 1993 – Vu les finances cantonales, la réalisation de l'EMS devient problématique. Conjointement, un projet de Centre œcuménique se précise au Bois-Gentil. La SDN n'est pas incluse dans le premier projet. On nous informe le 29 octobre 1993 que, finalement, l'EMS de l'Ancien-Stand se fera. La Société de développement du Nord n'est plus dans le projet.

Une possibilité de salle de quartier au Bois-Gentil

Novembre 1993 – La Municipalité ayant proposé à la SDN de se rallier au projet Centre œcuménique et de quartier du Bois-Gentil, nous renonçons à l'option «EMS Ancien-Stand». La Société de développement du Nord soutient le projet des paroisses catholique et protestante et se joint au projet.

1994 – A la demande de la Ville, les deux paroisses précisent leurs possibilités en ce qui concerne le financement du projet: Fr. 500'000.– chacune. La SDN et les paroisses, ainsi que la Ville, constitueront une Fondation pour la gestion de ce centre en versant chacune Fr. 25'000.–. La SDN ne faisant pas partie du premier projet, il est prévu une salle en sous-sol, puisque le centre compte maintenant trois partenaires utilisateurs. **C'est alors que le montant du budget prévu pour ce projet, soit un peu plus de Fr. 2 millions, mal calculé, s'avère insuffisant puisqu'il passe du simple au double. Il faut faire des économies!**

1997 – Il est alors décidé de supprimer la salle du sous-sol. La SDN s'estime lésée et envisage de se retirer du projet. Les paroisses sont inquiètes de la suite qui serait donnée à ce projet sans la SDN. Nous écrivons donc à la Direction des écoles, qui refuse notre retrait du projet. En contrepartie, il nous sera donné accès à la salle de gymnastique, qui deviendra polyvalente. Une cuisine est bien sûr envisagée pour que cette salle soit vraiment opérationnelle. Les fluides seront installés lors de la construction, et une cuisine dans un deuxième temps. Les fluides ont été installés comme promis. La Fondation pour un centre œcuménique et de quartier a acquis du mobilier pour 220 personnes. La vaisselle, prêtée par Entre-Bois, a été déménagée. Les demandes de location sont nombreuses. Les sociétés locales nous soutiennent: une salle polyvalente est indispensable à leurs activités, qui sont au cœur de la vie sociale de notre ville.

Nous ne demandons pas le grand luxe, mais une cuisine utilisable pour la préparation de repas pour une grande assistance (200 personnes), repas simples (choucroute, poireaux-saucisses, etc.), toutes choses qui nécessitent marmites basculantes, braisières et lave-vaisselle express, choses qui ne se trouvent pas dans la cuisine du centre. La cuisine du centre ne peut pas être utilisée, car trop éloignée de la salle polyvalente. Il n'y a en effet aucun accès entre les deux bâtiments. Si l'on considère que les activités telles que repas, lotos, réunions de sociétés, etc., se font principalement en hiver, le passage de la nourriture entre les deux structures est impossible, vu le trajet extérieur important à faire (sortir du bâtiment, descendre sur le chemin du Bois-Gentil, entrer dans le bâtiment scolaire, prendre l'ascenseur pour accéder à la salle polyvalente; les mets ont le temps de se refroidir!).

Printemps 2003. Nous savons clairement aujourd'hui que la réalisation d'une cuisine à proximité de la salle polyvalente est problématique.

Dans le préavis N° 26 daté du 20 mai 1998 et adopté par le Conseil communal le 6 octobre 1998, il est prévu que

- *«La salle de gymnastique aura un revêtement permettant une utilisation mixte (activités sportives et mise à disposition des sociétés locales).»*
- *«La Municipalité n'est pas entrée en matière en ce qui concerne la création d'une deuxième cuisine professionnelle, mais a proposé un réaménagement des annexes de la salle de gymnastique afin de permettre la création d'un petit office et d'assurer l'arrivée des fluides nécessaires à l'aménagement futur d'une cuisine si le besoin s'en fait sentir. Ces modifications n'augmentent pas le montant total du crédit et ont été acceptées par les intéressés.»*

Or, cette salle et sa cuisine, toutes deux opérationnelles, sont indispensables à la vie associative de notre quartier (et même pour d'autres quartiers tout aussi démunis!). Les

grandes salles abordables financièrement sont rares à Lausanne. De petites localités des environs (Chavannes, Epalinges, Le Mont, Renens, etc.) accueillent dans leurs grandes salles moult manifestations des sociétés lausannoises. Il semble que les gens de Lausanne, qui paient leurs impôts à Lausanne, devraient avoir la possibilité de vivre leur vie associative sur le territoire de leur commune, dans de bonnes conditions.

La Société de développement n'a pas varié dans ses positions clairement exprimées depuis toujours. Elle continuera à défendre les intérêts des Lausannois, du Nord et d'ailleurs, comme elle l'a toujours fait. Les paroisses protestante de Saint-Luc-Bellevaux, catholique de Saint-André, les sociétés locales et les habitants du quartier font cause commune avec la Société de développement du Nord pour l'obtention de cette salle polyvalente et de la cuisine qui devrait l'accompagner.

Cette grande salle est indispensable à la vie associative de notre quartier, nous continuons le combat sans faillir.

Pétition pour un équipement convenable de la salle polyvalente au Bois-Gentil

Les soussignés, la Société de développement du Nord, la Fondation pour un centre œcuménique et de quartier au Bois-Gentil, la paroisse protestante de Saint-Luc-Bellevaux, la paroisse catholique de Saint-André et les sociétés locales

demandent que la salle polyvalente construite dans le bâtiment scolaire du Bois-Gentil soit équipée – sol de la salle et cuisine – de manière à être utilisable pour les activités des associations du quartier (assemblées, repas communautaires, lotos, etc.) et que les promesses faites aux habitants du quartier soient enfin tenues.

Un document explicatif est à la disposition des personnes intéressées. Il suffit de le demander à la SDN, case postale 153, 1000 Lausanne 18 Pontaise, par téléphone au N° 021 647 49 34 ou par Internet sdn@planet.ch.

Cette pétition peut être signée par toute personne, suisse ou étrangère, indépendamment de la localité. N'hésitez pas à faire des photocopies de cette pétition et à la distribuer autour de vous.

Merci de renvoyer cette feuille, même incomplète, jusqu'au 31 janvier 2003 à la Société de développement du Nord, CP 153, 1000 Lausanne 18 Pontaise.

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler :
«Pour une information au public respectueuse
du public»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax : 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

**Pétition pour une information au public
respectueuse du public**

Madame la Présidente,

Le 18 mars 2001, je déposais devant votre Conseil une pétition dans laquelle je m'étonnais que les jours d'ouverture du Bureau d'information au public (au Pré-du-Marché) ne figuraient pas sur la porte de celui-ci.

Je viens de constater (2 ans plus tard) que la signalétique de **nouveau** bureau d'information au public (pl. de la Palud) n'indiquait toujours pas ces jours d'ouverture (voir photos jointes). Il y a là un manque flagrant de respect pour le public utilisateur.

De plus, les heures d'ouverture de ce nouveau bureau ne semblent toujours pas convenir aux citoyens lausannois travaillant à plein temps hors de la ville.

Au vu de ces éléments, je vous prie de trouver ci-dessous une pétition valablement signée et intitulée :

**Pétition pour une information au public respectueuse
du public**

Texte: Le signataire demande à ce que les Autorités compétentes mettent tout en œuvre :

- pour que les jours d'ouverture du nouveau bureau d'information au public figurent sur la porte de celui-ci,
- pour que les horaires de ce bureau soient le mieux adaptés possible aux horaires de travail des citoyens de la ville, et donc que ce bureau soit, par exemple, ouvert entre 12 h 00 et 14 h 00, plus tard en fin de journée et/ou également le samedi (matin) durant le marché, cela en répartissant mieux les heures d'ouverture et les heures de présence du personnel, et sans nécessairement engager des frais salariaux supplémentaires.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler :
«Pour une mise à disposition du public des
attestations de conformité»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax : 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

**Pétition pour une mise à disposition du public
des attestations de conformité**

Madame la Présidente,

Le SSI (Service de secours et incendie) effectue un important travail de contrôle de conformité des installations de sécurité des lieux publics. Après chaque contrôle, un rapport écrit est fait et diffusé.

Les établissements (publics) vaudois doivent afficher leur licence (anciennement patente – avec nombre de places), les voitures sont munies de vignettes de contrôle pollution, dans de nombreux pays, un certificat de contrôle de sécurité est affiché dans tous les ascenseurs, dans certaines toilettes un planning de nettoyage est affiché, avec «visa» des nettoyeurs et finalement les extincteurs, en Suisse, sont également munis d'une «certification» de contrôle de fonctionnement régulier.

En lisant la presse, on peut prendre conscience de la gravité que peuvent avoir des incendies, ou des faiblesses de construction, dans des lieux publics.

Au vu de ces éléments, je vous prie de trouver ci-dessous une pétition valablement signée et intitulée :

**Pétition pour une mise à disposition du public des
attestations de conformité**

Texte: Le signataire demande à ce que les Autorités étudient et mettent en place rapidement la possibilité de mettre

(visiblement) à disposition du public utilisateur de lieux publics une «Attestation de conformité» du lieu en question, quand cela est possible.

La mise à disposition de cette attestation permettrait de porter à la connaissance du public les normes de sécurité du lieu public (par exemple nombre de places autorisées, nombre de sorties de secours et d'extincteurs, date du dernier contrôle, année du prochain contrôle planifié, etc.). Cela permettrait donc au public de savoir que le lieu en question répond (à telle date) aux normes de sécurité en vigueur et également de donner de la visibilité au travail du SSI.

Cette mesure ne devrait pas coûter cher, sachant qu'il ne s'agit là que de créer un résumé sur une page A4 d'un rapport qui est de toute façon produit.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler :
«Pour la connaissance du droit de pétition»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax: 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

Pétition pour la connaissance du droit de pétition

Madame la Présidente,

Je crois que le droit de pétition est important.

Malgré le fait que «nul(le) n'est censé(e) ignorer la loi», je vous prie de trouver ci-dessous une pétition valablement signée et intitulée :

Pétition pour la connaissance du droit de pétition

Texte: Le signataire demande qu'il soit étudié et mis en place rapidement sur les pages internet du Conseil communal (notamment sur la page de la Commission des pétitions) un explicatif clair et complet du droit de pétition.

Cet explicatif pourrait contenir, par exemple: les articles du règlement du RCCL (chapitre III), l'adresse d'envoi des pétitions, le «cheminement» d'une pétition (avec délai de traitement normal), les modes d'information aux pétitionnaires, et même peut-être les pétitions traitées et les suites qui ont été données.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler : «Pour
l'information et la participation des pétitionnaires»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax: 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

**Pétition pour l'information et la participation
des pétitionnaires**

Madame la Présidente,

Je crois que le droit de pétition est important.

Je vous prie de trouver ci-dessous quatre pétitions valablement signées et intitulées :

**Pétition pour l'information et la participation des
pétitionnaires 1 – 2 – 3 – 4**

Texte: Le signataire demande à ce que :

1. Les «Rapports de la Commission permanente des pétitions» soient envoyés aux pétitionnaires avant la discussion en séance publique au Conseil communal, comme cela se fait pour les envois de ces rapports aux membres du CC et à la presse.

2. Les pétitionnaires soient informé(e)s à l'avance (par téléphone, ou fax, ou courriel, ou lettre) des dates des séances du CC au cours desquelles leurs pétitions seront traitées, et cela même s'il y a risque de report d'une séance à la suivante.

3. Les pétitionnaires reçoivent copie des déterminations des Autorités à qui le CC a transmis leurs pétitions pour étude, et cela pour toutes les pétitions renvoyées par le CC depuis le 1.1.1998, quand cela n'a pas encore été fait (art. 67 RCCL).

4. Les pétitionnaires puissent être entendu(e)s par les Commissions du CC traitant de leurs pétitions, y compris par celles mises en place pour étudier les rapports de la Municipalité (comme cela est prévu pour les membres du CC qui déposent une motion).

Je précise que j'utilise cette forme de dépôt de pétition «1 – 2 – 3 – 4» ne sachant si la Commission permanente des pétitions préfère traiter une seule pétition contenant quatre volets proches ou si elle préfère plutôt traiter quatre pétitions distinctes.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler :
«Pour la facilité de l'information et la protection
des informateurs»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax: 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

**Pétition pour la facilité de l'information
et la protection des informateurs**

Madame la Présidente,

Dans un courrier en ma possession de la Direction de la sécurité publique daté du 28.12.2001, il est clairement écrit qu'il est «du devoir de chaque citoyen de dénoncer les infractions qu'il constate».

Les municipaux et les policiers jurent, en prêtant serment, de «ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à leur connaissance».

Il est très difficile pour les citoyens de respecter leur devoir de dénonciation, car, souvent, il n'est pas facile de savoir où déposer une dénonciation, et ce malgré la formule «nul(le) n'est censé(e) ignorer la loi».

De plus, certains citoyens peuvent craindre que leur identité soit «donnée en pâture» à des personnes qui n'ont pas à en avoir connaissance, ce qui peut être gênant, par exemple, en cas de dénonciation de malfaiteurs ou d'abuseurs d'enfants.

Chaque dénonciation doit, quoi qu'il arrive, être contrôlée, notamment en ce qui concerne sa validité juridique ou «de fait».

Cela se fait par exemple lorsqu'un citoyen informe la presse. L'information est contrôlée et la protection des sources est assurée. Il devrait en aller de même lors d'une dénonciation à un élu ou à un fonctionnaire ayant prêté le serment de «ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à leur connaissance».

Au vu de ces éléments, je vous prie de trouver ci-dessous une pétition valablement signée et intitulée:

**Pétition pour la facilité de l'information et la protection
des informateurs**

Texte: Le signataire demande à ce que les Autorités responsables étudient et mettent en place une procédure:

- permettant aux citoyens de facilement porter à la connaissance des Autorités des informations sur des infractions supposées,
- garantissant aux citoyens que ces informations seront contrôlées, et toujours dénoncées aux instances compétentes si une infraction est effectivement constatée,
- garantissant aux citoyens l'anonymat et un accusé de réception.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

**Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler : «Pour un(e)
commissaire à la déontologie, bénévole si possible»**

Dépôt

Carl K. Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax: 021 616 26 29
kyril@urbanet.ch

Madame la Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2003

Pétition pour un/e commissaire à la déontologie,
bénévole si possible

Madame la Présidente,

Le 9 mars 2002, j'ai pris la peine de déposer auprès de la Municipalité de Lausanne une pétition intitulée «Pétition pour un/e commissaire à la déontologie, bénévole si possible».

N'ayant pas reçu à ce jour de réponse de la Municipalité, et persuadé que la déontologie est une valeur importante, je vous prie de trouver ci-dessous une pétition valablement signée et intitulée :

Pétition pour un/e commissaire à la déontologie, bénévole si possible.

Texte: Le signataire demande à ce que les Autorités étudient et mettent en place rapidement à la police de Lausanne une fonction/instance identique à celle de «commissaire à la déontologie» telle qu'elle existe à Genève, en respectant les spécificités locales, et en faisant leur possible pour que les coûts engendrés soient minimales et acceptables.

Au-delà des éléments développés dans les pages annexées à cette pétition, on peut facilement imaginer qu'un commissaire à la déontologie à Lausanne permettrait d'éviter quelques attaques (de défiance?) contre la police, sachant que toute action «musclée» sera «contrôlée» par une instance neutre.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

Annexes: ma pétition à la Municipalité et des explications tirées de la presse

Carl Kyril Gossweiler
Av. W.-Fraisie 9
1006 Lausanne
Tél./fax: 021 616 26 29

A la Municipalité de Lausanne
Aux bons soins de M. le Syndic
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 mars 2002

Total: 3 pages

Pétition pour un/e commissaire à la déontologie,
bénévole si possible

Mesdames et Messieurs les Ediles,

Ayant appris que votre Municipalité allait présenter un préavis pour «des cours d'éthique» à la Police de Lausanne, je me permets de vous faire parvenir ci-dessous copie d'un article de la *Tribune de Genève* expliquant (partie en gras) la «fonction» de commissaire à la déontologie tel qu'elle est pratiquée à Genève.

Trouvant ce concept intéressant, je me permets de vous demander, par cette pétition, de bien vouloir intégrer une réflexion sur une telle «fonction» dans votre prochain préavis «éthique et police».

En vous remerciant de votre attention, et dans l'attente de votre réponse/accusé de réception à cette pétition, je vous fais parvenir, Mesdames et Messieurs les Ediles, mes salutations très respectueuses.

(Signé) *Kyril Gossweiler*

Tribune de Genève – 06/04/2002

L'histoire de Rafaela soulève de multiples interrogations

Au-delà du cas de Rafaela, la situation des clandestins mineurs est inquiétante.

L'histoire et le parcours de la petite orpheline brésilienne, refoulée puis revenue en Suisse le 1^{er} avril, pose la question de l'intégration sociale et scolaire des enfants clandestins. Comment a-t-on pu accepter l'inscription d'une élève sans responsable légal et pourquoi la Protection de la jeunesse ne s'est-elle pas inquiétée de cette situation? Car si Rafaela était prise en charge et parfaitement encadrée par sa famille, cette situation, pour le moins étrange, laisse la porte ouverte à d'inquiétantes dérives. Comment savoir si des adolescents, inscrits sous une simple adresse, ne sont pas livrés à eux-mêmes dans notre canton? Le DIP n'a, pour l'instant, pas répondu à cette question. Selon Micheline Spoerri, présidente du Département de justice, police et sécurité (DJPS), on assiste effectivement aujourd'hui à des situations familiales complexes et parfois dramatiques. «Nombre de mineurs sont seuls sur notre territoire, ce qui complique la tâche des Autorités.»

L'histoire de cette famille brésilienne n'est malheureusement pas unique. Des centaines d'immigrés clandestins ont des parcours similaires dans notre pays. Attirés par l'image de richesse qu'offre la Suisse, ils sont parfois exploités par des employeurs peu scrupuleux. L'exode de ces jeunes Brésiliennes a commencé il y a dix ans. En quête d'une vie meilleure, Cristina suit une amie en Suisse. Elle décroche quelques petits boulots et tente de s'intégrer dans cette

nouvelle culture. Deux ans plus tard, les parents de la petite Brésilienne décèdent, laissant huit orphelins, dont cinq enfants mineurs. Claudia décide alors de rejoindre Cristina et d'envoyer de l'argent au pays pour permettre aux plus jeunes de terminer leur scolarité. Elle rencontre un fonctionnaire international, établi à Genève, dont elle aura un enfant. En 1999, les deux sœurs décident de faire venir en Suisse deux de leurs cadettes encore mineures. Vania a 16 ans et Rafaela 12 ans. La première prendra des cours de français et s'établira chez Claudia pour s'occuper du bébé. La seconde est scolarisée, d'abord en classe d'intégration au Cycle du Vuillonex, puis aux Voirets en section moderne. Elle coule une vie sans histoire, avec Cristina et son ami aux Palettes jusqu'au 11 mars dernier à 6 h du matin.

«La police ne fait pas la chasse aux clandestins»

Chef de la police genevoise, Christian Coquoz, comme Micheline Spoerri, affirme que les forces de l'ordre ne font pas la chasse aux clandestins, mais aux dealers et aux petits délinquants. «En revanche, si nous rencontrons des personnes en situation illégale, lors d'une perquisition ou d'un simple contrôle, nous avons le devoir de faire appliquer la loi en les expulsant.» La présidente poursuit en précisant que le policier, ayant choisi de renvoyer l'orpheline, a agi en toute bonne foi. «Partant du fait que sa responsable légale se trouve à Bahia, il a opté pour un regroupement familial plutôt que de laisser une mineure seule à Genève.» Pourtant une autre sœur de Rafaela, établie au Grand-Saconnex, a demandé à la garder, alors pourquoi ne pas avoir au moins étudié cette option? «Parce que cette jeune femme n'avait pas fait de demande officielle», répond Micheline Spoerri. Si l'adolescente est revenue aujourd'hui, c'est uniquement grâce à une requête déposée par sa sœur et son beau-frère. «La voie légale ayant été respectée, plus rien ne s'opposait à son retour.» La jeune fille est rentrée lundi à Genève, grâce à l'association de solidarité Haïmitié-Sud, qui a financé son voyage.

La transparence entre les départements est utopique

Toute cette histoire prouve clairement que la transparence entre les différents départements, réclamée par Micheline Spoerri, est parfaitement utopique. Car il semble évident que si la police avait eu accès aux fichiers du DIP, elle aurait probablement constaté que Rafaela était bien scolarisée depuis trois ans à Genève et qu'elle avait une sœur en voie de régularisation à Genève. Parallèlement, cette ouverture des dossiers d'enfants clandestins au DJPS est impensable puisque la police a l'obligation d'intervenir dès qu'elle a connaissance d'une situation illégale. Ce qui ramène à dire que dès que le DJPS apprend que des enfants, a fortiori leur famille, sont clandestins, il doit, selon les directives de la Confédération, les expulser immédiatement. Pour Christian Coquoz, la police ne peut pas fermer les yeux et s'abstenir d'appliquer la loi.

Le commissaire à la déontologie analyse le comportement des policiers

En charge de l'enquête sur les conditions de détention de l'adolescente brésilienne, le commissaire à la déontologie, Olivier Vodoz, précise que le dossier est en attente de compléments d'informations. «J'ai reçu un premier rapport de police et je souhaite encore des précisions. Le cas de cette adolescente rejoint la problématique délicate de la détention des mineurs. Je dois vérifier si l'attitude des agents ayant pris en charge la jeune fille était adaptée à la situation. Était-il nécessaire de l'enfermer et de l'isoler, par exemple?»

Le dossier Rafaela fait partie des rapports adressés chaque mois au commissaire à la déontologie. Un poste à vocation neutre et indépendant de la police, qui est né en 1997 à Genève, à l'initiative du Conseil d'Etat. Premier commissaire en titre, le juge Diego Schmidt a occupé cette fonction durant un peu plus d'une année. Depuis 1998, c'est l'ancien conseiller d'Etat et avocat Olivier Vodoz qui assure cette tâche, bénévolement. «Genève, qui s'est inspiré des pays anglo-saxons, est le seul canton suisse à bénéficier de ce service de surveillance de la police. Mon travail consiste à relire les rapports dans tous les cas où les policiers ont dû faire usage de la contrainte; c'est-à-dire lorsqu'on a menotté l'interpellé, utilisé des chiens ou d'autres manières fortes. Je les reçois tous, que l'intervention fasse l'objet d'une plainte ou non. J'en analyse le contenu et je vérifie si la police a fait usage de proportionnalité dans ses interventions. Je transmets ensuite mes conclusions aux responsables des services de la police, au procureur général ou à la présidente du Département. Ces personnes statuent sur les suites à donner et sur les éventuelles sanctions à infliger. Je n'ai pas de pouvoir de décision, mais un rôle de conseil, qui apporte un regard extérieur à la police.»

Selon les autorités policières, les interventions avec contrainte ne sont pas en augmentation ces derniers temps. Les plaintes et les contestations, en revanche, tendent à se multiplier. «Je reçois entre soixante et septante rapports simples chaque mois, mais je dois reconnaître que je suis de plus en plus saisi de cas litigieux.» Parmi les nombreux dossiers en cours, confiés à Olivier Vodoz, celui de ce Vaudois estimant avoir été humilié pour un stationnement interdit, ceux concernant le décès au violon de deux détenus cet hiver ainsi qu'une dénonciation, reçue par M^{me} Spoerri, contestant les méthodes employées lors de deux contrôles d'identité. «J'espère pouvoir remettre mes conclusions d'ici la fin du mois.»

Seul regret peut-être pour le citoyen, c'est que les rapports finaux du commissaire de la déontologie restent confidentiels. «C'est indispensable pour préserver la confiance du Conseil d'Etat et de la police», termine Olivier Vodoz.

ISABEL JAN-HESS

Edito

Mais que fait la police?

«Je vais faire le ménage et remettre de l'ordre dans ce département», lançait vigoureusement Micheline Spoerri, en décembre dernier, lorsqu'elle succédait à Gérard Ramseyer, en reprenant les rennes du Département de justice, police et sécurité (DJPS). La magistrate a, semble-t-il, été prise au mot par ses troupes qui agissent intempestivement depuis le début de l'année en multipliant les «indélicatesses».

Ce que l'on déplore aujourd'hui n'est pas l'application de la loi, devoir premier de la police, mais l'attitude musclée et parfois insultante de certains pandores en exercice. Il y a eu, certes, de bonnes initiatives, avec, par exemple, la place des Volontaires «libérée» de ses petits trafiquants et rendue à une population soulagée. Mais là déjà, les méthodes, un peu musclées, sont controversées.

Que dire aussi de cette adolescente orpheline à qui l'on a infligé une détention à l'isolement, avant de l'expédier *manu militari* pour une ville inconnue sans lui laisser loisir d'emporter quelque effet personnel. Sans lui donner le moindre crédit lorsqu'elle a assuré être scolarisée à Lancy. On n'a pas non plus écouté sa sœur, établie à Genève, suppliant les policiers de lui laisser l'orpheline qu'elle assurait prendre en charge. Que penser de ce conducteur vaudois, menotté et humilié pour un stationnement interdit? Est-ce vraiment ce reflet de la police que souhaite M^{me} Spoerri?

Pas vraiment si l'on en croit ses dernières déclarations. «Je suis pour le respect de la dignité humaine et tout abus reconnu sera sanctionné.» Elle ne souhaite cependant pas commenter les méthodes musclées avancées, prétextant attendre plusieurs rapports demandés au commissaire de la déontologie. Micheline Spoerri préfère soulever le problème de la clandestinité et renvoie la balle à ses collègues. «Ce n'est pas la police qu'il faut changer, mais les lois.»

Interpellations directes à Berne qu'elle juge responsable de la situation, parfois inhumaine de sans-papiers. Pour la magistrate, la police doit faire respecter la loi, mais dans la dignité. Refuser des permis de travail à des ressortissants étrangers à la communauté européenne encourage le travail au noir. «La Suisse a besoin de cette main-d'œuvre non qualifiée et notre attitude est une porte ouverte à toutes les dérives.»

Réformer et humaniser la politique d'intégration, favoriser la communication et la collaboration entre les départements, offrir une vraie transparence dans l'attitude des Autorités et réduire la délinquance en ciblant les interventions, font partie du vaste programme dessiné par la magistrate. Mais ces projets ambitieux suffiront-ils à adoucir les méthodes d'intervention et rappelleront-ils à certains

défenseurs de l'ordre que le prestige de l'uniforme n'autorise pas à ignorer les droits élémentaires de chacun?

I. J.-H.

Extrait du Rapport annuel 2002 de la Police genevoise

Davantage de contraintes mais moins de plaintes

En lien avec ce qui précède, les cas d'usage de la contrainte augmentent de 29,5% en 2002 par rapport à 2001. C'est principalement dans les affaires liées aux stupéfiants que les policiers doivent employer la force (45,7% du total), mais également lors de violence ou d'opposition contre les fonctionnaires (34%). A noter que les oppositions aux actes de l'Autorité doublent pratiquement en 2002.

Tous les cas d'usage de la contrainte sont examinés par le Commissaire à la déontologie nommé par le Conseil d'Etat et indépendant de la police. Peu de ces situations donnent lieu à des plaintes pénales contre les policiers (25 en 2002, soit une diminution de 16,7%); le total général des plaintes contre les policiers étant de 38, en baisse de 9,5% par rapport à 2001. **Une preuve que les conclusions du Commissaire – qui ne sont pas rendues publiques – sont prises en compte par la police et trouvent une application concrète sur le terrain.**

Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: – Je crois que c'est tout...

La présidente: – Je l'espère pour nous!

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2002/63 et 2002/64

Lettre

Madame
Martine Fiora-Guttman
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 3 avril 2003

Séance du Conseil communal du mardi 8 avril 2003

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

Ch. 8 – Préavis N° 2002/63: Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et télé-réseau. Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz.

Motif: En relation avec l'intégration du projet dans le cadre de la réalisation du tunnel ferroviaire Tridel, la Municipalité souhaite, exceptionnellement, faire une déclaration préliminaire visant à préciser certains éléments mal compris, qui permettra de faire gagner du temps lors des débats.

Ch. 9 – Préavis N° 2002/64: SC Cité-Derrière. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 18 logements subventionnés sis à la route des Plaines-du-Loup 2a-2b. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire.

Motif: Les travaux doivent débiter début juillet.

D'avance nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:
Le syndic: La secrétaire adjointe:
Daniel Brélaz Danielle Hagenlocher

Stade olympique de la Pontaise Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 18 mars 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 19 décembre 2002, la Municipalité décidait d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 150'000.– pour l'étude de la réfection et la transformation du restaurant et le remplacement de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise, le montant de ce compte d'attente devant être balancé par imputation sur le crédit d'investissements concernant la 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations du Stade olympique de la Pontaise.

Conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l'appréciation de votre Commission, qui a donné un préavis négatif par 2 oui, 4 non et 6 abstentions.

La Municipalité en a pris acte et, dans sa séance du 13 mars 2003, a décidé de différer les travaux concernant le restaurant et d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 80'000.– pour l'étude du remplacement de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise du fait de l'importance et de

l'urgence de ces travaux. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissements mentionné ci-avant. Quant au restaurant, l'étude de sa réfection et de sa transformation est reportée à une date ultérieure.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:
Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Transfert de la gestion des entrepôts des abattoirs du Service administratif de la Sécurité publique au Service immobilier

Communication

Lausanne, le 24 mars 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dès le 1^{er} janvier 2003 et conformément à la décision municipale du 7 novembre 2002, la gestion du site des entrepôts des abattoirs a été transférée du Service administratif de la Direction de la sécurité publique au Service immobilier de Culture, Sports, Patrimoine.

Le Service immobilier a repris la gestion de l'ensemble du site, soit le personnel d'exploitation, la maintenance des installations techniques et des immeubles, la conduite de toutes les opérations administratives et juridiques liées à la désaffectation progressive et à la mise en valeur future.

Le budget 2003 a été adapté en conséquence par un transfert de charges et des revenus correspondants, selon les trois tableaux que nous vous remettons en annexe. Ces mutations constituent une opération neutre financièrement.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:
Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Annexes: ment.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2003
TRANSFERT DES ABATTOIRS AU SERVICE IMMOBILIER

2002	Abattoirs	Budget 2003 adopté par le CC	Transfert au Service immobilier	Budget 2003 après le transfert
	Charges			
301	Traitements	325'000	-225'000	100'000
303	Cotisations aux assurances sociales	21'800	-15'100	6'700
304	Cotisations à la Caisse de pensions	40'000	-26'000	14'000
305	Assurance accidents	10'600	-7'300	3'300
309	Autres charges de personnel	1'000	-1'000	0
311	Achats d'objets mobiliers et d'install.	25'500	-25'500	0
312	Eau, énergie et chauffage	400'000	-400'000	0
313	Marchandises	60'000	-60'000	0
314	Entretien des biens immobiliers	30'000	-30'000	0
315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	50'000	-50'000	0
316	Loyers et redevances d'utilisation	1'000	-1'000	0
317	Déplacements, débours, dédommagements	500	-500	0
318	Autres prestations de tiers	50'000	-50'000	0
319	Impôts, taxes et frais divers	21'500	-21'500	0
390	Imputations internes	4'000	-4'000	0
	Total des charges	1'040'900	-916'900	124'000
	Revenus			
427	Revenus des biens du patrimoine adm.	437'400	-437'400	0
434	Redevances et prestations facturées	33'600	-33'600	0
435	Ventes	500	-500	0
436	Dédommagements de tiers	5'700	-3'900	1'800
439	Autres recettes	6'500	-6'500	0
490	Imputations internes	20'000	-20'000	0
	Total des revenus	503'700	-501'900	1'800
	Excédent de charges	537'200	-415'000	122'200

3300	Gestion des immeubles	Budget 2003 adopté par le CC	Transfert du Service des abattoirs	Budget 2003 après le transfert
Charges				
301	Traitements	3'012'300	0	3'012'300
303	Cotisations aux assurances sociales	197'200	0	197'200
304	Cotisations à la Caisse de pensions	396'400	0	396'400
305	Assurance accidents	40'800	0	40'800
309	Autres charges de personnel	10'700	1'000	11'700
310	Imprimés et fournitures de bureau	20'000	0	20'000
311	Achats d'objets mobiliers et d'install.	15'000	0	15'000
315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	2'000	0	2'000
316	Loyers et redevances d'utilisation	86'000	0	86'000
317	Déplacements, débours, dédommagements	37'000	500	37'500
318	Autres prestations de tiers	60'000	0	60'000
319	Impôts, taxes et frais divers	8'000	0	8'000
330	Pertes, défalcations, moins-values	1'000	0	1'000
331	Amortissement du patrimoine administratif	114'000	0	114'000
390	Imputations internes	324'000	0	324'000
Total des charges		4'324'400	1'500	4'325'900
Revenus				
434	Redevances et prestations facturées	2'382'000	0	2'382'000
436	Dédommagements de tiers	36'600	0	36'600
439	Autres recettes	23'500	0	23'500
490	Imputations internes	2'361'700	0	2'361'700
Total des revenus		4'803'800	0	4'803'800
Excédent de revenus		479'400	-1'500	477'900

3301	Immeubles du patrimoine financier	Budget 2003 adopté par le CC	Transfert du Service des abattoirs	Budget 2003 après le transfert
Charges				
301	Traitements	511'400	225'000	736'400
303	Cotisations aux assurances sociales	31'600	15,100	46'700
304	Cotisations à la Caisse de pensions	20'300	26'000	46'300
305	Assurance accidents	5'000	7'300	12'300
310	Imprimés et fournitures de bureau	3'000	0	3'000
312	Eau, énergie et chauffage	600'000	400'000	1'000'000
313	Marchandises	7'000	60'000	67'000
314	Entretien des biens immobiliers	3'350'000	106'500	3'456'500
316	Loyers et redevances d'utilisation	50'500	0	50'500
318	Autres prestations de tiers	430'000	50'000	480'000
319	Impôts, taxes et frais divers	13'000	21'500	34'500
330	Pertes, défalcatons, moins-values	500'000	0	500'000
331	Amortissement du patrimoine administratif	1'502'900	0	1'502'900
380	Attributions aux réserves	1'000	0	1'000
390	Imputations internes	13'412'300	4'000	13'416'300
	Total des charges	20'438'000	915'400	21'353'400
Revenus				
423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	23'200'000	437'400	23'637'400
434	Redevances et prestations facturées	130'000	33'600	163'600
436	Dédommagements de tiers	5'200	3'900	9'100
439	Autres recettes	100'000	7'000	107'000
461	Subventions du Canton	58'800	0	58'800
480	Prélèvements sur les réserves	1'000	0	1'000
490	Imputations internes	5'687'200	20'000	5'707'200
	Total des revenus	29'182'200	501'900	29'684'100
	Excédent de revenus	8'744'200	-413'500	8'330'700
Récapitulation des résultats				
	Abattoirs – Excédent de charges	537'200		122'200
	Gestion des immeubles – Excédent de revenus	479'400		477'900
	Service immobilier – Excédent de revenus	8'744'200		8'330'700
	Excédent de revenus net	8'686'400		8'686'400

Nouvelle appellation du Service de presse et d'information*Communication*

Lausanne, le 2 avril 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La dénomination actuelle du Service de presse et d'information découle de la juxtaposition de deux fonctions, toutes deux liées à l'information de la population – indirecte (au travers des médias) et directe (maîtrise et contrôle des données au bureau d'accueil, sur Internet et dans le JCL). Au fil du temps, la terminologie a évolué. Le seul terme *presse* ne recouvre plus l'entier des prestations fournies par l'unité médias et la notion de *bureau* a pris un petit air rétro, peu approprié à l'image de cette entité.

C'est pourquoi la Municipalité a, dans sa séance du 6 février 2003, décidé de modifier le nom de ce service, qui devient le **Service de l'information** de la Ville de Lausanne, à compter du 1^{er} avril 2003. Cette identité unique répond mieux et plus clairement à sa mission première: l'information. Ce changement d'appellation coïncide avec l'emménagement du Bureau d'information au public dans l'Hôtel de Seigneux, et avec la réunion de tous les collaborateurs du service sous un même toit.

De plus, il est apparu indispensable de maintenir une dénomination propre, mais plus dynamique, à chaque domaine d'activité de ce service. Dès lors:

- **info cité** remplacera l'appellation «Bureau d'information au public»;
- **info presse** désignera l'unité médias.

Le service se dote également d'un visuel, aux couleurs de la Ville. Il est fondé sur le point d'interrogation, déjà utilisé dans la communication publicitaire du Bureau d'information au public. Ce visuel fera le lien entre les deux unités du Service de l'information.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:

Daniel Brélaz

Le secrétaire:

François Pasche

Motion de M. Jacques Bonvin et consorts pour l'étude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts*Dépôt*

Lausanne, le 15 mars 2003

(Signé) *Jacques Bonvin et consorts* (2 cosignataires)**Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet***Dépôt*

Lausanne, le 8 avril 2003

(Signé) *Pierre Payot et consorts* (6 cosignataires)**Interpellation urgente de M. Marc Vuilleumier et consorts: «Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8»***Dépôt*

Lausanne, le 4 avril 2003

(Signé) *Marc Vuilleumier et consorts* (4 cosignataires)**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît!»***Dépôt*

Lausanne, le 3 avril 2003

(Signé) *Gilles Meystre et consorts* (5 cosignataires)**Interpellation de M^{me} Andrea Egli et consorts: «Comment mieux organiser une fête de famille grâce à l'émolument fixé par la Police du commerce»***Dépôt*

Lausanne, le 8 avril 2003

(Signé) *Andrea Egli et consorts* (4 cosignataires)

Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000

Dépôt

Lausanne, le 6 avril 2003

(Signé) *Charles-Denis Perrin et consorts* (4 cosignataires)

Questions orales

La présidente: – Nous passons aux questions orales. Une par groupe, car la soirée est relativement chargée.

Question

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Ma question s'adresse à M. le syndic. Dans son article 146, la nouvelle Constitution vaudoise stipule que le Conseil communal décide des acquisitions et des aliénations d'immeubles. L'ancienne disait simplement: *Le Conseil communal délibère sur les acquisitions et aliénations d'immeubles*. Aucune possibilité de délégation, du Conseil communal à la Municipalité, n'existe dans la nouvelle Constitution. Il semblerait donc que celle faite par notre Conseil à la Municipalité en début de chaque législature à ce sujet serait dorénavant anticonstitutionnelle. J'aimerais savoir ce qu'en pense la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Pour toutes les dispositions de la Constitution, sauf celles directement applicables – et le Conseil d'Etat ne nous a pas encore communiqué que celle-ci l'était – tout un droit précisant le sens des mots va s'instaurer pendant deux ans au maximum. A la Constituante – j'y étais en tant que membre – lorsque cette disposition a été proposée, à aucun moment il n'a été dit que l'interprétation serait celle que vous faites. Mais la loi d'application nous en dira plus, dans des délais convenables.

Question

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Nous avons appris par voie de presse que la Municipalité avait lancé une étude sur les sans-papiers. Le groupe radical s'en réjouit. Il a lu l'article et y a trouvé beaucoup de choses intéressantes. Il a cependant quelques inquiétudes quant aux propositions auxquelles il est fait allusion et tient d'ores et déjà à exprimer un certain nombre de réserves, d'autant plus que le sujet est actuellement traité au niveau cantonal. La question toute simple qui nous préoccupe: comment la Municipalité entend-elle éviter que Lausanne devienne le pôle attractif des sans-papiers?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – M. Perrin aura tout loisir d'évoquer ses préoccupations, car un préavis sera rédigé sur la base de ce rapport et présenté à ce Conseil vers la fin de cette année. Tous les conseillers communaux recevront préalablement ce rapport, en cours d'impression, afin qu'ils en prennent connaissance. Nous avons décidé de l'envoyer à tout le monde, parce que l'intérêt du sujet paraissait justifier une très large diffusion.

A titre d'information, je dirai à M. Perrin que la Ville de Lausanne propose un certain nombre de mesures et soumettra au vote de ce Conseil les nouvelles dispositions qui engagent des crédits. L'Etat, en revanche, prend déjà quelques mesures relativement importantes, sans en parler. A cet égard, je tiens à signaler que dans le domaine de l'assurance maladie par exemple, alors que l'on nous disait jusqu'ici que l'on ne pouvait pas assurer les sans-papiers, l'Etat a fait appliquer une directive reçue de l'OFAS à la fin de l'année, prescrivant que tous les individus, y compris les clandestins, doivent être assurés en maladie de base. Récemment, une personne clandestine s'est présentée à nos services avec une assurance conclue par un assureur de la place. Nous avons transmis ce dossier à l'organe cantonal de contrôle, qui dépend du Département de la santé et de l'action sociale. En deux semaines, il a accordé à cette personne – clandestine, je le précise – le subsidie à l'assurance maladie. Il y a deux manières de faire: sans rien dire, ou annoncer que l'on va faire quelque chose et le soumettre au débat démocratique. Mais l'essentiel est que ce dossier avance...

Question

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Ma question s'adresse à la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. J'ai lu ces derniers jours divers articles de presse sur les rebondissements de l'affaire du CSR et des audits. De multiples informations peu claires. Comme beaucoup de Lausannois, je pense que quelques éclaircissements seraient utiles. J'aurais aimé savoir ce qui s'est passé. Et ce qui va se passer ensuite, puisqu'il semblerait que des auditeurs extérieurs soient venus lundi matin, alors qu'ils n'étaient pas vraiment prévus, compte tenu d'une décision de la Commission permanente des finances. Que va-t-il se passer maintenant? Et quelle est la position de la Municipalité à cet égard?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Chaque jour apporte son nouvel épisode à ce qui n'est plus un feuilleton, mais du théâtre Grand Guignol.

Vendredi passé vers midi, un fax, copie d'une lettre adressée par le chef du Contrôle cantonal des finances au

chef du Département de la santé et de l'action sociale, m'apprenait que la Commission des finances du Grand Conseil avait refusé le crédit de Fr. 390'000.– pour la rétribution des deux auditeurs extérieurs et du médiateur. Le chef du CCF annonçait que dans ces conditions, il décidait de reprendre seul l'audit du CSR de Lausanne et d'y venir dès lundi avec ses collaborateurs. Je lui ai répondu par e-mail qu'il n'en était pas question, que les décisions prises par le Conseil d'Etat et communiquées à la Municipalité – qui en avait pris acte – n'étaient plus respectées. Et que dans ces conditions, j'attendais de savoir ce qu'il adviendrait de la décision de la Commission des finances et quelle position le Conseil d'Etat prendrait.

Vendredi soir, le chef du Département de la santé et de l'action sociale m'annonçait par téléphone qu'un communiqué avait paru disant que le CCF ne ferait pas seul l'audit, que l'Etat pourrait trouver ailleurs le montant de Fr. 390'000.–, afin de payer les auditeurs extérieurs et le médiateur. J'ai confirmé à M. Rochat que nous ne recevions la délégation, comme prévu lundi matin, que si les personnes extérieures y participaient et pas si elle ne comportait que des membres du CCF.

Lundi matin, une délégation s'est présentée, comprenant deux personnes du CCF, deux personnes de l'extérieur, soit le médiateur et un réviseur extérieur. Le chef du Service social et du travail et le directeur du CSR les ont reçus. Lors de cette séance, le CCF a fait part de ses incertitudes quant à la suite, parce qu'il ne savait pas ce qui allait se passer, si les réviseurs allaient être payés, quelles décisions seraient prises par le Conseil d'Etat qui, apparemment, doit se prononcer demain sur cette question. Ce qui a été confirmé hier soir par M. Mermoud. Le communiqué du Conseil d'Etat, en fait, était un communiqué du chef du Département de la santé et de l'action sociale. Je n'en sais pas plus que vous. Normalement, une séance d'information au personnel sur le début de l'audit est prévue après-demain. Aura-t-elle lieu ou pas? Nous avons diffusé une communication aux collaborateurs leur disant de réserver cette date, ne sachant pas ce qui allait se passer, ce qu'on allait nous dire. Voilà la situation. Je vous laisse imaginer dans quelles conditions le personnel doit actuellement assumer son travail...

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Ma question s'adresse probablement à M. le syndic, ou à la Municipalité. Il est stipulé à l'article 60 du règlement de notre Conseil que pour une interpellation ordinaire, le développement et la réponse parviennent aux membres du Conseil dans le délai de 30 jours à partir du dépôt. J'ai parcouru la liste des interpellations encore pendantes et pour mémoire. Il y en a dix pour lesquelles le délai est dépassé d'un mois, voire de trois ans pour l'une d'elles... J'aimerais demander à la Municipalité quelles mesures concrètes elle entend prendre pour remédier à cet état et faire en sorte que le règlement soit appliqué.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il existe divers cas de figure. La Municipalité fait l'impossible pour que le règlement soit strictement respecté. Il convient cependant de nuancer, car le retard peut être modeste ou important. S'il est important en raison d'une impossibilité technique, parce que la question posée est tellement vaste qu'il faut des mois d'étude pour y répondre, le retard peut se justifier, mais c'est rarissime. Dans le cas du Casino de Montbenon, la Municipalité avait longtemps eu l'intention d'en joindre le résultat au préavis concernant sa réorganisation. Face aux changements incessants, elle a récemment pris la décision de répondre d'abord à l'interpellation et de soumettre le préavis dans quelques mois. J'espère donc qu'il ne s'agit plus que de quelques jours ou semaines avant que cette réponse soit donnée. Le règlement est bien sûr impératif, mais certaines circonstances rendent humainement impossible de répondre en trente jours. Ce qui doit néanmoins demeurer exceptionnel.

Question

M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts): – Il y a quelque temps, notre collègue Charles-Denis Perrin avait posé une question à la Municipalité. J'avais trouvé la réponse insuffisante¹. Pour ne pas alourdir l'ordre du jour, je préfère poser une question quelque peu différente, sur le même sujet, soit les fenêtres blanches de l'Hôtel de Seigneux jouxtant l'Hôtel de Ville. Le résultat n'est pas réussi. Tout le monde les trouve assez lourdes. Le fait qu'elles soient blanches n'est pas terrible. A l'origine, elles étaient blanches, mais pas les encadrements d'arcade, ni la porte principale, qui étaient en bois. M. Charles-Denis Perrin avait relevé qu'Agenda 21 eût été idéalement mis en pratique dans cet objet. La Municipalité avait répondu que l'architecte en avait décidé ainsi. La Ville est maître de l'ouvrage. C'est elle qui décide ce qu'elle veut. La superbe porte en chêne clair est maintenant à l'intérieur, donc très peu visible. Lorsque les portes vitrées sont fermées, on ne la voit presque plus. Je trouve dommage que l'on soit arrivé à ce résultat.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – C'est un sujet qui préoccupe la Municipalité. Elle s'est déjà déplacée pour faire un pré-choix de couleurs. Le blanc crème actuel n'est plus du tout semblable au premier blanc que vous aviez vu. Il a été atténué. Néanmoins, quelques divergences avec les professionnels subsistent. J'annonce en primeur qu'un deuxième essai de peinture sera fait pour répondre, peut-être, à vos remarques. Réflexion faite et confirmée par le concepteur, contrairement à ce que vous avez dit, la partie inférieure du bâtiment était également de couleur blanche, selon les témoignages rapportés. C'est ce qui a incité l'architecte à choisir ce blanc cassé.

¹BCC 2003, T. I (N° 2), p. 78.

Théoriquement, jeudi prochain, un deuxième essai de peinture sera proposé à la Municipalité pour faire un choix.

Quant à la porte, elle est là où elle a été mise... (...rires...) et l'on me recommande de dire qu'elle y restera! Je reconnais que la porte en verre et la structure métallique qui la cachent choquent et préoccupent également la Municipalité. C'est un fait. Je lancerai peut-être une petite pique à ceux qui doivent théoriquement accompagner les Autorités politiques dans tout projet, car les services suivent leurs avis. Ce bâtiment est classé. La personnalité désignée par l'Etat pour cet accompagnement a ses bureaux à proximité immédiate et aurait peut-être dû rendre attentifs bien plus tôt les auteurs du projet. Ce sont vos serviteurs – les sept personnes ici présentes – qui se sont aperçus qu'on allait un peu loin. Mais dépense a été faite. Nous partageons vos préoccupations et cet objet sera suivi par une délégation municipale.

La présidente: – Cela termine nos questions orales. Je vais prendre l'ordre du jour inversé, en commençant par le point 27, interpellation de M. Roland Ostermann et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. J'appelle l'interpellateur à la tribune.

Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles²

Développement polycopié

Après parfois d'après débats, le Conseil communal adopte des règlements de plans partiels d'affectation qui imposent que certains immeubles soient en tout ou partie dévolus au logement. Au moment où l'on parle de pénurie de logements, on peut se demander si la pratique est bien respectueuse des règlements.

Question 1: D'une façon générale, la Municipalité a-t-elle les moyens de contrôler que ces règlements sont effectivement respectés dans la durée?

Quelques cas laissent à penser que la réalité s'écarte du réglementaire. Ainsi, le 10 de la rue Haldimand a fait jadis l'objet d'une procédure devant la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions. Le règlement stipule qu'à la rue Haldimand, les niveaux quatre et supérieurs doivent être affectés au logement, ce qui n'était pas respecté dans le projet présenté. Il avait été convenu transactionnellement entre la Ville, les Verts qui recourraient et le propriétaire, que le niveau 5, prévu pour des bureaux, ne serait effectivement consacré au logement que deux ans après que la rue Haldimand soit devenue piétonnière. Accord non respecté à ce jour. Pour le 4^e niveau, en

dérogation à l'exigence rappelée plus haut, des bureaux étaient tolérés pour des raisons familiales.

Question 2: Pourquoi le niveau 5 et de surcroît le niveau 6 de l'immeuble cité ne sont-ils pas actuellement affectés au logement?

Question 3: La Municipalité n'estime-t-elle pas que les conditions qui ont prévalu pour accorder la dérogation concernant le 4^e niveau sont devenues caduques et qu'il devrait être lui aussi affecté au logement?

D'autres cas pourraient être évoqués. On pense ainsi au square Georgette dont le règlement, je crois, a été le premier à imposer du logement dans certains niveaux. On est frappé le soir de constater que, si le règlement est respecté, la plupart des locataires se complaisent dans l'obscurité.

Question 4: Le règlement imposant du logement dans certains niveaux du square Georgette est-il respecté?

En particulier, un cas précis soulève la question suivante:

Question 5: Une banque de la place avait transformé le dernier étage de son immeuble pour y installer des bureaux. A la suite d'une opposition, la Ville avait refusé la régularisation de cette affectation. A l'évidence, ces locaux n'ont pas retrouvé leur affectation réglementaire. Pourquoi?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à la question générale et aux questions particulières qui sont posées ici en vue d'une utilisation optimale du bâti existant afin de mettre des appartements sur le marché.

Réponse polycopiée de la Municipalité

L'application des règlements de plans partiels d'affectation qui imposent que certains immeubles soient en tout ou partie dévolus au logement est rigoureusement respectée dans l'examen des demandes de permis de construire, lors de la construction de nouveaux immeubles ainsi que de la transformation et la demande de changement d'affectation d'immeubles existants. L'affectation en logement est garantie par la présence des locaux et des agencements nécessaires à l'habitation (notamment les locaux sanitaires et la cuisine).

En revanche, la responsabilité de respecter l'affectation admise et contrôlée de ces locaux incombe aux propriétaires qui respectent les règles du jeu dans la très grande majorité des cas. Si plusieurs autres affectations (bureaux, cabinets médicaux, etc.) peuvent prendre place dans des logements sans imposer de transformation intérieure et que certains propriétaires en abusent, il n'est pas possible de le déceler sans procéder, par exemple, à un contrôle régulier des baux à loyer, ce qui serait certainement perçu comme une mesure policière excessive.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées:

²BCC 2002, T. II (N° 11/II), p. 251.

1. *D'une façon générale, la Municipalité a-t-elle les moyens de contrôler que ces règlements sont effectivement respectés dans la durée?*

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité n'a pas les moyens de contrôler, sur le long terme, la conformité d'une affectation. Dans le cas particulier de la rue Haldimand 10, une convention transactionnelle signée devant la CCR en décembre 1985, imposait au propriétaire d'affecter le 5^e niveau au logement dans un délai de deux ans dès la fermeture de la rue Haldimand à la circulation générale. Cette fermeture fut définitive, par publication officielle et après une longue procédure de recours de l'ATE, en février 1995. Suite à l'interpellation, un contrôle a permis de démontrer que ce niveau n'était pas affecté au logement. Nous allons donc intervenir auprès du propriétaire actuel pour que cet engagement soit respecté.

2. *Pourquoi les niveaux 5 et 6 de l'immeuble cité ne sont-ils pas actuellement affectés au logement?*

Le niveau 6 est affecté au logement depuis la fin de la construction. Pour le niveau 5, nous allons demander au nouveau propriétaire de respecter la convention transactionnelle liée au permis de construire.

3. *La Municipalité n'estime-t-elle pas que les conditions qui ont prévalu pour accorder la dérogation concernant le 4^e niveau sont devenues caduques et qu'il devrait lui aussi être affecté au logement?*

L'article 30 du plan d'extension 567 qui définit le nombre de niveaux affectés au logement, est tempéré par l'article 32 qui permet d'y déroger dans certaines circonstances. Dans le cas particulier de cet immeuble, le recours portait principalement sur l'interprétation de ces articles. La Municipalité considère donc que c'est l'accord transactionnel accepté par toutes les parties devant la CCR qui définit de manière définitive les niveaux affectés au logement.

4. *Le règlement imposant du logement dans certains niveaux du square Georgette est-il respecté?*

Le règlement est respecté. Un récent contrôle a permis de constater qu'au 4^e niveau du bâtiment sis à l'avenue du Théâtre 16, seul un des deux logements, d'une surface d'environ 146 m², est actuellement loué en tant que tel. L'autre, d'une surface d'environ 276 m², est inoccupé.

5. *Une banque de la place avait transformé le dernier étage de son immeuble pour y installer des bureaux (...) A l'évidence, ces locaux n'ont pas retrouvé leur affectation réglementaire. Pourquoi?*

Une demande de permis de construire pour changement d'affectation du 4^e étage de l'immeuble précité a été

refusée par la Municipalité le 12 octobre 1988. Deux contrôles en 1989 ont permis de constater que les deux appartements étaient vides dans l'attente de preneurs. En septembre 2002, comme précisé en réponse à la question 4, un des logements est habité.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur?

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Au sujet des fenêtres de l'Hôtel de Ville, je vous signale que Victor Hugo, passant à Lausanne, avait déjà stigmatisé le choix fait des encadrements³. Comme quoi, nous n'avons qu'à être patients quant aux retouches annoncées...

Sur l'objet qui nous préoccupe, je remercie la Municipalité pour sa réponse. Au moment où l'on démolissait un immeuble à la rue Haldimand pour y construire des logements en vantant la qualité du site, il n'était pas inutile d'attirer l'attention de la Municipalité sur la possibilité qu'il y avait d'y installer des habitants sans recourir au génie civil.

Sa réponse, dans le fond, relativise les efforts que nous faisons dans notre Conseil pour garantir l'affectation au logement de certains lieux. Apparemment, au bout d'un certain temps, la nature commerciale reprend ce qu'elle considère être ses droits et rien ne laisse supposer qu'elle soit sanctionnée. Il semble que l'on pourrait être moins défaitiste que la Municipalité et penser que les mouvements enregistrés au Contrôle des habitants devraient permettre de voir si un appartement est subrepticement transformé en bureau. Mais je n'insiste pas dans cette voie, de peur d'entendre la Municipalité prétendre qu'il lui faut acquérir un logiciel pour remplir cette tâche. On peut préférer la mémoire vive de tel conseiller communal à un disque dur d'ordinateur.

Maintenant que l'on me dit qu'à Georgette, le règlement est presque respecté, je serai encore plus perplexe le soir, quand je verrai combien de locataires s'y complaisent dans l'obscurité...

Cela étant, à la rue Haldimand, si l'on numérote les niveaux différemment des étages – comme il se doit – je persiste à prétendre que le niveau 6 n'est actuellement pas affecté au logement comme il devrait l'être. Mais je n'insiste pas. J'ai rempli mon rôle en attirant l'attention de la Municipalité sur un problème général. Peut-être que la

³*Note de l'orateur:* il s'agit de la Lettre (XXXIX) au peintre Louis Boulanger:

Lausanne, le 22 septembre (1839), 10 heures du soir:

(...) Lausanne n'a pas un monument que le mauvais goût puritain n'ait gâté. (...) L'hôtel de ville a son beffroi, son toit et ses gargouilles de fer brodé, découpé et peint; mais les fenêtres et les portes ont été fâcheusement retouchées.

Victor Hugo, *Le Rhin* («Lettres à un ami»).

petite graine germera, même sans l'engrais d'une résolution. Ce sera ma modeste contribution à la fluidité des débats.

La présidente: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je considère cet objet comme traité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Roland Ostermann et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Claude-Olivier Monot: «Situation paradoxale au Jardin-Famille»⁴

Développement polycopié

Dépendant du CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse), le «Jardin-Famille» est très largement subventionné par notre Ville.

Situé à l'avenue Dapples, tout près du métro, la vocation de cette institution est de gérer et de coordonner le placement d'enfants en bas âge auprès d'assistantes maternelles, appelées plus communément «mamans de jour».

Cette forme de prise en charge d'enfants a été soutenue par une bonne partie de ce Conseil; en effet, moins coûteuse que les Centres de vie infantine, elle offre une alternative plus souple au niveau des horaires et plus personnalisée.

Compte tenu de la très forte demande de placements d'enfants insatisfaite, le «Jardin-Famille» a étoffé son offre en recrutant et en formant un nombre plus important d'assistantes maternelles.

Or, faute de place, les locaux étant vraiment très à l'étroit, le nombre d'enfants pris en charge est limité à 90 enfants pour 40 assistantes maternelles, alors que le nombre d'assistantes maternelles déjà engagées permettrait d'accueillir une quinzaine d'enfants supplémentaires. Cette situation paradoxale, au vu de la très forte demande, est particulièrement anormale.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

⁴BCC 2002, T. I (N° 7), p. 551.

- 1) La Municipalité est-elle au courant de cette situation?
- 2) Entend-elle prendre des mesures rapides, et lesquelles, pour trouver réponse à ce problème de locaux trop exigus?
- 3) Entend-elle scinder le Jardin-Famille en deux lieux distincts?
- 4) Entend-elle réduire le nombre d'assistantes maternelles et ce faisant empêcher le placement d'une quinzaine d'enfants supplémentaires?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

La Ville de Lausanne a développé depuis cinquante ans une politique de la petite enfance dynamique et exemplaire qui a toujours privilégié la qualité de l'offre d'accueil et lui a valu d'être souvent citée en exemple. En ce qui concerne l'accueil d'enfants à la journée, la Ville de Lausanne a bâti sa politique sur trois axes:

- les Centres de vie infantine municipaux (au nombre de 7, bientôt 8);
- les garderies privées subventionnées (au nombre de 20);
- l'accueil familial avec deux structures:
 - le service d'accueil de l'Association pour l'entraide familiale (APEF) qui gère les «mamans de jour»,
 - le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) qui gère le «Jardin-Famille».

La Municipalité tient en effet à développer sa politique petite enfance en s'appuyant sur ces trois piliers, car, même si la demande des parents s'oriente plutôt vers des structures de type garderies, l'accueil au domicile auprès d'assistantes maternelles répond à un besoin réel et offre une alternative plus souple au niveau des horaires comme le souligne justement M. Claude-Olivier Monot dans son interpellation.

Le «Jardin-Famille»

Le 27 octobre 1992, votre Conseil a accepté le rapport-préavis N° 176⁵ qui proposait de créer une crèche familiale, le Jardin-Famille, et d'en confier la gestion au CVAJ.

Le Jardin-Famille complète le dispositif actuel d'accueil des jeunes enfants en ville de Lausanne en organisant un accueil individualisé au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants y sont admis dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de 5 à 6 ans.

Il comprend une petite structure centrale, établie à l'avenue Dapples, où une équipe de professionnelles assure

⁵BCC 1992, T. II, pp. 561 ss.

l'accompagnement et la supervision des assistantes maternelles, garantissant ainsi qualité et stabilité à ces accueils à domicile. De plus, le Jardin-Famille offre à l'enfant la participation hebdomadaire à des activités d'éveil animées par les éducatrices, dans le cadre du Jardin-Câlin.

L'assistante maternelle du Jardin-Famille, qui doit être au bénéfice d'une autorisation d'accueil délivrée par le Service social et du travail de la Ville de Lausanne (SST), a donc la possibilité d'exercer une activité rémunérée, sans pour autant devoir renoncer à s'occuper de ses propres enfants. Elle est au bénéfice d'un contrat de travail lui garantissant un salaire mensuel ainsi que les prestations sociales usuelles. Les frais de repas, que les enfants gardés prennent chez elle, lui sont remboursés. Son cahier des charges comprend, outre l'accueil d'enfants à domicile, sa contribution en tournus comme assistante de l'éducatrice au Jardin-Câlin, ainsi que la participation à une séance hebdomadaire de travail au Jardin-Famille. Ces rencontres lui permettent d'acquérir les connaissances pédagogiques de base nécessaires à une activité auprès d'enfants.

Une convention propre au CVAJ, établie entre le Jardin-Famille et les parents, règle les conditions du placement (taux de fréquentation, tarif, horaires et autres aspects pratiques). Le tarif appliqué est analogue à celui pratiqué dans le cadre des Centres de vie infantile lausannois. Cette convention représente une garantie et une référence pour toutes les parties.

Le 21 septembre 1995, par une communication de la Municipalité⁶, votre Conseil a été informé des conclusions du rapport d'évaluation effectué après deux ans de fonctionnement, qui démontraient le bien-fondé de la décision des Autorités lausannoises.

Evolution depuis lors :

Depuis 1996, la Ville de Lausanne a toujours soutenu le développement du Jardin-Famille comme le montre le tableau ci-dessous :

Année	Assistants maternelles	Enfants	Subventions accordées / Fr.	Prix coûtant ⁷ à la journée / Fr.
1997	33	70	912'600.-	91.90
1998	31	69	907'000.-	95.70
1999	29	68	953'900.-	92.00
2000	28	73	954'300.-	87.40
2001	31	80	983'400.-	85.50
2002	38	90	1'300'000.-	

⁶BCC 1995, T. II, pp. 612 à 621.

⁷Pour mémoire le prix coûtant à la journée d'un Centre de vie infantile est de Fr. 109.- et celui d'une maman de jour varie entre Fr. 60 et Fr. 65.-.

Si dans les années 1997-2000 le nombre d'assistantes maternelles et donc d'enfants accueillis est resté stable, voire a diminué, la raison principale en incombait aux difficultés de recrutement. Avec raison, le CVAJ a mis en place une procédure de présélection précise et exigeante afin de garantir la qualité du service.

Et aujourd'hui :

Depuis 2001, avec l'accord de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, le CVAJ a réussi à augmenter son offre qui prévoit pour 2003 d'accueillir 105 enfants avec 40 assistantes maternelles, pour une subvention de Fr. 1'502'800.-.

La conséquence :

Pour garantir la qualité et le développement de cette prestation, les locaux actuels de l'avenue Dapples 24 ne sont plus suffisants. Dès 2001, le Service de la jeunesse et des loisirs a autorisé le CVAJ à rechercher des locaux mieux adaptés et à faire des propositions. Plusieurs variantes ont dû être abandonnées pour cause de coût trop élevé ou d'impossibilité de modifier l'affectation d'appartement au vu de l'extrême pénurie de logements.

La Municipalité répond aux questions de l'interpellateur de la façon suivante :

1. La Municipalité est-elle au courant de cette situation ?

La Municipalité est au courant de la situation, elle suit de près le dossier et entend soutenir les démarches du CVAJ pour trouver des locaux mieux adaptés. Vu la pénurie de logements sur le marché, elle n'a pas accepté de changer l'affectation d'un logement d'habitation situé dans le même immeuble pour le mettre à disposition des activités du Jardin-Famille.

2. Entend-elle prendre des mesures rapides, et lesquelles, pour trouver réponse à ce problème de locaux trop exigus ?

La Municipalité a accepté dans le budget 2003 de prévoir une somme de Fr. 31'500.- pour l'agrandissement du Jardin-Famille. Parallèlement à cette recherche de locaux, le CVAJ, en collaboration avec le Service de la jeunesse et des loisirs, étudie la possibilité de déplacer toutes les activités du Jardin-Famille dans un bâtiment au chemin de la Rasude 6 qui permettrait, outre l'agrandissement de l'accueil familial, la création d'une structure supplémentaire d'accueil collectif. En effet, ce bâtiment qui abritait la Crèche italienne est actuellement vide et il semble intéressant à la Municipalité de créer le premier lieu d'accueil mixte en Suisse romande où une crèche familiale coexisterait avec une garderie collective. Ce projet pourrait voir le jour en 2003.

3. Entend-elle scinder le Jardin-Famille en deux lieux distincts ?

La Municipalité tient à ce que le CVAJ continue à gérer la crèche familiale Jardin-Famille. En revanche, il appartient au CVAJ d'assurer le développement de cette forme d'accueil et de proposer à la Municipalité la structure la plus adéquate pour assurer une bonne gestion de la crèche familiale Jardin-Famille.

4. *Entend-elle réduire le nombre d'assistantes maternelles et ce faisant empêcher le placement d'une quinzaine d'enfants supplémentaires?*

En décrivant l'appui qu'elle a apporté jusqu'à maintenant au Jardin-Famille et les efforts qu'elle envisage de consentir en 2003, la Municipalité a répondu à cette question.

Discussion

M. Claude-Olivier Monot (Soc.): – Comme je l'ai fait au dépôt de mon interpellation, je déclare mes intérêts. Ma compagne travaille au Jardin-Famille comme coordinatrice des assistantes maternelles. Je remercie la Municipalité de sa réponse et j'aimerais faire un bref commentaire.

L'interpellation a parfois le mérite d'agiter les électrons que sont les partenaires concernés. C'est le cas de celle-ci. A ce jour, des locaux nouveaux ont été trouvés à l'avenue de Cour, près de l'ancienne EPFL. Le déménagement est prévu entre cet été et le début de l'automne. Cette nouvelle donne devrait permettre d'augmenter l'offre de placement d'enfants chez les assistantes maternelles. Dès lors, je ne peux que m'estimer satisfait de la situation et de la réponse municipale. Je ne déposerai donc aucune résolution.

La présidente: – La discussion n'est plus demandée. Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Olivier Monot: «Situation paradoxale au Jardin-Famille»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «L'amiante: un problème qui nous guette encore au quotidien»⁸

Développement polycopié

L'amiante est un sujet qui défraie régulièrement la chronique. En effet, récemment, l'Hôpital de Fribourg a dû fermer une partie de ses locaux après avoir détecté la présence d'amiante. La même mésaventure s'est déroulée dans les bureaux de l'Office des constructions fédérales et de la logistique. Sur un autre plan, la maison Eternit et l'entreprise ABB Outre-Atlantique se démêlent avec des milliers de plaintes déposées par des anciens employés atteints dans leur santé.

Afin de fixer les esprits, il est utile de rappeler que l'amiante:

- a été massivement utilisé, pur ou mélangé, parce que peu coûteux et grâce à ses propriétés physico-chimiques (incombustibilité, résistance aux hautes températures, résistance mécanique élevée, résistance aux attaques acides, flexibilité, capacité de filage, de tressage);
- est entré dans la composition de plus de 3000 produits dans de nombreux domaines, tels que la construction, l'industrie, l'industrie automobile, la construction navale, le matériel ferroviaire, le génie civil, ainsi que pour des utilisations domestiques. On en trouve dans les revêtements de sols, les faux plafonds, les portes de tableaux électriques, les coupe-feu, les cloisons légères, les rideaux de théâtre, le matériel d'isolation et j'en passe;
- cause des dommages à la santé lors d'inhalation de fines fibres. Il est à l'origine de nombreuses maladies comme le cancer du poumon, de la plèvre et du péritoine ou l'asbestose (maladie chronique de l'appareil pulmonaire);
- la Suisse en a interdit l'usage dès 1990 et a ordonné un moratoire pour certains produits difficiles à remplacer jusqu'en 1995. Malgré ces interdictions, il reste encore beaucoup d'amiante en Suisse;
- tue en Suisse environ 200 personnes par année, ce qui représente le tiers des décès dus aux accidents de la route (la SUVA estime le nombre de décès à 60).

(Source: article rédigé par MM. Fragnière et L'Eplattenier, collaborateurs de l'Institut universitaire romand de santé au travail.)

En 1985, l'OFPE (Office fédéral de la protection de l'environnement) a établi une liste de 4000 constructions traitées avec du flochage d'amiante. Cette liste n'est pas exhaustive; elle n'a été constituée qu'à partir des indications fournies par seulement trois des grandes entreprises ayant exécuté ces travaux. Il manque toutes les autres! Nous pouvons donc être sûrs qu'il reste nombre de bâtiments contenant encore de l'amiante. Nous en ignorons tout puisque la législation suisse n'inclut aucune obligation de réaliser un

⁸BCC 2003, T. I (N° 2), p. 76.

dépistage systématique de présence d'amiante. Précisons que l'amiante peut ne pas être dangereux si certaines règles de sécurité sont respectées; cependant, sa recherche méthodique peut se justifier afin de pouvoir organiser correctement des travaux d'entretien des bâtiments.

Dans le canton de Vaud, la prise de conscience s'est améliorée puisqu'une rubrique «amiante» a fait son apparition sur les permis de construire et que les architectes doivent s'assurer qu'il n'existe pas de matériaux contenant de l'amiante lors de transformations d'immeubles. Cependant, cette stratégie est très attentiste et aucunement proactive.

Rappelons qu'une directive fédérale prévoit que l'employeur est responsable de la sécurité et de la santé de ses travailleurs et le propriétaire d'immeubles est responsable de la sécurité des occupants de l'immeuble. Dès lors, la Ville de Lausanne est potentiellement concernée à la fois comme propriétaire et comme employeur.

Selon les Archives de la Ville (je les remercie ici pour leur travail), le Conseil communal a été informé une première fois de ce problème le 12 novembre 1985. La Municipalité annonçait sa volonté de procéder à un dépistage systématique de tous les bâtiments communaux. Elle avisait de l'ouverture d'un compte d'attente et assurait qu'un préavis devait suivre. Les conseillères et conseillers communaux apprenaient lors de la même séance que des travaux de déflocage avaient été réalisés à la Vallée de la Jeunesse et au collège d'Entre-Bois et qu'un groupe de trois personnes était constitué pour planifier, contrôler et coordonner les opérations en lien avec l'amiante.

Un mois plus tard, le 17 décembre 1985, lors d'une réponse à une interpellation sur le déflocage du chantier de la Vallée de la Jeunesse, la Municipalité précisait que les opérations de dépistage systématique étaient en cours. Elle reconnaissait que la fameuse liste de l'OFPE était loin d'être exhaustive.

Dix ans plus tard, le 5 septembre 1995, le Conseil communal apprenait de la Municipalité, dans une réponse à une question d'une conseillère communale, que le groupe de travail créé en 1985 avait procédé à un examen minutieux des bâtiments propriétés de la Ville qui figuraient sur la liste de l'OFPE, que sur les sept bâtiments de la Ville devant être assainis, six avaient fait l'objet de travaux et que plusieurs problèmes liés à l'amiante subsistaient (flocage, revêtement de sol et utilisation de l'amiante-ciment).

Considérant que l'amiante est loin d'être éradiqué et le peu de volonté d'aboutir à cet objectif (voir exemples récents à Fribourg et à Berne), constatant que le discours s'est modifié en l'espace d'une décennie, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Les bâtiments de la Ville qui figurent sur la liste de l'OFPE ont-ils tous été inspectés? Si oui, par qui et avec quels résultats?

2. Selon le *Bulletin du Conseil communal*, en septembre 1995, il ne restait qu'un dernier bâtiment connu de la Municipalité à nécessiter un déflocage – la salle de culte de l'église de la Croix-d'Ouchy. Je note que ce bâtiment est aujourd'hui en très mauvais état (information de la Municipalité du 11 juin 2002). Ce lieu de culte très utilisé a-t-il été défloqué depuis? En l'absence de préavis, comment ont été financés les autres déflocages?
3. Les services de la Ville ont-ils découvert la présence d'amiante ailleurs depuis 1995? Si oui, quelles ont été les actions entreprises?
4. Le dépistage systématique de tous les immeubles propriétés de la Ville a-t-il été réalisé? Si oui, pour quel résultat? Sinon, la Municipalité entend-elle le réaliser? La Municipalité court-elle un risque de plainte en ne procédant pas à ce travail?
5. Le groupe de travail «amiante» fonctionne-t-il toujours?
6. La Municipalité fait-elle inspecter systématiquement les immeubles lorsque des travaux sont entrepris, lors d'achat ou lors de location pour y installer des collaborateurs?
7. Quelles directives la Municipalité applique-t-elle pour détecter l'amiante sous ses multiples formes?
8. Dans ce domaine, la Municipalité recourt-elle aux services de l'Institut universitaire romand de la santé au travail?
9. La Commune emploie de nombreux travailleurs dans la technique du bâtiment ou l'entretien; ces personnes courent-elles des risques à terme? Arrive-t-il à ces collaborateurs d'intervenir sans être sûrs qu'ils ne courent aucun risque?
10. Subsiste-t-il des conduites du réseau d'eau qui contiennent de l'amiante?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Réponse photocopiée de la Municipalité

C'est en mai 1985 que le Service d'architecture, par une note à la Municipalité, demandait de charger la Direction des travaux de mettre sur pied une proposition définissant les moyens adéquats et leur coût pour un dépistage systématique des bâtiments communaux floqués à l'amiante. Un petit groupe s'est alors créé, composé de représentants des Services d'hygiène, des écoles primaires et d'architecture. Ces trois personnes constituant le groupe «amiante» s'adressaient par note à la Municipalité le 6 septembre 1985 et demandaient:

- des moyens financiers pour mettre en chantier les déflocages des collèges d'Entre-Bois et les suivants;
- d'officialiser le groupe «amiante» comme seul répondant au sein de la Commune pour tous les problèmes touchant à l'amiante;
- de charger le groupe «amiante» de différentes tâches, telles que l'information aux entreprises, le dépistage, etc.

Nous relevons la rapidité avec laquelle l'Exécutif a pris les décisions qui ont permis en quelques semaines de mettre sur pied les moyens techniques et financiers pour attaquer le problème du déflocage. Cette rapidité a également donné les moyens politiques de répondre à l'interpellation Crausaz et consorts du 19 novembre 1985.

Les différents chantiers réalisés à cette époque ont prouvé l'extrême difficulté, voire l'impossibilité de deviser avec précision une opération de déflocage. Cette dernière était doublée par les travaux de remise en état et de substitution de l'amiante, étroitement liés à l'affectation et à la configuration des lieux. La principale difficulté rencontrée à cette période a été de s'assurer les services d'une entreprise fiable, c'est-à-dire sérieuse et bien équipée pour ce genre de travail. La collaboration avec l'IUMHT (Institut universitaire de médecine et d'hygiène du travail du Département de l'intérieur et de la santé publique) a été précieuse, efficace et agréable.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées:

1. *Les bâtiments de la Ville qui figurent sur la liste de l'OFPE ont-ils tous été inspectés? Si oui, par qui et avec quels résultats?*

Oui. Tous les bâtiments figurant dans la liste OFPE ont été inspectés par le groupe «amiante». Tous ceux représentant un danger, même mineur, ont été défloqués dans les règles de l'art.

2. *Selon le Bulletin du Conseil communal, en septembre 1995, il ne restait qu'un dernier bâtiment connu de la Municipalité à nécessiter un déflocage – la salle de culte de l'église de la Croix-d'Ouchy. Je note que ce bâtiment est aujourd'hui en très mauvais état (information de la Municipalité du 11 juin 2002). Ce lieu de culte très utilisé a-t-il été défloqué depuis? En l'absence de préavis, comment ont été financés les autres déflocages?*

Il est exact que seul le temple de la Croix-d'Ouchy devait encore être défloqué. Il ne l'a pas été pour les raisons suivantes:

- l'amiante se trouve mélangé à du plâtre dans la voûte du chœur, se trouvant à une hauteur d'une quinzaine de mètres, donc inaccessible à tout un chacun;

- une étude de transformation et de restauration du temple était en cours et les travaux de déflocage inclus dans le devis;
- plusieurs contrôles de l'IUMHT ont démontré qu'il n'existait aucune urgence à intervenir;
- enfin, des consignes de sécurité ont été transmises aux utilisateurs des lieux.

3. *Les services de la Ville ont-ils découvert la présence d'amiante ailleurs depuis 1995? Si oui, quelles ont été les actions entreprises?*

Aucune présence d'amiante n'a été découverte depuis 1995. La vigilance reste toutefois de mise.

4. *Le dépistage systématique de tous les immeubles propriétés de la Ville a-t-il été réalisé? Si oui, pour quel résultat? Sinon, la Municipalité entend-elle le réaliser? La Municipalité court-elle un risque de plainte en ne procédant pas à ce travail?*

Le dépistage systématique de tous les immeubles propriétés de la Ville a été effectué. Celui-ci a touché tous les bâtiments construits ou transformés durant la période de l'utilisation intense de l'amiante (1936-1975). Aucun des bâtiments inspectés, et après analyse en laboratoire des matériaux d'isolation, ne contenait de l'amiante.

5. *Le groupe de travail «amiante» fonctionne-t-il toujours?*

Le groupe «amiante» existe toujours, à l'exception d'une personne ayant pris sa retraite en décembre 2002.

6. *La Municipalité fait-elle inspecter systématiquement les immeubles lorsque des travaux sont entrepris, lors d'achat ou lors de location pour y installer des collaborateurs?*

Tous les immeubles suspects (voir réponse 4) sont contrôlés.

7. *Quelles directives la Municipalité applique-t-elle pour détecter l'amiante sous ses multiples formes?*

Les directives de la Municipalité touchent essentiellement les bâtiments par une information auprès des propriétaires et des entreprises qui se voient dans l'obligation de signaler à l'Autorité toute suspicion de la présence d'amiante. Quant aux autres risques liés à l'utilisation d'amiante cités par l'interpellateur, des lois cantonales et fédérales ont été votées depuis une vingtaine d'années.

8. *Dans ce domaine, la Municipalité recourt-elle aux services de l'Institut universitaire romand de la santé au travail?*

Comme cité dans l'introduction, aucune intervention n'a échappé à l'Autorité cantonale compétente de l'UIMHT avec qui le groupe «amiante» a étroitement collaboré.

9. *La Commune emploie de nombreux travailleurs dans la technique du bâtiment ou l'entretien; ces personnes courent-elles des risques à terme? Arrive-t-il à ces collaborateurs d'intervenir sans être sûrs qu'ils ne courent aucun risque?*

Une très large information a été diffusée à l'époque auprès des services techniques, susceptibles d'être en présence d'amiante. Les bâtiments ou installations détectés ayant tous été défloqués, le risque est aujourd'hui mineur, sans toutefois pouvoir affirmer (à l'impossible nul n'est tenu) que le risque zéro est atteint.

10. *Subsiste-t-il des conduites du réseau d'eau qui contiennent de l'amiante?*

Il subsiste 23'013 m de conduites en Eternit (amiante-ciment), assez anciennes, qui sont remplacées par opportunités, lors de travaux communs avec d'autres services. Cela représente 2,4% du réseau. Il y a longtemps qu'eauservice ne pose plus de telles conduites. Il faut cependant remarquer que l'amiante n'est pas toxique dans l'eau. Le danger de ces conduites Eternit est présent lors de leur démontage; ce point est traité dans les MSST (Mesures de sécurité et santé au travail) en cours d'élaboration dans le service.

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je remercie la Municipalité pour sa prompte réponse, d'autant plus qu'elle est portée à notre connaissance en très peu de temps, alors que certains collègues de ce Conseil ont dû attendre ou attendent encore depuis des mois une réponse satisfaisante. Je prends dans l'ordre les réponses municipales, devant ajouter l'une ou l'autre question en fonction du caractère lacunaire de quelques-unes d'entre elles.

D'emblée, je suis satisfait de constater que tous les bâtiments de la Ville figurant sur la liste de l'Office fédéral de la protection de l'environnement ont été inspectés quant à leur teneur en amiante.

A la deuxième question, je relève que la Municipalité ne répond pas sur le financement. Un préavis avait tout de même été promis en 1985 et n'a jamais été présenté. La question en suspens: comment ont été financés ces travaux s'ils ne sont pas passés par la voie du préavis?

Je constate ensuite avec satisfaction que la Municipalité reste vigilante à l'égard de ce problème, car les locaux avec amiante sont mal recensés en Suisse. On en découvre

chaque année lors de travaux de rénovation de bâtiments, où elle demeurerait jusque-là insoupçonnée. Il n'y a jamais eu en Suisse de dépistage systématique. La Ville a cependant effectué ce travail pour ses propres bâtiments. Compte tenu des enjeux, je ne peux que souhaiter que d'autres propriétaires de la ville s'en inspirent et fassent de même.

A l'une des questions suivantes, je demande combien et quelles personnes composent le groupe «amiante»? Quelles sont désormais ses modalités de fonctionnement, puisque l'une d'entre elles, sauf erreur, n'y exerce plus?

Je sais que des travaux ont été entrepris pour enlever des plaques d'Eternit de bâtiments scolaires – l'an dernier, sauf erreur, à Provence – et que des conduites en Eternit sont régulièrement remplacées en fonction des opportunités et des rénovations. Je m'interroge sur la façon d'éliminer ces matériaux. Ils sont dangereux. Il faut savoir que dans l'équivalent d'une tête d'épingle, il peut y avoir 2 millions de fibres d'amiante, toutes respirables et cancérigènes à long terme.

Ce sont mes trois questions complémentaires. J'attends vos réponses et je peux d'ores et déjà annoncer que je ne déposerai pas de résolution.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – C'est bien volontiers que je réponds aux interrogations complémentaires de l'interpellateur et suis désolé d'avoir sauté un bout dans la réponse municipale.

En l'absence de préavis, comment ont été financées les opérations de déflocage? Elles ont été prises en compte dans chaque préavis traitant de la rénovation d'ouvrages. D'autre part, nous n'avons pas établi de statistiques financières, ni la somme des nombreux chantiers impliquant l'élimination de l'amiante, qui auraient impliqué une mission quantitative.

La troisième question: que fait-on de ces matériaux? A ma connaissance, ils sont acheminés aux décharges spécifiques.

Concernant le groupe «amiante»: du fait que deux points sont clairement recensés – les conduites d'eau et plus particulièrement le temple d'Ouchy – les membres du groupe sont tout à fait compétents pour répondre à cette problématique et accompagner les professionnels dans le cadre d'objets comportant de l'amiante. D'autant plus que la filière de ce traitement est aujourd'hui nettement mieux connue qu'à l'époque où ce problème était plus important. J'espère avoir répondu aux trois questions de l'interpellateur.

La présidente: – La discussion est close, l'objet liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Fabrice Ghelfi : «L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien» ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Christina Maier : «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne (CPCL)?»⁹

Développement polycopié

Lausanne s'est engagée dans une politique visant la promotion du développement durable, afin de respecter, dans la mesure du possible, les impératifs écologiques, sociaux et économiques.

En tant qu'employeur, la Ville de Lausanne est tenue par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) de contribuer au fonds de pension de ses employés afin de leur verser des prestations vieillesse, invalidité et survivants. Les avoirs de la Caisse de pensions sont investis soit dans des titres (actions et obligations), soit dans l'immobilier, soit en prêts, afin de générer un intérêt qui contribue, en plus des cotisations, au financement des prestations LPP. La CPCL, selon le règlement auquel elle est soumise, est autonome. Ses avoirs sont gérés par un Conseil d'administration nommé par la Municipalité. Il apparaît cependant que l'autonomie de la CPCL est toute relative puisque la Ville de Lausanne reste garante des prestations de retraite en cas de cessation de paiements de la Caisse. De plus, le Conseil communal peut décider de la dissolution de la CPCL (art. 13 des statuts). Le Conseil communal est donc concerné par la situation et la gestion de la CPCL, d'où cette interpellation.

Aspects écologiques et sociaux

Depuis plusieurs années, des fonds dits «pour un développement durable» ont été créés en Suisse, garantissant que les investissements soient effectués dans des entreprises respectant un minimum de critères sociaux, écologiques ou éthiques¹⁰. Selon nos informations la CPCL n'a pas encore investi dans ce type de fonds.

⁹BCC 2002, T. II (N° 18/I), p. 719.

¹⁰Par exemple le fonds Ethos auquel la Caisse de pensions des employés du Canton de Genève est affiliée ou encore SAM, Swissa Green Invest, Oekosar Sarsin, etc.

1. *La Municipalité n'estime-t-elle pas que le transfert progressif de la part des avoirs de la CPCL investis actuellement en actions et obligations traditionnelles (Fr. 428,4 millions en 2001) dans un fonds respectant un minimum de critères de développement durable serait souhaitable?*

2. *Est-elle prête à s'engager concrètement dans ce sens, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL?*

Aspect économique

Outre les aspects éthiques, écologiques et sociaux de l'investissement des fonds de retraite, le critère de durabilité économique est bien sûr essentiel. Il s'agit en effet pour une Caisse de pensions de garantir les retraites actuelles et futures de ses employés et ex-employés.

Or la situation financière de la CPCL, évaluée sur la base du rapport de gestion 2001 (soit avant la baisse boursière de 2002), semble inquiétante. En effet, c'est en puisant dans les réserves (qui diminuent rapidement), que les prestations 2001 (Fr. 132 millions) ont pu être versées. Le compte d'assurance s'est soldé par un déficit de Fr. 32 millions (qui n'a pas été couvert par le bénéfice immobilier et par les divers intérêts de ses prêts). Le taux de couverture de la Caisse est faible et cela depuis plusieurs années.

3. *Quelle appréciation la Municipalité a-t-elle de la situation financière de la CPCL? Estime-t-elle que la Caisse pourra faire face à ses engagements à moyen et à long terme?*

Réponse polycopiée de la Municipalité

Baptisés également «fonds éthiques» ou «fonds socialement responsables», les «fonds de développement durable» firent leur apparition dans les années 1920 aux Etats-Unis au sein de communautés religieuses soucieuses de gérer leur trésorerie en accord avec leurs valeurs et refusant d'investir dans certains secteurs liés notamment au tabac, à l'alcool et aux jeux. Depuis les années 1980, on est passé des critères d'exclusion aux critères de sélection en investissant dans des sociétés sélectionnées selon certains critères moraux, sociaux et environnementaux.

Les investisseurs institutionnels sont naturellement tentés de rechercher le meilleur rendement possible pour maintenir ou améliorer leur degré de couverture et la CPCL n'échappe pas à la règle qui, dès l'entrée en vigueur de l'OPP 2 en 1985, a dû renoncer à privilégier les investissements immobiliers. Si des études tendent à démontrer que les performances des fonds de développement durable sont similaires à celles des fonds ordinaires, d'autres prétendent que les fonds d'investissement durable présentent un risque plus élevé. Ces querelles d'experts semblent aujourd'hui dépassées puisque les placements mobiliers procurent dans leur ensemble de piètres rendements et incitent les institutions de prévoyance à un prudent attentisme.

Pour la gestion de sa fortune mobilière, la CPCL a passé une convention de collaboration avec d'autres institutions de prévoyance. Dans ce cadre, la société Ethos Services fournit des analyses détaillées des fonds de placement de droit suisse et prend position sur les votes des assemblées générales des sociétés.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de M^{me} l'interpellatrice :

1. *La Municipalité n'estime-t-elle pas que le transfert progressif de la part des avoirs de la CPCL investis actuellement en actions et en obligations traditionnelles (Fr. 428,4 millions en 2001) dans un fonds respectant un minimum de critères de développement durable serait souhaitable?*
2. *Est-elle prête à s'engager concrètement dans ce sens, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL?*

Pour autant que les intérêts de la CPCL et de ses assurés et pensionnés soient sauvegardés, la Municipalité estime qu'une partie de la fortune de la CPCL pourrait être affectée aux investissements de développement durable. Une saine gestion implique toutefois une raisonnable répartition des risques de telle sorte que toute la fortune mobilière de l'institution ne peut pas être placée dans des fonds de même nature. Telle est la position que la Municipalité défendra au sein du Conseil d'administration de la CPCL lorsque la Bourse sera revenue à meilleure fortune.

3. *Quelle appréciation la Municipalité a-t-elle de la situation financière de la CPCL? Estime-t-elle que la Caisse pourra faire face à ses engagements à moyen et à long terme?*

Pour les raisons exposées dans le rapport-préavis N° 123 du 6 janvier 2000, le Conseil d'administration de la CPCL a été conduit à prendre des mesures d'assainissement financier, avec l'approbation de l'Autorité cantonale de surveillance. En raison de l'érosion des valeurs boursières, il est difficile d'en mesurer aujourd'hui les effets. La prochaine expertise actuarielle – fondée sur la situation de la CPCL au 1^{er} janvier 2003 – donnera une nouvelle image actuelle et prospective de la situation de la Caisse. Les résultats de cette expertise seront portés à la connaissance du Conseil communal, conformément à l'article 13 du Règlement d'application des statuts de la CPCL.

Discussion

M^{me} Christina Maier (Les Verts): – En lançant cette interpellation l'automne dernier, j'avais pour objectif de m'intéresser à la politique d'investissements des avoirs de la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne, placés dans des titres, soit des actions et des obligations. Je souhaitais inciter le Conseil d'administration de la Caisse, par le biais de la Municipalité, à investir uni-

quement dans des actions et obligations de firmes ou de sociétés respectant un minimum de critères éthiques, sociaux ou écologiques. Cette demande n'a rien de révolutionnaire. Cette manière d'investir se pratique déjà dans certaines Caisses de pensions de l'Administration publique suisse. Cette démarche a son importance, car le poids des avoirs des Caisses de pensions au plan suisse est énorme: Fr. 500 milliards, dont un tiers s'investit en titres. Les avoirs de la CPCL se chiffrent approximativement à Fr. 1 milliard, dont Fr. 430 millions investis en titres – actions et obligations. En optant pour des investissements ciblés – en collaboration avec les salariés, puisqu'il s'agit de leur avoir – il est possible d'exercer une influence, non seulement sur le type d'entreprises que l'on souhaite encourager ou décourager, mais également sur la gestion des grandes entreprises de ce pays, par souci de responsabilité citoyenne. Déléguer des représentants aux assemblées générales des actionnaires, qui portent un regard critique sur la gestion des sociétés, permettrait d'éviter de laisser carte blanche à certains dirigeants de grandes firmes qui affectent une partie du financement qui leur parvient par le biais des cotisations de retraites, à des opérations douteuses ou carrément pour s'enrichir personnellement. On l'a vu dans le cas de la Rentenanstalt Swiss Life, pour ne pas la citer.

Je remercie donc la Municipalité pour la réponse à ma question portant sur la problématique de l'investissement dans des fonds éthiques. Elle prend partiellement en compte ma demande. Je ne partage cependant pas son analyse, à savoir qu'il n'est pas prudent d'investir tout son capital dans un seul type de titres. En effet, les critères appliqués aux titres des fonds éthiques représentent, à mon sens, le minimum exigible d'une Administration publique qui affirme se préoccuper du développement durable. Il n'est pas cohérent d'investir partiellement dans des fonds prétendument rentables et qui pourraient contenir des titres de n'importe quelles entreprises – firmes actives dans l'armement, les OGM, etc. – et une partie plus ou moins symbolique dans des fonds éthiques, pour la seule bonne conscience. Si l'on veut être crédible, c'est tout ou rien. Je me permets donc d'insister. Les intentions exprimées par la Municipalité ne sont pas suffisantes.

Concernant le rendement – c'est important – les fonds éthiques ont prouvé qu'ils ne sont pas moins performants que les autres. De plus, ils proposent toute une palette, tout un choix de fonds et pas qu'un seul. La Municipalité souligne qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, qu'on ne peut pas investir uniquement dans un fonds, alors qu'ils sont nombreux et permettent une politique d'investissements diversifiée. Les fonds écologiques me paraissent particulièrement intéressants. Ils comprennent des actions et obligations d'entreprises actives dans les énergies renouvelables, la gestion écologique des déchets et autres techniques visant la protection de l'environnement.

Je disais en préambule que c'était uniquement l'aspect investissements de la Caisse qui motivait mon intérêt pour

la CPCL. Les questions de finances, d'organisation interne, à vrai dire, ne me passionnaient guère, *a priori*. Je sais qu'une Commission permanente des finances, ainsi que de nombreux conseillères et conseillers communaux, suivent de près la gestion financière de la Ville. Mais je suis devenue plus soucieuse encore à la lecture du rapport de gestion de la Caisse – que j'ai dû forcément consulter pour obtenir un minimum d'informations sur la problématique qui m'intéressait – car j'ai réalisé que sa situation financière n'était pas bonne du tout. Son taux de couverture est faible, 44% en 2001, et il a encore baissé. Ce qui signifie que si l'on voulait atteindre le taux de couverture de 100%, il manquerait Fr. 1,2 milliard. Si l'on était moins exigeant et que l'on se satisfasse d'un taux de 60%, il manquerait Fr. 330 millions. Ce ne sont pas des petites sommes, vous en conviendrez. De plus, le compte d'assurance est déficitaire depuis plusieurs années, les cotisations ne couvrant pas les rentes. Le plus navrant est qu'au changement de statuts de la Caisse décidé en 2000 par le Conseil communal¹¹, ce dernier s'est enlevé tout droit de regard et de contrôle sur la gestion de la Caisse devenue autonome. Les salariés sont inquiets, les associations de personnel aussi.

Le problème de la CPCL n'est pas uniquement dû à des modalités de gestion interne. On sait qu'il est en grande partie lié au système du 2^e pilier, qui est loin d'être idéal. Il permet en effet l'existence en Suisse de dizaines de milliers de petites caisses de prévoyance individuelle. Celles dont l'effectif est âgé sont donc désavantagées. C'est le cas de Lausanne, qui atteindra bientôt 1,31 actif par pensionné. Le nombre de pensionnés augmente et celui des fonctionnaires stagne. Les cotisations ne suffisent forcément plus à payer les rentes. Je suis plutôt étonnée que cela n'ait pas été signalé dans les rapports des actuaires et que cette évolution n'ait pas été prévue. On accuse l'effondrement boursier de la chute des résultats, mais il n'en est pas la cause principale.

A ma deuxième question concernant la situation financière de la Caisse, la Municipalité n'a pas vraiment répondu, puisqu'elle me renvoie à l'expertise actuarielle qui sortira prochainement. Etant donné l'inquiétude des employés de la Ville, je suis bien obligée de revenir, cette fois, avec une motion. En effet, les employés ont le droit d'être clairement renseignés sur l'état des avoirs de leur Caisse de pensions. A mon sens, les prestations retraite font partie intégrante du contrat d'engagement des salariés. Elles doivent être maintenues. Dans cette motion – dont on aura l'occasion de discuter – je propose différentes suggestions. Pas de résolution donc, mais une motion.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Puisqu'il y a motion, on ne va pas faire un débat. Uniquement trois précisions.

Premier point: ce sont effectivement les deux dernières années boursières qui ont créé une dégradation de la situation, passée au-dessous de 50%. Mais des mesures ont été prises alors que votre Conseil communal décidait en 2000

¹¹BCC 2000, T. I, pp. 356 ss.

de nouveaux règlements confiant la gestion au Conseil d'administration de la CPCL pour l'essentiel.

Deuxièmement, une actualisation de la situation devrait être présentée avant l'été, avec une analyse des conséquences sur 25 ans, car en matière actuarielle, il faut raisonner à très long terme. Selon les conséquences prévisibles, un certain nombre de mesures complémentaires devront être prises par le Conseil d'administration. Il est donc impossible de vous dire quoi que ce soit avant d'en avoir analysé l'impact. La situation va donc se décanter d'ici à la fin de l'année au plus tard et nous permettra, si la motion est prise en considération et le délai de six mois respecté, de tout clarifier à ce moment-là.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – J'aimerais informer l'interpellatrice et les nouveaux conseillers élus que durant la précédente législature, j'avais déposé une interpellation à peu près dans le même sens que la première partie de celle de M^{me} Maier, en posant la question de l'investissement dans des fonds éthiques¹². On m'avait répondu que l'on privilégiait des placements qui rapportent. Je constate avec un certain plaisir qu'aujourd'hui, si l'on fait encore de tels placements, on tient également compte de ces fonds. En effet, la Société Ethos Services a été mandatée pour élargir l'éventail des placements et effectuer un certain nombre d'investissements qui vont dans le sens d'une gestion responsable à long terme. C'est une politique des petits pas, mais on se réjouit de constater que l'on ne donne pas toujours de la voix dans le désert!...

La présidente: – Pas d'autre intervenant? L'interpellation est donc liquidée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Christina Maier: «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne?»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

¹²BCC 1999, T. I, pp. 141 ss.

Motion de M. Alain Bron pour la définition d'institutions sportives phares¹³

Développement polycopié

Préambule

Les clubs sportifs professionnels, notamment en Suisse, vivent une situation difficile, l'existence de certains d'entre eux étant même menacée: c'est le cas du Lausanne-Sports.

Or, la situation des clubs de sports professionnels n'est pas sans rappeler la situation prévalant dans le monde culturel:

- budgets dans la plupart des cas impossibles à boucler sans aide extérieure (mécène, sponsor, subvention);
- importance pour l'image de la ville en Suisse et à l'étranger;
- nombre de spectateurs intéressés¹⁴;
- possibilité donnée aux jeunes artistes/sportifs d'évoluer dans leur discipline au meilleur niveau;
- effet catalyseur sur la vie culturelle/sportive;
- besoin en infrastructure (théâtre, stade);
- le tout baignant dans des milieux aux règles particulières, a priori inhabituelles pour une communauté publique.

Il est fort heureusement admis que les activités culturelles en général, et les activités culturelles phares en particulier, doivent être soutenues par les pouvoirs publics, notamment financièrement.

Il est également admis que ces subventions représentent une sorte d'investissement, étant entendu que toute activité, et notamment culturelle, génère des revenus pour l'économie lausannoise (consommations diverses des spectateurs, par exemple).

Par son subventionnement enfin, les pouvoirs publics permettent à un large public l'accès à la culture.

Or, une sorte de pudeur incite à considérer les clubs sportifs professionnels comme des entreprises purement mercantiles¹⁵, alors qu'un tel club est simplement composé d'une direction la plupart du temps bénévole, d'employés (administratifs et sportifs), de groupes de soutien (sponsors

¹³BCC 2003, T. I (N° 2), p. 76.

¹⁴Environ 80'000 spectateurs par saison «normale» pour le Lausanne-Sports, par exemple.

En comparaison, le Théâtre de Vidy en a accueilli 75'000 en 2001 et l'Opéra environ 30'000.

¹⁵Evidemment, le milieu du sport peut donner l'impression de brasser l'argent et les gens.

Cette situation a été vraie ces dernières années, victimes des mêmes spéculations qui ont affecté l'économie en général; il faut malgré tout veiller à ne pas confondre la situation en Suisse avec celle prévalant dans certains pays.

Certes, certains montages financiers récents, et notamment la création de SA en main d'actionnaires spéculateurs et probablement nourris d'ambitions personnelles, ont gravement nui à l'image du sport, et du football en particulier. Cette époque semble révolue.

issus du tissu économique local, supporters) et bien sûr de juniors.

Les budgets sont réalisés grâce aux billets d'entrée au match, aux abonnements, aux droits de retransmissions télévisées, aux sponsors, aux mécènes, à la «vente» de joueurs¹⁶ et à certaines subventions liées au rôle formateur des clubs.

Les déficits ont souvent longtemps été couverts par des présidents-mécènes, qui, pour certains, y ont laissé leur fortune ou mis en péril leur entreprise.

Le budget moyen d'un club de football de Ligue nationale A tourne autour de Fr. 6 millions.

Les recettes peuvent varier d'année en année, puisque certaines d'entre elles sont fonctions des performances du club (nombre de spectateurs, participation à une Coupe d'Europe¹⁷, par exemple) et d'autres de situations particulières (vente d'un joueur formé au club, par exemple)¹⁸.

En pratiquant une gestion raisonnable du club, en privilégiant la formation et l'émergence de talents issus du club ou de la région, en évitant la surenchère salariale, en conservant des ambitions raisonnables en fonction de la valeur du moment de l'équipe, on peut ainsi parfaitement imaginer que le bilan, sur une dizaine d'années, soit proche de l'équilibre¹⁹.

Seule la présence de représentants des pouvoirs publics à la tête des clubs sportifs phares serait garante d'une telle gestion raisonnable dans la durée, d'une redistribution équitable des éventuels bénéfices, ainsi que de l'éthique générale du club.

Motion

Compte tenu des considérations évoquées en préambule, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de définir des institutions sportives phares et de les soutenir, à l'image de nos quatre institutions culturelles phares (Béjart Ballet, Opéra, Théâtre de Vidy et OCL).

¹⁶L'aspect le plus discutable étant peut-être représenté par les opérations d'achat et de vente de joueurs, mais encore faut-il savoir ce qui se cache réellement derrière cette définition:

Un joueur, en l'occurrence de football, est lié à un club par un contrat de durée déterminée. A la fin de ce contrat, le joueur et le club sont libres de tout engagement (le fameux arrêt Bosmann).

Si le joueur désire mettre fin prématurément à son contrat pour changer de club, le nouveau club devra payer une sorte de dédommagement à l'ancien club: il s'agit de ces fameuses opérations de vente de joueurs. En général, un joueur ainsi «vendu» a l'opportunité d'évoluer dans un club plus réputé ou dans un championnat étranger plus relevé, profitant au passage pour valoriser son salaire.

¹⁷Droits TV, sponsors, versements directs de l'UEFA.

¹⁸Ce budget proche de l'équilibre, sur 10 ans, est à mettre en relation avec les Fr. 20 millions de subventions annuelles accordées, à raison, aux institutions culturelles phares.

¹⁹En dix ans, le LS a participé à trois finales de Coupe de Suisse et en a gagné deux, joué en Coupe d'Europe contre l'Ajax d'Amsterdam, Nantes ou encore la Lazio de Rome. Des joueurs comme Stéphane Chapuisat, Blaise N'Kufo, Fabio Celestini ou Remo Meier, par exemple, ont éclos ou ont été formés au club.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Discussion préalable

M. Alain Bron (Soc.) : – Oui, Madame la Présidente. Que ce soit il y a quelques années pour le LHC, ou quelques semaines pour le LS, notre Conseil a démontré qu’il se pré-occupait des clubs sportifs professionnels de notre ville. Je pense qu’il faut maintenant aller un peu plus loin, pousser la réflexion hors de tout contexte émotionnel – sauvegarde d’un club sportif liée à une urgence financière – et se poser la question sur la place des clubs phares, ou professionnels, à Lausanne. Notre Conseil a montré qu’il se sentait habilité à intervenir dans la bonne marche des clubs. Je propose maintenant qu’une étape supplémentaire soit franchie et que l’on ait le courage politique de dire que Lausanne a 2, 3, 4 clubs phares – peut-être plus – à considérer au même titre que nos quatre institutions culturelles. Dans ma motion, je développe quelques arguments dans ce sens, que je vous laisse le soin de découvrir. Cela posé, il faudra s’interroger sur la manière dont la Ville veut s’engager en faveur de ces clubs et se doter d’un cadre d’action dans lequel elle pourrait intervenir. On connaît déjà quelques pistes, dont l’aide ponctuelle et à bien plaisir, que l’on a pratiquée jusqu’ici. Ou la participation au capital d’une éventuelle société anonyme, que le Parti socialiste avait proposée lors de la discussion sur l’aide au LS²⁰, qui donnerait un droit de regard sur la marche du club. On peut aussi envisager une participation majoritaire, une sorte de municipalisation des clubs, telle que proposée par la motion de M. Hubler²¹ – et que proposerait peut-être M. Venezia. On peut imaginer d’autres pistes encore. Par exemple, la constitution de fondations, à l’instar de ce qui se passe dans le milieu culturel.

En conséquence, je vous prie d’accepter la prise en considération de cette motion et vous suggère son renvoi à une commission, afin que l’on puisse faire le tour complet de la situation et apporter d’autres suggestions que celles évoquées.

La présidente : – Cinq membres suivent-ils le vœu du motionnaire ? C’est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie, Monsieur.

Motion de M. Charles-Denis Perrin pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers²²

Développement polycopié

La mondialisation est ressentie par certains comme un mal à exorciser, alors que d’autres y voient une opportunité nouvelle pour l’humanité. Il est vrai qu’à l’heure où les technologies permettent le décroisement des entités politiques et économiques de la planète, seules les organisations commerciales en profitent pleinement (ainsi que de nombreux consommateurs, ne l’oublions pas...), tandis que les Etats et les collectivités avancent lentement, freinés par la peur du changement ou par la crainte de perdre leur identité ou leur pouvoir...

L’histoire est pourtant une fois de plus en marche et la création prolifique d’associations, d’institutions, de fondations à laquelle on assiste en est bien la preuve. Certaines ont des projets concrets pour faire évoluer les comportements de la société civile et des individus entre eux, d’autres, au contraire, pour essayer d’arrêter les phénomènes de globalisation, d’autres encore souhaitent lancer la réflexion sur notre monde en mutation rapide, travaillent pour que les différences culturelles n’apparaissent pas comme des obstacles, mais comme une opportunité de compléter leur perception de la réalité, tout en développant la conscience d’appartenir à un tout interdépendant.

Le Conseil communal de Lausanne, il y a deux ans, a choisi de faire un premier pas important en adhérant aux principes de l’Agenda 21. Aujourd’hui, je souhaite que la réflexion soit élargie et ne se limite pas au développement durable tel que défini dans les premiers préavis.

L’objet de cette motion est donc de demander que la Municipalité conduise une étude et une réflexion globale qui devraient permettre de déterminer :

- Le rôle qu’une Ville comme Lausanne peut et doit jouer dans le contexte d’évolution de société décrit ci-dessus.
- Les attentes des citoyens en la matière.
- Le niveau auquel la Ville doit/veut agir pour rester cohérente dans ses missions, c’est-à-dire s’engager en tant que :
 - adhérente à des institutions, associations, organisations, etc. ;
 - «sponsor», sans exigence particulière en contrepartie ;
 - source de financement pour des projets spécifiques, conduits par lesdites organisations, avec des exigences de résultats.

²⁰BCC 2003, T. I (N° 3), pp. 226 ss.

²¹Cf. *infra*, p. 365.

²²BCC 2003, T. I (N° 2), p. 76.

Se basant sur ces réflexions et les réponses que la Municipalité apportera à ces questions, je souhaiterais, de plus, obtenir des propositions de critères de sélection et de choix qui permettront, dans le futur, de prendre des décisions cohérentes pouvant s'inscrire dans une démarche politique proactive et non réactive ou encore ponctuellement émotionnelle.

Il est à relever que cette étude et les propositions devront permettre de déterminer, par exemple, l'opportunité ou non de soutenir, voire d'adhérer à Attac (proposition transmise à la Municipalité en novembre 2002).

Ma motion demande également que soit examinée la possibilité soit de créer un fonds, alimenté par les ressources mises à disposition d'Agenda 21, soit d'affecter directement une partie de ces ressources pour financer des projets concrets, émanant d'institutions telles que celles qui sont mentionnées ci-dessus et qui s'inscriraient dans une politique ayant fait l'objet d'un débat et d'un consensus.

Discussion préalable

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Le débat de ce soir porte uniquement sur la prise en considération de cette motion. Je rappelle qu'elle est due au fait que la mondialisation est un sujet d'une brûlante actualité, dont la perception des uns et des autres varie par rapport à ce qu'elle est. Pour certains, c'est un mal. Pour d'autres, c'est une opportunité. Afin de favoriser un certain nombre de décisions cohérentes, tant dans ce Conseil communal que de la part de la Municipalité, il me paraissait important que nous nous penchions une fois sur ce sujet. Comme cette motion reste très ouverte quant aux prises de position que nous pourrions avoir dans le cadre de ce Conseil à l'égard de cette mondialisation, je propose qu'elle soit transmise à une commission. Nous pourrions ainsi l'étudier et chaque groupe exprimer sa sensibilité, afin de remettre à la Municipalité une palette des tendances qui cohabitent dans chacun des partis.

La présidente: – Cinq membres soutiennent-ils cette proposition? Cela semble être le cas. Cette motion sera renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit.

Motion de M. Gilles Meystre pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace²³

Développement polycopié

L'informatisation des parlements romands avance à grands pas. Elle est en marche dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, du Valais, de Genève et de Vaud, qui ont tous étudié ou réalisé des systèmes intranet au service des élus.

Des parlements communaux ont également engagé des démarches semblables, à l'image du Conseil municipal (législatif) genevois en l'an 2000.

Or, à Lausanne, les boîtes aux lettres des élus ont toujours la vie dure. Elles sont les témoins presque quotidiens d'une coûteuse inflation paperassière... Motions, préavis, interpellations, réponses aux interpellations, rapports de commissions, convocations, ordres du jour des séances et invitations multiples peuplent ainsi nos petites boîtes noires, discrètes antichambres d'un classement vertical ou ultimes abris avant la pile de papier à recycler...

Et si l'informatique allégeait leur fardeau, tout en facilitant le travail des élus et en réduisant les charges de fonctionnement du Secrétariat communal?²⁴ Tels sont les objectifs de cette motion, qui sollicite de la Municipalité la mise en place d'un système d'information électronique, en remplacement du système en vigueur actuellement.

Concrètement, cette motion demande donc à la Municipalité, respectivement au Secrétariat du Conseil:

1. de transmettre par e-mail l'ensemble des convocations, des procès-verbaux et des courriers divers destinés aux élus;
2. de réaliser un système intranet qui permettra aux élus d'accéder en tout temps aux informations nécessaires à leur activité (motions, réponses municipales, procès-verbaux des séances, modèles de documents, etc.), et qui sera doté d'un moteur de recherche;
3. de s'inspirer des expériences cantonales et genevoises pour ne pas réinventer la roue et économiser temps et argent dans les phases de conception et de réalisation du projet.

Inscrite dans l'optique d'un développement durable (l'électronique permettant d'économiser un papier dont les élus n'ont pas forcément usage), gage d'un travail facilité (la réalisation de banques de données thématiques accélérant l'accès à l'information), ce système garantira, à terme, de substantielles économies financières pour notre Commune.

Je demande le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Discussion préalable

M. Gilles Meystre (Rad.): – Effectivement, trop de paperasse qui nécessite des recherches permanentes, que ce soit en préambule, pendant ou après les séances du Conseil. Cette motion a pour but de tenter de pallier ces inconvénients, de s'insérer dans le *trend* actuel consistant à informatiser le maximum de documents pour faciliter la tâche. Je pense qu'il serait temps, aujourd'hui, que l'on s'y mette. D'autant plus qu'un certain nombre d'expériences dont on

²⁴A titre indicatif – le détail précis des montants n'étant pas en possession du motionnaire – rappelons que les imprimés et fournitures de bureau et les affranchissements et prestations de tiers sont évalués respectivement à Fr. 1'025'000.– et Fr. 2'050'000.– dans le budget 2003, rubriques 1100.310 et 1100.318.

²³BCC 2003, T. I (N° 2), p. 76.

pourrait s'inspirer ont déjà été faites dans d'autres Communes et Cantons.

La présidente : – Vous renvoyez votre motion directement à la Municipalité ?

M. Gilles Meystre (Rad.) : – Oui, Madame la Présidente.

La présidente : – Monsieur Bourquin.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Cette motion pose un certain nombre de problèmes, ne serait-ce que celui du transfert sur les conseillers communaux de charges assumées par la Commune – papier, etc. J'aimerais donc que le Conseil puisse se pencher sur cette motion auparavant et je demande qu'elle soit renvoyée à une commission.

La présidente : – Y a-t-il au moins cinq membres suivant M. Bourquin ? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Monsieur Meystre.

Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi visant à la création d'une commission permanente de politique régionale²⁵

Développement polycopié

Dans sa réponse à la motion Nicole Grin et consorts, adoptée au Conseil communal dans notre séance du 11 juin 2002, la Municipalité a dressé l'inventaire des diverses associations, ententes ou conventions dont Lausanne est membre et qui la lient à d'autres Communes. Cet inventaire prend la forme d'un document d'une dizaine de pages qui précise le service concerné de même que les tâches visées, le type d'accord, les Communes touchées et l'investissement en temps et en argent.

Ce constat reste très administratif. La lecture du rapport de la commission ad hoc indique en outre les éléments suivants :

- Lausanne et les Communes voisines ont développé peu de relations de partenaires entre elles. Notre Ville ressentirait moins le besoin d'instituer des collaborations intercommunales plus soutenues.
- Lausanne fournit de nombreux services commercialisés et est actionnaire de plusieurs sociétés anonymes fournissant des prestations de services publics à la région.
- La volonté politique de renforcer l'agglomération fait défaut.

Au cours de l'année 2002, la dimension régionale est apparue à de nombreuses reprises, que ce soit dans les préavis, lors de nos débats ou encore dans le contenu des

motions déposées. A titre d'exemple, sur une seule année, j'ai pu relever une dizaine de thèmes qui concernent la politique intercommunale : nouvelle grille tarifaire des tl (préavis), stand de tir de Vernand (préavis), politique de la toxicomanie (préavis), observatoire de la sécurité (préavis), réseau Polycom et radios du Corps de police (préavis), passeport culturel et sportif (motion G. Junod), moratoire sur le site de Malley (motion S. Favre), avenir du site des abattoirs de Lausanne, avenir de la Commune de Chavannes-près-Renens.

Ainsi foisonnent les déclarations d'intentions qui mettent en exergue la volonté de suivre une politique régionale pour appréhender des problèmes ou le souhait d'intégrer les Communes voisines à la réflexion. Du point de vue de la conseillère ou du conseiller communal, ces proclamations souffrent d'au moins deux défauts. D'abord, elles sont affirmées successivement à l'occasion des débats de manière très fragmentée et sans vision d'ensemble. Ensuite, elles sont trop souvent camouflées dans les textes.

Afin de porter à son juste niveau cette problématique importante, je demande que soit instituée au sein de notre Conseil communal – par modification de notre règlement – une Commission permanente des affaires régionales. Elle serait en charge d'abord des préavis ayant une portée régionale ; puis, de la rédaction d'un rapport annuel visant à informer le Conseil communal de l'évolution de la politique régionale que mène la Ville. L'occasion nous serait ainsi donnée d'une part de regrouper une réflexion importante en un seul lieu et d'autre part de débattre au moins une fois l'an de l'état de nos relations avec nos voisines. Le débat pourrait même s'organiser par grands thèmes : culture, transports, politique sociale, tourisme, etc. Cette préoccupation prend encore plus de corps à la lecture de la nouvelle Constitution vaudoise qui entrera en vigueur le 14 avril prochain²⁶. J'ajoute enfin que certains Conseils communaux se sont dotés d'un tel organe.

Je propose donc un nouvel article qui aurait la teneur suivante :

La Commission permanente de politique régionale

- a) examine toutes les propositions de la Municipalité au Conseil ayant une portée régionale. Le Bureau détermine les propositions qui sont de la compétence de cette commission ;*
- b) rapporte annuellement au Conseil sur l'état de la politique menée par la Municipalité en matière régionale.*

Le nombre de ses membres est fixé au début de chaque législature.

²⁵BCC 2003, T. I (N° 2), p. 76.

²⁶En particulier son article 157 : *Agglomérations / al. 1 : L'agglomération est une collectivité de droit public composée de communes urbaines contiguës et qui comprend une ville centre. Elle a la personnalité juridique / al. 2 : La loi définit l'organisation, le financement et le contrôle démocratique de l'agglomération par analogie avec les règles applicables aux fédérations (à savoir une autorité délibérante et une autorité exécutive).*

Conformément à l'art. 59 du RCCL, je souhaite que ce projet de règlement soit pris en considération, puis qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour une détermination dans les six mois.

Discussion préalable

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – J'ai tenté d'être assez précis dans le texte de ce projet de règlement, suscité par les nombreux préavis de dimension régionale que nous devons trancher. Nous avons parlé de l'Ouest lausannois, il n'y a pas si longtemps. Pour éviter de fragmenter par trop les argumentations à l'attention des membres de ce Conseil, il serait utile qu'une commission puisse se préoccuper spécifiquement de cet objet et soit mandatée pour traiter les préavis qui auraient cette dimension régionale, dont un certain nombre nous parviennent régulièrement de la Municipalité. Quelques interventions de conseillers, sous forme de motions et d'interpellations, ont également une dimension régionale prononcée. Il me semble donc utile qu'une commission permanente de cet ordre soit nommée par notre Conseil.

La présidente: – Vous demandez que votre projet de règlement soit renvoyé directement à la Municipalité pour étude et préavis?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Absolument.

La présidente: – Monsieur Gilles Meystre.

M. Gilles Meystre (Rad.): – Je demande qu'il soit renvoyé à une commission, étant donné l'intérêt du sujet et le nombre de questions posées. Je pense qu'il est important que les conseillers communaux puissent se pencher sur ce problème et donner quelques orientations à la Municipalité.

La présidente: – Y a-t-il au moins cinq membres suivant cette proposition? C'est le cas. Ce projet de règlement sera donc renvoyé à une commission, dont vous ferez partie de droit, Monsieur Ghelfi.

Motion de M. Dino Venezia demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence²⁷

Développement polycopié

L'étude du préavis N° 2002/43 et les informations complémentaires reçues en commission m'ont permis de constater que le coût d'une nuit passée au Sleep-in s'élève à Fr. 112.– par personne, soit le prix par personne dans une chambre double d'un hôtel quatre étoiles. Une telle dépense est sans commune mesure avec les prestations offertes. L'héberge-

ment fourni est certes propre et correct, mais n'a rien de luxueux. De plus, les chambres ne sont pas individuelles et le prix calculé ci-dessus s'entend bien par personne. Selon les informations reçues depuis lors, il semble que le coût est comparable dans les autres structures d'accueil.

Il faut savoir en outre que ce n'est pas un trop faible taux d'occupation qui est responsable du prix unitaire exorbitant puisque, pour le Sleep-in, il oscille entre 81% et 98% par mois et que, fréquemment, des personnes doivent être refusées.

Fort de ce constat, j'invite la Municipalité à étudier une solution plus rationnelle pour l'hébergement d'urgence de telle façon que le coût unitaire soit réduit et corresponde aux prestations offertes en termes de qualité d'hébergement. L'économie ainsi dégagée pourrait être utilisée à l'amélioration de l'offre en la matière sans grever plus lourdement le budget communal.

Dans le cadre de cette étude, la Municipalité est invitée à examiner toute solution alternative ou originale en la matière. Ainsi, la rationalisation pourrait intervenir par des regroupements des forces, une modification des conditions d'accueil et d'encadrement, l'étude de structures à capacités variables ou saisonnières, de même qu'une éventuelle collaboration avec les structures diurnes, y compris l'octroi de logements durables aux personnes ayant recours régulièrement à ces structures d'urgence. Bien évidemment les spécialistes de ces questions pourront émettre de meilleures idées pour améliorer les choses.

En définitive, la motion tend à réduire le coût unitaire de la nuit passée dans une structure d'hébergement d'urgence, à améliorer la capacité desdites structures et, le cas échéant, à réduire le nombre des demandeurs.

Discussion préalable

M. Dino Venezia (Lib.): – Je ne reviens pas sur le détail de ma proposition. Je vous rappelle en deux mots que Fr. 112.– pour une nuit passée dans une structure d'urgence me paraissent énormes. Par voie de conséquence, je propose que l'on réétudie la possibilité, soit de réduire le coût, soit d'affecter l'économie ainsi réalisée à une amélioration des prestations. Je ne me suis pas prononcé, étant partagé sur la question de savoir s'il valait mieux renvoyer cette motion directement à la Municipalité ou s'il fallait passer par une commission. Si j'étais sûr que la Municipalité l'étudie vraiment et qu'elle ait compris qu'il y a quelque chose à faire, que les coûts élevés ne sont pas forcément une fatalité, je proposerais de la lui renvoyer directement, ce qui gagnerait du temps. S'il fallait en revanche lui indiquer des pistes sérieuses de réflexion, je serais prêt à renvoyer cette motion à une commission. Si personne ne demande qu'on la renvoie à une commission, renvoyons-la à la Municipalité, avec l'espoir que je serai entendu!

La présidente: – M. Ghelfi. Vous avez la parole, Monsieur.

²⁷BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Ce n'est pas une surprise! Pour respecter la volonté du groupe d'avoir un premier débat sur cette question, nous demandons le renvoi en commission.

La présidente: – Y a-t-il au moins cinq membres suivant cette proposition? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Monsieur Venezia.

Motion de M. Jean-Yves Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande²⁸

Développement photocopié

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne se sont vu attribuer le siège de la Haute école de théâtre. Les comédiennes et comédiens professionnels de toute la Suisse romande seront donc formés à Lausanne, sur un site pour la rénovation duquel le Conseil communal s'est prononcé positivement. Il y a lieu de se réjouir de la reconnaissance de ce que constitue cet établissement: la vitalité des institutions et de la «scène» indépendante est distinguée, et pourra aussi être renforcée par la présence de cette haute école.

Toutefois, l'accès à la formation professionnelle, dans le domaine du théâtre, présuppose en général la fréquentation d'une filière préprofessionnelle. Jusqu'ici cette dernière, pour ce qui concerne les impétrants vaudois, se déroulait dans le cadre du Conservatoire et de sa section d'art dramatique – lequel Conservatoire, est-il besoin de le rappeler, est financé à la fois par la Ville de Lausanne et par le Canton de Vaud.

Or, si, dans les autres cantons, les collectivités publiques envisagent de poursuivre leur appui aux diverses formations préprofessionnelles des comédiennes et des comédiens, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne n'avaient jusqu'ici pas exprimé d'intentions positives concernant le maintien de ladite filière. On risquait ainsi d'aboutir à une solution paradoxale: la Ville et le Canton abritant la formation professionnelle de niveau tertiaire, pourraient être les seuls à ne pas soutenir une étape transitoire, qui facilite, voire assure pour les futurs artistes de théâtre un accès à ladite formation.

Une interpellation portant sur le même sujet a été déposée au Grand Conseil vaudois. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que le Canton et la Ville, pour des raisons symétriques mais opposées, ont décidé de ne plus soutenir la formation préprofessionnelle. La situation est absurde: le Canton estime que, en vertu d'EtaCom, il n'a à soutenir que la formation professionnelle, dont ne ferait pas partie

la formation professionnelle (*sic*); la Ville juge que la formation préprofessionnelle est à envisager comme ressortissant à la formation professionnelle et doit donc être soutenue par le Canton...

Ce dernier reconnaît néanmoins l'importance de la filière préprofessionnelle pour les métiers de la scène, et envisage deux éventualités: ou bien la possibilité de la maintenir sur territoire vaudois avec le concours des Communes (dont évidemment Lausanne); ou bien de soutenir les candidates et candidats vaudois à la Haute école de théâtre, dans une année de préparation se déroulant ailleurs que sur le territoire cantonal.

De même, ce rapport au Grand Conseil évoque une étude que la Ville aurait commandée sur le même sujet, et dont les résultats, à ce qu'il semble, n'ont pas été rendus publics. Avec plus ou moins de malin plaisir, la réponse du Conseil d'Etat relève que cette étude «concluait au bien-fondé du maintien d'une formation non (*sic*) professionnelle» et note que «la Municipalité s'est déterminée négativement sur ce point, indépendamment des conclusions de ce rapport».

Fondé sur ce qui précède, je demande à la Municipalité:

- d'informer le Conseil communal sur l'étude qu'elle a commandée à propos de la filière préprofessionnelle conduisant à la formation tertiaire aux métiers de la scène;
- de justifier sa décision de non-soutien à cette filière et de renseigner le Conseil sur le caractère irrémédiable ou révisable de cette décision;
- sans préjuger d'une issue finale, d'entamer des pourparlers avec l'Etat et avec les Communes de l'agglomération, et d'envisager, au moins comme hypothèse de travail et de négociation, le maintien de ladite filière préprofessionnelle à Lausanne.

Discussion préalable

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud hébergent désormais la Haute école de théâtre en Suisse romande, sur un site pour la rénovation duquel le Conseil communal s'est prononcé positivement²⁹. Une situation relativement absurde surgit à l'occasion de cet établissement: la filière préprofessionnelle, qui permet à des candidats de suivre une année préparatoire, semble menacée dans le canton de Vaud. Ma motion a si bien exposé cette absurdité que sa lecture en est devenue absurde aussi. Je vous prie donc de corriger la troisième phrase de l'avant-dernier paragraphe. Il faut évidemment lire: *La situation est absurde: le Canton estime que, en vertu d'EtaCom, il n'y a à soutenir que la formation professionnelle, dont ne ferait pas partie la formation préprofessionnelle; la Ville juge que la formation préprofessionnelle est à envisager comme ressortissant à la formation*

²⁸BCC 2003, T. I (N° 3), p. 150.

²⁹BCC 2002, T. II (N° 10/1), pp. 55 ss.

professionnelle et doit donc être soutenue par le Canton. Telle est bien l'absurdité de la situation qui m'a conduit à interpellier le Conseil d'Etat sur le sujet. J'ai reçu une réponse de la chef du Département de la formation et de la jeunesse qui souhaite entrer en négociation avec la Ville sur la suite. J'aimerais que la Ville nous dise si elle est décidée elle aussi à entrer en négociation, éventuellement dans quel sens elle entend la mener. Je vous prie donc, à moins que je sois la victime – d'ailleurs consentante – d'une nouvelle escarmouche radicalo-socialiste, de renvoyer cette motion à la Municipalité.

La présidente: – Personne ne lève la main... Il sera fait ainsi que vous le demandez.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Jean-Yves Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M. Alain Hubler et 1 cosignataire pour une participation majoritaire de la Ville au LS Vaud Foot SA³⁰

Développement polycopié

Fr. 4,5 millions de dettes pour le Lausanne-Sports, c'est énorme et certainement indécent. Mais c'est malheureusement à la hauteur des enjeux et des risques du football actuel. C'est à la hauteur d'un budget de Fr. 12 millions ramené à Fr. 4 millions pour l'année 2003-2004, c'est à la hauteur des millions d'euros auxquels se vendent les humains footballeurs. C'est à la hauteur des gains et des pertes des actionnaires des clubs cotés en Bourse!

Fr. 4,5 millions c'est aussi cinq fois le montant des subventions accordées par la Ville à TOUS les clubs sportifs qui ont des mouvements juniors. C'est beaucoup trop!

Or, voilà qu'aujourd'hui il est temps pour la Ville de Lausanne de passer à la caisse. Il est temps de renoncer à Fr. 290'000.– de créance, d'accorder une aide urgente de Fr. 250'000.– sur laquelle le commissaire au sursis concordataire a déjà compté! Pour l'avenir, il est temps pour

Lausanne d'accorder environ Fr. 133'000.– d'aide en nature et Fr. 100'000.– pour le centre de formation par an pendant trois ans ou, selon l'amendement de M^{me} Germond, d'engager Fr. 400'000.– dans des actions de LS Vaud Foot SA et Fr. 100'000.– par an dans le centre de formation.

Mais pour l'heure, il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur la façon dont le trou s'est creusé. Il n'a pas été possible non plus d'en obtenir sur le million de recettes extraordinaires du budget 2003-2004 du Lausanne-Sports ni sur ses futurs mécènes. Il est incompréhensible que le football de haut niveau en soit réduit au culte du secret propre aux entreprises les plus opaques.

A la lecture des statuts de LS Vaud Foot SA, on ne peut que frémir davantage: *la société peut exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière en rapport direct ou indirect avec son but, participer à toute entreprise ayant un rapport direct ou indirect avec son but!* Voilà qui est très, trop large et laisse peu d'espoir de voir appliquer au Lausanne-Sports une politique de «sport propre».

En subventionnant le Lausanne-Sports ou en devenant actionnaire non majoritaire, nous ne nous donnons pas les moyens d'empêcher les agissements scandaleux de certaines personnes des milieux du sport. Si l'on veut du sport propre, il faut se donner les moyens de le laver! Le seul moyen réaliste pour garantir à longue échéance une pratique et des comportements qui échappent à la marchandisation du sport de haut niveau est que Lausanne assume ses responsabilités et devienne l'actionnaire **majoritaire** du LS Vaud Foot SA. Ainsi, les politiques auront un droit de décision et un devoir de surveillance et ne pourront plus dire qu'ils ne «maîtrisent pas ce qui leur échappe».

C'est dans cette optique que nous déposons cette motion qui demande que la Ville de Lausanne devienne actionnaire majoritaire de LS Vaud Foot SA.

Discussion préalable

M. Alain Hubler (POP): – Je ne vais pas résumer l'objet de cette motion, puisqu'un débat long et nourri sur l'avenir du Lausanne-Sports a eu lieu dernièrement³¹. J'ajouterai simplement que l'actualité est en train de donner raison à la position consistant à s'engager de manière plus ferme dans la participation au LS, au point qu'il y aurait municipalisation du club si l'on peut dire, la Ville devenant actionnaire majoritaire. En effet, si l'on veut un sport propre – le préavis sur le sport voté récemment le dit à demi-mots³² – un bon moyen d'y parvenir est de s'en occuper soi-même. Pour éviter l'escarmouche, je m'y précipite spontanément et demande le renvoi de cette motion à une commission.

³⁰BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250.

³¹BCC 2003, T. I (N° 3), pp. 226 ss.

³²BCC 2002, T. II (N° 17), pp. 672 ss.

La présidente: – Cinq conseillers appuient-ils cette demande? C'est le cas. Il en sera fait ainsi.

Motion de M^{me} Diane Gilliard pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions³³

Développement polycopié

La crise du logement est une réalité cuisante à Lausanne. Elle frappe évidemment en première ligne les habitants et les familles aux revenus modestes, malgré les efforts réalisés par les Autorités municipales pour construire des logements subventionnés.

Les appartements sont souvent trop chers pour le budget des locataires, qui ne trouvent pas facilement d'appartement à la fois meilleur marché et suffisamment spacieux. Une des conséquences du déséquilibre que cela entraîne en est le retard dans le paiement du loyer. Sur un budget modeste, une fois qu'on n'a pas payé ne serait-ce qu'un seul mois de loyer, il est impossible de rattraper son retard d'un coup, comme les gérances l'exigent.

Il arrive beaucoup trop souvent que, face aux impayés de loyer, les gérances déposent des requêtes d'expulsion à la Justice de paix, dont près d'une moitié sont effectivement exécutées. Ainsi rien qu'en 2002, 322 expulsions forcées, souvent pour non-paiement du loyer, ont été annoncées. Sur ce nombre, 151 ont été annulées, 31 reportées, 140 exécutées. Le garde-meubles du Service social de la Ville a pris en charge les meubles de 60 locataires ne pouvant se reloger. Rien qu'en décembre, il y a eu 20 expulsions annoncées, 2 reportées, 7 annulées et 11 exécutées. Cela signifie que 11 fois en ce mois de «fêtes», des locataires ont vu arriver à leur porte le juge, le gérant, la police, un serrurier pour qu'ils ne puissent plus entrer dans des lieux qui étaient «chez eux» jusqu'alors, et le responsable du garde-meubles communal.

Au bureau de l'information sociale du CSR, la petite équipe qui s'occupe de procurer des appartements de secours aux expulsés reçoit quelque 120 demandes par mois. Les situations les plus douloureuses parmi les expulsés, les familles avec enfants sont relogés, parfois même à l'hôtel. Les autres? Certains quittent la ville, certains habitent provisoirement en caravane dans un camping, la plupart se réfugient chez un parent, des amis. Quelques-uns se retrouvent à la rue.

La nouvelle Constitution vaudoise a inclus le droit au logement dans ses principes de base. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de mettre en œuvre diverses mesures à sa portée pour rendre ce droit au logement

effectif. Cela passe par des mesures permettant aux gens de garder leur logement au lieu de chercher des solutions forcément coûteuses: en argent pour les locataires comme pour les régies, en travail des fonctionnaires, en stress social, etc. Nous demandons à la Municipalité de:

- Mettre au point une procédure avec le Service immobilier de la Ville et toutes les coopératives de logements subventionnés où elle est partie prenante, permettant d'accompagner les locataires en rupture de paiement au lieu de les menacer et leur proposer, dès le premier mois de retard, des arrangements de paiement supportables pour leur budget. Prendre contact avec les régies privées et insister auprès d'elles pour qu'elles renoncent à faire expulser leurs locataires et appliquent le même système de rattrapage échelonné dès le premier défaut de paiement.
- Revoir le système de cautionnement des locataires au bénéfice de l'Aide sociale vaudoise pour qu'ils trouvent plus facilement à se loger sur le marché dit libre.
- Envisager la création d'un fonds spécial qui accorderait des prêts sans intérêts, remboursables de manière échelonnée et supportable pour les budgets modestes. Il pourrait permettre de rattraper des loyers et éviter les expulsions lorsque le retard est par trop important.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour faire primer le droit au logement sur le droit de la propriété.

Discussion préalable

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Je n'ai pas grand-chose à ajouter et ne veux pas commenter ma motion. Je souhaite qu'elle soit directement renvoyée à la Municipalité, car c'est vraiment urgent. De plus en plus de gens n'ont plus de toit et si les expulsions se poursuivent au rythme de l'année dernière et d'aujourd'hui, ils seront plus nombreux encore.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Dans sa motion, M^{me} Gilliard dit que la nouvelle Constitution vaudoise a inclus le droit au logement dans ses principes de base. Je rappelle son article 33, qui dit que *toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence (...)*. Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission et que cette dernière lise non seulement la Constitution, mais les argumentaires l'accompagnant et expliquant ce que cet article entend. D'autre part, comme l'a dit le syndic auparavant, toute la législation qui doit découler de la Constitution va prendre deux à cinq ans. Je vous recommande donc de renvoyer cette motion à une commission.

La présidente: – Y a-t-il au moins cinq membres suivant cette proposition? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame.

³³BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250.

Motion de M^{me} Françoise Longchamp invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec des institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes³⁴

Développement polycopié

Depuis 1996, les accidents de la route dus à l'alcool et aux drogues sont en constante augmentation dans notre pays, ce qui représente pour 2001, un accident mortel sur cinq, un accident avec blessés sur dix.

Le Bureau de prévention des accidents estime que, compte tenu d'une absence de contrôle systématique, 30 à 50% des accidents mortels impliquent au moins un conducteur dont les capacités sont diminuées par l'alcool. Dans le canton de Vaud, en 2001, 44% des décès dans des accidents de circulation avaient pour cause l'alcool.

Les jeunes entre 16 et 25 ans sont particulièrement touchés par les accidents de la circulation. Ils courent 2,5% fois plus de risque que la moyenne d'être victime d'un accident.

La problématique de l'alcool au volant ne touche pas uniquement les jeunes, il est vrai.

Mais il est démontré qu'à consommation égale, ils ont plus de risques d'être victimes d'un accident, car ils expérimentent en même temps la conduite d'un véhicule et l'alcool.

Ces jeunes conducteurs se rendent à des fêtes, dans des cafés ou discothèques où l'alcool est très souvent présent. Dans notre canton, c'est le plus souvent entre minuit et 5 h du matin que la moitié des accidents surviennent. Plus de 55% des accidents ont lieu durant le week-end.

Par la présente motion, je demande à la Municipalité d'examiner de quelle manière elle pourrait réaliser une grande campagne de prévention générale liée aux problèmes d'alcool chez les jeunes. Une telle prévention ne devrait pas avoir de connotations partisans.

Rappelons que la Commune de Lausanne est propriétaire de plus de quarante établissements publics qu'elle met en gérance.

Loin de vouloir imposer des mesures drastiques, je pense que la Municipalité aurait tout loisir d'inciter ses gérants à entrer dans une démarche de sensibilisation à ce problème.

La Municipalité a certainement déjà entrepris des réflexions en la matière.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme pilote plusieurs projets fort intéressants auxquels l'on pourrait se rallier.

J'en citerai déjà deux.

1. «Be my angel tonight» ou en français «Sois mon ange gardien ce soir»

Cette campagne de prévention alcool/drogue au volant est destinée aux jeunes entre 16 et 25 ans.

Elle est basée sur le concept suivant: un conducteur sobre, «l'ange conducteur», ramène ses amis en fin de soirée.

En début de soirée, le groupe désigne en son sein un jeune qui s'engage à ne pas consommer de boissons alcooliques, de drogue ou de médicaments, et à ramener à la maison ses amis. En échange, il reçoit gratuitement du tenancier de l'établissement des boissons non alcoolisées, voire des invitations.

Ce concept a déjà rencontré un très grand succès dans plusieurs pays européens. Il est lancé depuis peu dans le canton de Vaud. La Ville de Lausanne pourrait montrer l'exemple en entrant dans ce programme et en lançant une campagne de sensibilisation dans ses établissements.

Autre campagne de prévention à laquelle la Commune pourrait s'associer:

2. «Les Communes bougent»

Cette expérience a déjà été menée dans vingt communes pilotes de Suisse. La possibilité d'entrer dans une telle démarche est offerte à d'autres Communes.

Le programme national «ça débouche sur quoi?» est un projet conjoint de l'Office fédéral de la santé publique, de la Régie fédérale des alcools et de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies. Le projet qui en découle, «Les Communes bougent», est né, en automne 2000, de la conviction que la sensibilisation à la consommation raisonnable d'alcool doit se faire au niveau local.

Définir une politique locale de l'alcool est une décision politique au sens large du terme.

Il n'est pas question ici de demander aux Communes d'empêcher les gens de faire la fête, mais chaque Commune est en mesure d'anticiper les problèmes qui peuvent découler d'une consommation excessive d'alcool, notamment par le biais des jeunes.

A l'école déjà

L'école offre aux élèves lausannois une palette d'activités non négligeables, notamment par le «Passeport-vacances».

A l'instar d'une autre Commune, ne pourrait-on pas sensibiliser les jeunes en leur montrant que l'on peut faire la fête

³⁴BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250.

et s'amuser sans consommer d'alcool? Cette Commune organise dans le cadre de ses «Passeports-vacances» des ateliers de création de cocktails à base de jus de fruits pour des jeunes entre 9 et 12 ans.

Dans les milieux scolaires, on se rend compte que le moment propice pour consommer de l'alcool se trouve être au moment des sorties, des camps. A-t-on déjà proposé aux directeurs d'établissements de mettre à l'ordre du jour d'une journée pédagogique le thème de l'alcoolisme?

Savoir être à même, pour un enseignant, de répondre à une situation d'abus d'alcool chez un élève n'est pas chose aisée. A-t-on à Lausanne des programmes de formation à cette problématique à l'usage des enseignants?

Dans les établissements publics?

En plus de la campagne «Be my angel tonight» déjà décrite ci-dessus, d'autres actions pourraient être encouragées.

Je citerai par exemple une pratique courante en Californie:

A l'entrée d'une discothèque, par exemple, un contrôle de l'âge est effectué au moment de la vente du billet d'entrée. On distribue des bracelets adhésifs (pratique courante également chez nous pour contrôler que l'on a bien payé le billet d'entrée!). Sans bracelet adhésif, pas d'alcool, sans carte d'identité, pas de bracelet! Pour distinguer les différentes tranches d'âge, les bracelets sont de couleurs différentes.

Dans les magasins ou dans les établissements publics, le personnel est souvent désarmé face au problème de la vente de produits alcooliques. Il se trouve souvent confronté à un comportement agressif de la part des jeunes à qui il refuse de vendre des produits alcoolisés parce qu'ils n'ont pas l'âge légal.

La Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme a réalisé une cassette vidéo sur le thème: «Comment dire non aux moins de 18 ans». Cette vidéo est à disposition de toutes personnes intéressées.

La Commune de Vevey, qui est l'une des vingt Communes pilotes du projet «Les Communes bougent», a décidé de soutenir le personnel de vente dans son travail. En concertation avec le Centre de prévention, la police locale et l'Association des commerçants, pratiquement tous les employés et les responsables des commerces concernés ont ainsi reçu une formation. Pour ce faire, on a eu recours à un programme court de formation développé à Genève. Ensuite, de brèves visites, tous les un à trois mois, dans les magasins, sont faites pour maintenir la vigilance et la motivation du personnel.

Celui-ci a, depuis quelques années déjà, pris conscience du fait qu'en cas de violation des dispositions de protection de

la jeunesse, ce n'est pas le propriétaire du magasin, mais bien le vendeur ou la vendeuse qui encourt une sanction.

Respect de la Loi sur les auberges et débits de boissons du 26 mars 2002

Plusieurs articles de cette loi concernent directement la protection de la jeunesse.

Notamment:

Art. 28 Permis temporaire délivré à un responsable de l'organisation d'une manifestation
Ce permis était auparavant délivré par le Canton. Par la nouvelle loi du 26 mars 2002, «Seule la Municipalité est compétente pour délivrer un tel permis».
Les contrôles sont-ils suffisamment bien effectués?

Art. 45 Dite «Loi sirop» rappelle que les titulaires de licences d'établissement ou d'autorisations simples sont tenus de servir des boissons non alcooliques.
Ils doivent, je cite, «offrir un choix de trois boissons sans alcool de type différent au moins, à un prix inférieur, à quantité égale, à celui de la boisson alcoolique la moins chère».
La police effectue-t-elle des contrôles réguliers?

Il en va de même pour les articles suivants:

Art. 50 Interdiction de servir des boissons alcooliques respectivement aux moins de 16 ans révolus, ou aux moins de 18 ans révolus s'il s'agit de boissons distillées ou considérées comme telles.

Art. 51 Protection de la jeunesse: stipule que les enfants de moins de 12 ans révolus n'ont accès aux établissements que s'ils sont accompagnés d'un adulte ou en possession d'une autorisation parentale écrite, datée et signée.

Comme dit précédemment, la nouvelle Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) vient d'entrer en vigueur et je pense qu'il serait opportun que la Commune en rappelle la teneur aux tenanciers de notre ville. Une information ne pourrait-elle pas être également donnée aux parents par le biais du *Journal communal*?

Bien entendu la liste ci-dessus des mesures à prendre n'est pas exhaustive.

Je me permets également de demander à la Commune d'étudier la possibilité de définir une «politique locale en matière d'alcool», à l'instar des vingt Communes pilotes.

Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Discussion préalable

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Quelques mots pour situer ma motion. Depuis 1996, le nombre des accidents de la route dus à l'alcool et aux drogues est en constante augmentation: en 2001, un accident mortel sur cinq, un accident avec blessés sur dix. Rappelons que la Commune de Lausanne est propriétaire de plus de quarante établissements publics qu'elle met en gérance. Elle pourrait inciter les gérants à mener une politique de prévention. La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme gère plusieurs projets fort intéressants, tels que «Be my angel tonight» (en français: «Sois mon ange gardien ce soir»), ou «Les Communes bougent», expérience menée dans vingt communes pilotes en Suisse. Cette liste d'actions n'étant pas exhaustive, je demande que ma motion soit renvoyée à une commission.

La présidente: – Y a-t-il au moins cinq membres suivant cette proposition? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame.

Interpellation urgente de M. Marc Vuilleumier et consorts: «Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8»³⁵

Développement

M. Marc Vuilleumier (POP): – Notre pays en général, la région lémanique et Lausanne en particulier vivent une tension extrême dans la perspective du G8. A l'illégitimité, reconnue par beaucoup, de voir les huit pays les plus riches gouverner le monde sans contrôle démocratique, s'ajoute l'illégitimité totale de la guerre. Il est d'autant plus choquant qu'il s'agit, pour bon nombre d'entre eux, des mêmes pays. Les réactions légitimes contre une vision purement économiste du monde, d'une part, et contre la guerre, d'autre part, sont à la hauteur des enjeux: lutter contre une société injuste, violente, intolérante. Notre pays, notre région, notre Ville n'ont rien demandé. Le Gouvernement français impose, notamment à Lausanne, une infrastructure sécuritaire lourde et, surtout, une tension insupportable. Certains pays riches et puissants déclenchent des orages violents; ils désignent Lausanne comme leur paratonnerre. C'est encore une fois insupportable. Pour l'heure, nous ne voyons pas d'autre solution que de demander aux organisateurs du G8 d'annuler purement et simplement cette manifestation.

Cette interpellation n'a pas pour but de demander à la Municipalité de s'exprimer sur les négociations en cours ou sur les mesures déjà prises. Elle lui demande sa position quant à une demande d'annulation du G8. Nous posons donc la question suivante à la Municipalité:

«La Municipalité est-elle prête à faire connaître et à soutenir une résolution du Conseil communal demandant d'annuler le G8?»

La présidente: – Monsieur le Syndic.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – En préambule, je dirai que la Municipalité n'a demandé ni le G8, ni les contre-manifestations liées. Il faut être clair sur ce point. Il y a eu discussion au plus haut niveau l'année dernière entre MM. Chirac et Villiger. Je ne sais si ce dernier se sentait tellement honoré que le président français lui téléphone, qu'il a penché pour l'adhésion... enfin, ils ont assez rapidement abouti à la solution que vous connaissez!

Généralement, lors des manifs de ce genre, les participants sont essentiellement les voisins du lieu de manifestation. A Florence, par exemple, ceux venant de plus de 150-200 km n'étaient certainement pas supérieurs à 10-20% des 400'000 manifestants. En revanche, l'arrivée du président des Etats-Unis le 1^{er} juin à Cointrin – un risque supplémentaire pour Genève par rapport à Lausanne – le jour des grandes manifestations – sa rencontre avec M. Couchevin et la mobilisation générale dans toute l'Europe de tous ceux qui ont quelque chose à dire au président des USA sur son comportement de ces dernières semaines et ils sont nombreux, mais ne feront pas tous le voyage – peut impliquer un accroissement important de risques par rapport aux afflux habituels issus de régions lointaines. La très grande majorité des manifestants pacifiques – plusieurs centaines de milliers – se grouperont sur le périmètre du lac, près d'Annemasse, de Genève et de Lausanne. Il est très difficile d'en évaluer le nombre dans un contexte aussi particulier, différent de celui d'il y a six mois. Cette situation fait évidemment peser de plus lourdes menaces du fait que les quelque 3000 à 5000 émeutiers professionnels – dont la moitié ont été identifiés en Italie par les polices européennes – tenteront de se joindre aux manifestations, d'une manière ou d'une autre, et y parviendront d'autant plus aisément que le nombre global des manifestants sera grand.

Il faut admettre que les risques sont encore accrus par ce qui se passe actuellement. Il est évidemment impossible de dire aujourd'hui quelle sera la durée de la guerre en Irak, si elle sera ou non terminée à fin mai. Et, au cas où elle le serait, le président des USA aura-t-il toujours la volonté d'y mettre une Autorité gouvernant au nom des seuls Etats-Unis, ou le reste du monde et son collègue dans cette aventure, M. Blair, arriveront-ils à lui imposer que ce soit au moins l'ONU qui prenne le relais? Le danger serait naturellement plus aigu si l'on se trouvait dans le premier cas de figure.

Dans ces conditions, la Municipalité, qui n'a demandé ni le G8, ni les contre-manifestations, pense que les risques sont suffisamment grands pour que le bon sens terrien recommande à chacun – et en particulier aux gouvernements

³⁵Cf. *supra*, p. 345.

suisse et français – de reporter cet événement jusqu'à ce que la situation internationale soit plus favorable et peut-être tout simplement de l'annuler. La Municipalité avait prévu de parler de ce changement de donne avec ses différents collègues, car la question ne se pose pas qu'à Lausanne, mais également dans les autres villes riveraines du lac. Cette interpellation nous amène toutefois à dévoiler plus rapidement une position que nous n'aurions pas exprimée avant deux semaines.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Nelson Serathiuk (Soc.): – Je soutiens cette interpellation urgente. Je rappelle ce qui s'est passé à Genève récemment, les agissements de la police, l'utilisation des nouveaux engins et projectiles qui ont blessé une personne. Je demande à la Municipalité de veiller à cela dans notre ville, pour éviter tout malheur.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Le groupe radical, pour des raisons différentes de celles de M. Vuilleumier, reconnaît qu'il serait souhaitable non d'annuler, comme le propose l'interpellateur, mais de reporter cet événement. Nous déposerons une résolution dans ce sens. Nous souhaitons relever, contrairement à ce qui est dit dans l'interpellation, que nous ne sommes pas opposés au G8. Le G8 est ce qu'il est. Il a malgré tout le mérite d'exister. C'est aussi une plate-forme de rencontre pour ceux qui ne sont pas d'accord et qui peuvent le manifester. C'est également une opportunité pour les exclus du G8 de se faire entendre progressivement. Je rappelle que l'ONU a débuté au même rythme de croisière. Finalement, avec le temps, on arrive à des organisations qui, même si elles ne sont pas encore parfaites, proposent des lieux de réflexion et d'échanges chaque année plus performants. Pour toutes ces raisons, le groupe radical dépose la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal demande aux organisateurs du G8 de reporter la manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Heureusement que le ridicule ne tue pas. Mais ce n'est pas le seul terme de «ridicule» qui me vient à l'esprit à propos de la présente interpellation urgente. Il y a aussi «outrecuidante», «naïve», «démagogique», «inutile». Mesdames et Messieurs, ce Conseil a déjà assez de questions de sa compétence à traiter. Rien, dans toute cette affaire du G8, n'est de notre compétence. Monsieur l'Interpellateur, vous nous faites perdre notre temps!

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Effectivement, rien de ce qui concerne le G8 n'est de notre compétence. Et pourtant! S'il y a plusieurs dizaines ou centaines de milliers de manifestants dans notre ville et que des affrontements se produisent, compétence ou pas, c'est nous qui aurons la casse.

Nous devons donc nous déterminer ce soir. Comme l'interpellation est urgente, nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler dans les groupes. Je ne pourrai donc pas m'exprimer au nom du mien.

Sur le plan fondamental et du principe, il est clair que si l'on ne conteste pas, que l'on encourage même – du point de vue personnel – des forums comme celui de Porto Alegre, qui sont un contre-pouvoir de celui de Davos, on ne peut pas non plus contester le fait que lors du G8, non seulement les dirigeants des nations les plus influentes du monde puissent discuter entre eux, mais que des chefs d'Etat de pays pauvres, du tiers ou du quart-monde, soient invités à s'exprimer également. Ces derniers logeront vraisemblablement à Lausanne. Ne nous trompons donc pas de cible non plus, en les empêchant de faire valoir les points de vue de pays qui ne sont pas nantis.

Quant aux deux résolutions, si je comprends bien, nous devons choisir entre deux maux: annuler ou reporter. La suite au prochain numéro...

M^{me} Géraldine Savary (Soc.): – Effectivement, la Ville n'a pas la compétence de décider ou non de la tenue du sommet du G8. Néanmoins, Monsieur Dallèves, lorsque les commerçants devront fermer leur magasin pendant quatre jours et les restaurateurs d'Ouchy leur restaurant, quand les habitantes et les habitants de Lausanne ne pourront pas se rendre au bord du lac parce que la zone sera sécurisée, vous verrez si tout ce monde trouve la situation ridicule, comme vous l'avez dit. Je soutiens évidemment la proposition de M. Vuilleumier.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je comprends que l'on puisse être pour ou contre la tenue du G8. Mais comment pouvez-vous imaginer que le pauvre Conseil communal de Lausanne puisse demander à M. Chirac, à M. Bush, de ne pas le tenir? Le G8 aura lieu à Evian et pas à Lausanne. Nous pourrions tout au plus demander que des chefs d'Etat ne logent pas dans notre ville. Mais notre neutralité nous permet-elle de prendre une telle mesure? Madame Savary, ce sont les débordements que l'on peut craindre. Eh bien! nous devrions punir ceux qui veulent déborder et leur interdire de venir à Lausanne!

M. Jacques Pernet (Rad.): – Le débat sera chaud. Je crois qu'il ne faut pas le faire perdurer. M. Chollet dit qu'on a le choix entre deux maux. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Il y a certes deux résolutions. Mais il y a une troisième solution, qui est de les refuser. Nous avons donc trois options. Je ferai remarquer à M^{me} Savary que les commerçants, à part quelques-uns, ne fermeront pas à cause du G8. Mais probablement que certains s'y résoudront à cause des manifestants!...

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Nous n'avons évidemment aucun pouvoir sur les chefs d'Etat du G8, même pas sur ceux des pays émergents qui seraient éventuellement accueillis à Lausanne. Mais nous pouvons nous

préoccuper de ce qui se passe dans notre ville et envisager des mesures permettant de la rendre aussi paisible que possible. Dans cette perspective et en fonction de ce que M. le syndic nous a dit quant à sa détermination à faire valoir auprès de ses partenaires des villes riveraines, je trouve qu'il est parfaitement légitime que le Conseil communal se prononce sur ces résolutions. Bien que le groupe des Verts n'ait pas délibéré là-dessus, je suis à peu près certain qu'il votera en leur faveur.

M. Marc Vuilleumier (POP): – Monsieur Dallèves, si le ridicule tuait, je ne sais si c'est vous qui seriez absent à côté de moi tout à l'heure ou moi absent à vos côtés, mais j'ai ma petite idée là-dessus! (*Rires.*) C'est un monde d'entendre ça! Je ne suis pas pour que Lausanne se mêle, au niveau du Conseil communal, des affaires internationales. Mais affirmer à cette tribune que Lausanne n'a rien à voir dans l'organisation du G8 et ce qui pourrait se passer, c'est faire preuve d'un obscurantisme total que je déplore et qui me fait presque sourire, tant cette phrase est énorme. Elle vous a probablement échappé.

Concernant les propos de M. Chollet avançant que cela dépasse complètement le cercle lausannois, il est assez piquant de dire – et de lire dans la presse – qu'il s'agit d'une occasion pour les pays en guerre de se retrouver, de reconstruire, de partager le marché, etc. Pourquoi n'utilisent-ils pas l'ONU qui est là pour cela? Pourquoi ne suit-on pas ses résolutions en l'occurrence? On dit que quelque chose se fait de manière privée ailleurs et pourrait servir à remplacer tout cela...

Madame Longchamp, vous dites, avec bonne foi aussi, que Lausanne doit régler tous les problèmes mondiaux de toxicomanie. Je dirai que chacun s'occupe des problèmes qui le concernent. Il y a des problèmes de toxicomanie à Lausanne, Lausanne s'en occupe. Mais Lausanne est aussi directement liée au G8. Les raisons en ont été données à cette tribune. Je vous propose donc la résolution suivante:

Résolution

Considérant que:

- *les huit pays les plus riches du monde désirent discuter de l'avenir de la planète sans contrôle démocratique;*
- *un certain nombre de ces pays mènent une guerre sans aucune légitimité de la part des institutions internationales;*
- *cette situation politique crée une tension extrême, notamment à Lausanne;*

le Conseil communal de Lausanne demande aux organisateurs du G8 d'annuler cette manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.

M. Dino Venezia (Lib.): – On a vu, par le débat qui s'amorce, qu'il y a deux choses à craindre: probablement

le G8 à Evian, mais aussi les manifestants dans notre ville. Résolution pour résolution, même s'il est vrai que cela ne servira pas à grand-chose d'intervenir pour que le G8 ne fasse rien, je souhaiterais que les anti-G8 ne fassent rien non plus. Raison pour laquelle je dépose aussi une résolution disant:

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité use de son influence auprès des mouvements de gauche pour les inciter à renoncer à toute manifestation anti-G8 à Lausanne.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Tout d'abord, à l'intention de M. Serathiuk: il est évident que la Municipalité fait l'impossible pour préserver la tranquillité et la sécurité des Lausannois. Vous avez peut-être lu dans la presse de ce jour que la conseillère d'Etat genevoise, M^{me} Spoerri, a insisté une fois encore auprès de la Confédération pour qu'elle s'engage à couvrir les frais des dégâts collatéraux s'il y en a. Pour le moment, le Conseil fédéral est toujours aux «abonnés absents». Il serait heureux que selon le principe le plus élémentaire du pollueur-payeur, celui qui déclenche assume ses responsabilités. C'est un des points délicats.

Sachez également que le Commandement de la police est centralisé au niveau cantonal, que la police lausannoise n'est qu'un des intervenants et que pour tout effectif manquant – plus il y aura de manifestants, plus il en manquera – on recourra à du personnel de toute la Suisse – y compris de Berne ou de Zurich – comme dans toute manifestation de ce genre. Il faudra qu'au niveau du Commandement unifié de la police, on soit attentif à ce qui se passe à l'extérieur, ainsi qu'à certaines habitudes d'outre-Sarine. Nous ferons le maximum dans ce sens, mais nos pouvoirs sont limités. C'est le Conseil d'Etat qui prend les décisions clés dans ce domaine. Plus il y a de monde, plus il y a de débordements et de risques, quelles que soient les circonstances. Finalement, je regrette que les deux premiers proposeurs de résolutions n'aient pas fusionné en conciliant «reporter ou annuler». L'important est que cela n'intervienne pas dans les conditions cadres que l'on connaît.

Concernant les autres interventions, si le Sommet n'avait effectivement pas lieu, il n'y aurait pas de manifestation – à part quelques touristes qui auraient expressément réservé leur déplacement – personne ne viendrait donc à Lausanne pour cela. Malheureusement, dans le cas particulier, des organisations internationales sont également en route. S'il n'y a pas de répondant sur place, le risque sera probablement augmenté. Au stade actuel, je ne pense pas que les organisateurs lausannois aient encore le pouvoir d'arrêter, au niveau européen, ceux qui ont prévu de venir. En revanche, ils peuvent peut-être les canaliser. Le raisonnement consistant à dire qu'il suffit de leur demander de tout stopper et que, s'ils sont de bonne volonté, ils s'exécutent, n'est malheureusement plus possible aujourd'hui. Cela l'était, il y a six mois.

La présidente : – Nous sommes en présence de trois résolutions. Préalablement, Monsieur Vuilleumier, est-ce que vous accepteriez que la personne qui a déposé la deuxième résolution la reporte dans la vôtre?

M. Marc Vuilleumier (POP) : – Pour le moment, je n'ai pas envie de mettre les deux mots. Il faudrait le reporter pour tellement de temps... Je rappelle que depuis deux semaines, on voit des quantités de morts à l'écran. Reporter de deux semaines ne me conviendrait pas du tout. De deux ou trois ans, on peut discuter... Pour le moment, j'ai envie d'annuler!

La présidente : – Alors, je vais vous faire voter les deux premières résolutions qui veulent dire la même chose, la troisième étant différente.

La première:

Résolution

Considérant que :

- les huit pays les plus riches du monde désirent discuter de l'avenir de la planète sans contrôle démocratique;
- un certain nombre de ces pays mènent une guerre sans aucune légitimité de la part des institutions internationales;
- cette situation politique crée une tension extrême, notamment à Lausanne,

le Conseil communal de Lausanne demande aux organisateurs du G8 d'annuler cette manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.

Je vais l'opposer à la deuxième... Non? Alors, je vous fais voter la première.

Celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Marc Vuilleumier sont priés de lever la main. Je vous prie de compter. Avis contraires? Abstentions? Par 53 oui, 25 non et 6 abstentions, vous avez accepté la résolution de M. Marc Vuilleumier.

Je vous fais voter la deuxième résolution:

Résolution

Le Conseil communal demande aux organisateurs du G8 de reporter la manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.

Celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Charles-Denis Perrin sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Par 28 non, 23 oui et 35 abstentions, vous avez refusé la résolution de M. Charles-Denis Perrin.

Je vous fais voter la résolution de M. Dino Venezia:

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité use de son influence auprès des mouvements de gauche pour les inciter à renoncer à toute manifestation anti-G8 à Lausanne.

Celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Dino Venezia sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Par 33 oui, 53 non et 2 abstentions, vous avez refusé la résolution de M. Dino Venezia.

Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Marc Vuilleumier et consorts: «Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Considérant que:

- les huit pays les plus riches du monde désirent discuter de l'avenir de la planète sans contrôle démocratique,
- un certain nombre de ces pays mènent une guerre sans aucune légitimité de la part des institutions internationales,
- cette situation politique crée une tension extrême, notamment à Lausanne,

le Conseil communal de Lausanne demande aux organisateurs du G8 d'annuler cette manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.»

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît!»³⁶

Développement

M. Gilles Meystre (Rad.) : – Les Radicaux lausannois se réjouissent de constater que le parent pauvre de la culture lausannoise – la scène rock-pop – fait l'objet aujourd'hui de nombreuses réflexions municipales. La troisième édition de *Lôzane Burning* avait en effet clairement démontré l'existence d'un public pour ces musiques et légitimé la volonté de retrouver un lieu destiné à leur expression. Toutefois, alors que le projet va bon train, notre Conseil est traité – une fois encore – comme la cinquième roue du char

³⁶Cf. *supra*, p. 345.

et doit se contenter d'apprendre par voie de presse les réflexions municipales et les avancées du dossier. Aussi, afin de permettre à chacun d'entre nous d'être informé, et surtout pour répondre aux nombreuses questions que se posent aujourd'hui les acteurs de notre scène musicale, je demande à la Municipalité de bien vouloir apporter des réponses précises aux interrogations suivantes:

1. Quelles étaient les conclusions du groupe de travail – mis sur pied au moment de la fermeture de la Dolce Vita – chargé d'esquisser les conditions d'une «renaissance» d'un lieu dévolu aux musiques actuelles?
2. Quelle est aujourd'hui la place de ces conclusions dans les réflexions menées au sujet du Théâtre des roseaux?
3. Si l'on peut comprendre l'empressement manifesté lors de l'achat du théâtre, il en va différemment de la création du Conseil de fondation. Toute gestion de projet exige en effet qu'on détermine dans une première phase les objectifs du projet, puis dans une seconde phase seulement les moyens destinés à sa mise en œuvre. Par conséquent, pour quelles raisons la Municipalité n'attend-elle pas que le Conseil communal ait donné son aval à un préavis fixant clairement les objectifs et l'enveloppe financière du projet pour déterminer ensuite l'équipe chargée de son pilotage?
4. Selon quels critères de sélection les membres du Conseil de fondation ont-ils été nommés et qui sont-ils?
5. Quels critères présideront-ils au choix de l'exploitant du théâtre?
6. Quel mandat culturel la Municipalité entend-elle donner au responsable du théâtre? Celui-ci ne concernera-t-il que le domaine des musiques actuelles? Sinon, quels autres domaines et pourquoi?
7. Selon la Municipalité, quel seront les effets quantitatifs (en termes de rentrées financières et de nombre de spectateurs) de cette nouvelle salle sur d'autres lieux tels que le Métropole, le Théâtre de Beaulieu ou Montbenon, dont les capacités sont relativement comparables au Théâtre des roseaux et parfois même en train d'être réduites?
8. Quelles seront les charges financières supportées par la Ville et leurs modalités (exploitation, subvention, couverture de déficit)?
9. Pour quelles raisons la Municipalité n'envisage-t-elle aucun financement régional de l'opération, alors que le lieu est censé accueillir non seulement des artistes extérieurs, mais également un public non exclusivement lausannois?

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – La Municipalité

ne répondra pas ce soir. Elle tient cependant à faire une remarque, soumise à votre sagacité. La Municipalité déplore le nouvel usage qui paraît s'établir, consistant à transmettre les interventions à la presse avant que le Conseil communal n'en ait eu connaissance. La Municipalité ne sait plus très bien si elle doit poursuivre ce qu'elle trouvait être une règle justifiée et judicieuse, soit réserver ses réponses en priorité au Conseil communal lorsqu'il s'agit d'interventions faites dans ce Conseil.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Gilles Meystre (Rad.): – Excusez-moi, Monsieur Schilt! On vous pose une question, vous n'y répondez pas... Cela donne lieu à réflexion! Deux personnes ont voulu déposer une interpellation urgente ce soir. C'est bien la preuve qu'il y a des questions qui se posent et auxquelles vous devez répondre. Ensuite, dire que l'on abuse de cette démarche... Je crois que nous ne sommes pas les seuls à communiquer à la presse un certain nombre d'informations. La preuve, ce soir, à propos du G8. Nous attendons des réponses et je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas nous les donner...

M. Daniel Brélaz, syndic: – Puisque M. Meystre soulève le problème du G8, j'ai effectivement répondu à la presse hier, car elle posait aussi des questions et il eût été intenable de ne pas lui répondre dans ces conditions. Mais cela reste un cas exceptionnel.

La présidente: – Donc, on vous répondra...

Je reprends l'ordre du jour. Les deux urgences seront traitées au début de la seconde séance.

Pétition du POP et Gauche en mouvement, Section Lausanne (6692 signatures):
«**Touche pas à ma poste!**»³⁷

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Albert Graf (VDC), rapporteur: – La Commission permanente des pétitions a examiné, lors de sa séance du 27 septembre 2002, la pétition déposée par le Pop et Gauche en mouvement: «**Touche pas à ma poste!**». Elle a siégé dans la composition habituelle, sous la présidence de M^{me} Diane Gilliard.

³⁷BCC 2002, T. II (N° 10/I), p. 7.

Membres excusés: M. Roger Cosandey, M^{me} Myriam Maurer-Savary, M^{me} Christina Maier, M. Antoine Perrin.

L'Administration communale était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz et M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, qui a rédigé les notes de séance, que nous remercions chaleureusement.

Avant l'entrée des pétitionnaires, M. Brélaz explique que bon nombre de réunions ont eu lieu sur ce sujet (environ six séances réunissant 800 personnes au total); presque tout le monde était défavorable aux mesures préconisées par La Poste. La Poste se défend en affirmant qu'elle est obligée de s'adapter alors que la Municipalité, elle, est favorable au maintien d'un service de proximité. M. le syndic ajoute que plusieurs séances ont permis de réunir l'Administration, les sociétés de quartier et des représentants de La Poste. Alors que la Municipalité serait favorable à l'idée d'entamer une discussion sur l'ensemble des bureaux de poste lausannois, La Poste, elle, veut aborder chaque bureau de poste séparément. M. Brélaz juge que si certaines fermetures de bureaux postaux sont simplement déplaisantes, d'autres, en revanche, sont aberrantes. D'après lui, l'arrivée du M2 changera profondément la donne économique. La Poste sera obligée d'en tenir compte et sa direction devra réétudier tout le dossier en intégrant ce nouvel élément dans sa réflexion. M. Brélaz explique aussi qu'il a rencontré M. Ulrich Gygi et que ce dernier est persuadé que la solution envisagée par La Poste est la bonne. Si le directeur général de La Poste est prêt à discuter, il n'en demeure pas moins qu'il veut absolument maintenir ses objectifs.

Les représentants des pétitionnaires, M^{me} Andrea Eggli et M. David Payot, demandent à la Municipalité de Lausanne de s'engager fermement pour la survie des six bureaux de poste concernés par les mesures de fermeture, qu'il défend le service public et qu'il tient compte des habitants, ce que le projet de La Poste ne fait pas à son avis.

M. Brélaz explique que La Poste veut aborder la question des bureaux en négociant bureau par bureau, alors que la Municipalité essaie d'avoir une discussion globale sur ce sujet. Il souligne que le pouvoir décisionnel en la matière se situe à Berne et pas à la Municipalité. De plus, qu'une éventuelle acceptation du M2 par le peuple vaudois modifierait considérablement la ville dans l'espace de quatre ou cinq ans: La Poste sera alors obligée de tenir compte de ces modifications en profondeur et devra adapter ses structures en conséquence.

M^{me} Eggli conclut en affirmant que le Parlement fédéral doit absolument tenir compte du signal lancé par le peuple à l'occasion du vote de la LME.

M. Brélaz souligne que la discussion existe entre la Municipalité et La Poste. Si La Poste est prête à rencontrer la Municipalité, elle a en revanche toujours dit que la décision finale lui appartiendrait. Il explique aussi que le but de

La Poste est de trouver les meilleurs emplacements, notamment en vue d'une éventuelle libéralisation. M. le syndic observe que La Poste pense que les personnes peu mobiles disparaîtront peu à peu!

M^{me} Eggli regrette que l'étude effectuée par La Poste ne tienne aucunement compte des habitants et de leurs besoins. De plus, l'étude de La Poste comporte certaines erreurs lourdes de conséquences: La Poste semble même ne pas être au courant du projet M2 (l'étude n'en parle pas), alors que tout le monde sait que ce projet, s'il est accepté, entraînera des changements majeurs pour notre ville. Elle regrette également que La Poste implante de nouveaux bureaux de poste dans les centres commerciaux: en faisant cela, elle doit adopter les mêmes horaires d'ouverture que ces centres, ce qui est fort déplaisant. M^{me} Eggli dénonce aussi le fait que La Poste ait exigé de la part d'un représentant des pétitionnaires qu'il signe une clause de confidentialité lorsque celui-ci a pris part aux discussions. Il n'est pas normal d'exiger la confidentialité dans ce cas, puisque le comité est supposé en référer aux habitants de la ville.

Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'art. 65 litt. b du RCCL.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Il y a plus d'une année, lorsque La Poste nous faisait part de son projet de démantèlement d'un service public à l'échelle lausannoise, la réaction a été assez prompte au niveau du Conseil communal et des pétitions ont circulé. Les résolutions que nous avons appuyées au sein du Conseil ne permettent pas l'ombre d'un doute sur notre hostilité à l'égard des mesures que La Poste envisage de prendre³⁸. Je dis toujours «envisage de prendre». Par la suite, nous avons constaté que la population lausannoise était tout à fait défavorable à la perspective de passer des heures en déplacements, attentes devant des guichets et voir ainsi diminuer sa qualité de vie. La Municipalité a donc un message extrêmement clair. Elle l'a d'ailleurs tout à fait bien compris, car lors du débat qui a suivi le dépôt d'interpellations urgentes, elle a pris position de manière assez véhémement contre le projet de La Poste. Elle a confirmé cette position lors de débats publics, où elle a largement soutenu la population.

Depuis, le silence règne, même si La Poste, en dépit de tout ce que l'on aurait pu envisager, va toujours de l'avant. Elle ferme des bureaux. Elle a peut-être un peu de retard sur son programme, mais rien n'a changé. Il semble tout de même étrange que la Municipalité ne puisse pas – je l'ai évoqué lors d'interpellations – prendre des contre-mesures,

³⁸BCC 2002, T. I (N° 2), pp. 69 ss.

de manière à éviter que La Poste ait les mains libres dans ce projet.

La Poste ne se situe plus comme un service public, mais comme une entreprise. C'est sa politique, sa manière de voir. On parle d'argent, de rentabilité, d'économies à l'échelle de Lausanne. Ces économies vont dépendre de la réaction des habitants et aussi de la Municipalité. Dans sa réponse à la pétition, qui n'est pas la seule sur ce sujet, il serait très important que la Municipalité témoigne de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle compte encore faire pour éviter que ce genre de choses se produise et, si ce n'est pas dans son pouvoir, que cette situation ne demeure pas impunie. Il serait intéressant de savoir comment la Municipalité va facturer l'usage accru du domaine public – présence des boîtes aux lettres, autorisations de tourner et de stationner, entre autres – que La Poste a demandé au cours des décennies, alors qu'on pouvait être relativement fier de ses services. Il en va de même des dépôts de sacs lors des tournées, etc. Tout cela peut être facturé, peut-être pour faire comprendre à La Poste qu'une économie de Fr. 2 millions peut coûter un certain montant en frais annexes. J'attends donc une communication au sujet de ces pétitions, mettant en évidence les démarches que la Municipalité a entreprises jusqu'ici et en quoi elle va persévérer dans ce sens.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Le groupe libéral soutient la proposition de la Commission permanente des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. En savoir un peu plus sur l'évolution de la situation ne peut pas faire de mal. La présente pétition a toutefois un gros défaut. Elle se trompe d'adresse. N'oublions pas, en effet, que les leviers de commande dans cette affaire se trouvent en main de La Poste et de son directeur général, un directeur de gauche qui a – soit dit en passant – administré là une belle démonstration du peu d'importance qu'il attache à sa mission de service public. La Municipalité en est consciente. Ce qui ne l'a pas empêchée de s'atteler avec beaucoup de détermination à la défense des intérêts des habitants des quartiers concernés, dès qu'elle a eu connaissance du projet de La Poste et sans attendre la pétition du POP. Nous tenons à la remercier pour son engagement. Une fois n'est pas coutume, diront certains...

J'aimerais exprimer encore un autre regret. Le projet de fermeture des bureaux de poste de quartier touche toute la population de ces quartiers, de conditions et de bords divers. Sachant que l'ensemble des sociétés de développement de ces quartiers se mobilisaient pour récolter des signatures en vue d'une pétition, il aurait été plus efficace que le POP joigne ses efforts à ceux de ces sociétés, bien plus représentatives des quartiers touchés par les fermetures, en vue du dépôt d'une seule pétition qui aurait recueilli davantage de signatures et dès lors eu plus de poids. Précisons que la pétition des sociétés de quartier a recueilli un nombre de voix à peu près équivalent à celle du POP, mais qu'elle a été adressée à La Poste. Ce qui était plus efficace que de l'envoyer à la Municipalité, qui ne l'avait pas attendue pour se mobiliser. Apparemment, le

POP a vu dans cette affaire, davantage que la défense des habitants des quartiers, une occasion de se profiler politiquement – et c'est dommage.

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Une année après la présentation du projet de La Poste, l'annonce de la première fermeture est tombée. Le bureau du Grey a été fermé le 1^{er} avril. D'autres vont suivre. Actuellement, La Poste étudie le secteur centre concernant les postes de Chauderon, Gare, Saint-François, Riponne et Sévelin. La pétition du POP et Gauche en mouvement est donc toujours de grande actualité. Nous regrettons que la Municipalité n'ait pas pris les devants pour exprimer vivement son opposition à cette première fermeture et qu'elle ait attendu d'être questionnée par les journalistes pour se prononcer. Au nom de la défense d'un service public de proximité, nous nous opposerons à toutes les fermetures des offices postaux programmées par La Poste à Lausanne et ailleurs.

La Poste n'a jamais communiqué au comité d'accompagnement les chiffres de fréquentation des bureaux concernés, pas plus que ceux démontrant qu'ils travaillaient à perte. La Poste fait des bénéfices, mais cela ne lui suffit pas. Son attitude est arrogante, non seulement envers ses employés, qu'elle aimerait museler, mais également envers les habitants des différents quartiers de notre centre ville, dont elle refuse de prendre en compte les besoins. Elle le refuse à tel point que, dans ses études, un nombre trop élevé d'habitants dans un quartier, qui n'aurait à ses yeux pas assez de commerces, est considéré comme un critère négatif. C'est purement scandaleux! Les habitants n'existent-ils pas pour La Poste? Tout cela ne fait que confirmer ce que nous avons dit dès le début: La Poste se moque de la population et de la Municipalité de Lausanne, ainsi que des autres villes et villages de notre canton, de notre pays. Elle se dit prête à discuter, mais ce n'est que pour mieux asséner une décision déjà prise depuis longtemps. La fermeture du bureau du Grey le démontre clairement. Pour toutes ces raisons, nous continuerons à nous battre avec les comités citoyens qui luttent contre toute fermeture de bureau de poste. Nous vous invitons donc à participer au blocage de ces offices. Ceux de la Bourdonnette, d'Ouchy et de Sévelin ont déjà eu lieu. D'autres vont suivre. Participez dans vos quartiers!

Nous souhaitons par ailleurs que la Municipalité ait une politique plus claire, plus active, plus visible, de refus au projet funeste de La Poste. La Poste a déjà pris ses décisions, elle fermera des offices à Lausanne. Que ce soit ceux programmés, annoncés ou d'autres, elle en fermera. Si la Municipalité est du côté des usagers, elle doit cesser de palabrer avec La Poste et soutenir activement les mobilisations des citoyennes et des citoyens.

M. Béat Sutter (Hors parti): – Je partage le souci des pétitionnaires et j'approuve intégralement le contenu de leur pétition, car La Poste doit rester un service public. Notre syndic ayant rencontré le grand patron de La Poste, M. Gygi, j'espère qu'il nous fournira quelques précisions

et renseignements sur l'issue de cet entretien. Selon ce que j'en sais, il semble que le grand patron de La Poste est un personnage autoritaire et peu réceptif – je l'ai entendu parler à la TV Suisse alémanique. En effet, il se moque de l'avis de la population, des quartiers qui risquent de perdre leur poste et s'oppose aux solutions ou compromis acceptables lors des négociations avec les Autorités locales. Pour lui, seul le profit compte. Je ne vois pas pourquoi La Poste suisse doit faire de gros bénéfices. Le but est qu'elle ne tombe pas dans les chiffres rouges.

Pour conclure, comme toutes les décisions au sujet de la fermeture des bureaux postaux sont prises par Berne, je me demande pourquoi notre Municipalité ne s'adresse pas directement à nos parlementaires fédéraux vaudois pour qu'ils interviennent sous la coupole.

M^{me} Mireille Cornaz (VDC): – Une pétition, des pancartes devant les bureaux de poste, telles sont les diverses manifestations contre la fermeture d'un certain nombre de ces offices. Cette diminution est malheureusement inéluctable. Mais pensons à l'avenir. Actuellement, pour une partie des activités – les paiements, entre autres – il n'est plus nécessaire de se déplacer à La Poste. Mais beaucoup de personnes âgées ne savent comment pratiquer. Dans le cadre de Quartiers 21 prévu par la Ville, il serait bien que des personnes organisent des séances d'information: «Comment payer par compte de chèque, par Internet ou par ordre permanent bancaire». Ces points de rencontre seraient peut-être l'occasion de mettre en place d'autres services, car la disparition des épiceries – qui ne sont pas des entreprises publiques – est tout aussi grave et dramatique pour les personnes ne pouvant se déplacer facilement.

M. Marc Dunant (Soc.): – L'étude que La Poste nous avait communiquée l'année passée démontrait que les offices de poste étaient très bien situés par rapport au domicile des habitants et que le réseau actuel était idéal de ce point de vue. Au moment où la Ville met en route l'opération Quartiers 21, il me semble qu'il y ait là un enjeu assez sérieux de conciliation entre une démarche participative que la Ville veut initier et une démarche autocratique que La Poste conduit depuis un ou deux ans. Le groupe socialiste soutient la proposition de la Commission permanente des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Je me permets de poser ces questions à la Municipalité. Quelle est sa réaction à la lettre que nous avons reçue, datée du 16 janvier, concernant la première décision prise par La Poste? Quels sont, à ce jour, l'état des négociations et la position de la Municipalité?

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il n'est pas d'usage que la Municipalité intervienne lors d'une transmission de pétition. Mais comme plusieurs allusions ont été faites, ou questions directes posées, on fera là aussi une exception!

Rappelons d'abord que la Municipalité était évidemment opposée à tout démantèlement du service public. Elle souhaitait une discussion globale avec La Poste sur l'ensemble

de Lausanne. Ce débat, qui aurait peut-être conduit à une ou deux fermetures, mais jamais à six – je dis «peut-être» car en cinquante ans, des choses se sont créées dans le monopole et d'autres ont disparu – a été purement et simplement refusé par La Poste, qui veut impérativement travailler par secteur. Dans ces conditions, la Municipalité, qui avait prévu de participer à une discussion globale, voire à une éventuelle négociation, se trouve dans la situation où elle ne peut que déléguer un observateur par secteur. Sachez cependant que les sociétés de développement ont leurs représentants dans le processus, qu'elles l'examinent secteur par secteur.

A ce stade, après une première décision, nous avons clairement dit deux choses. D'abord, que nous déplorions une fois de plus que l'on procède par secteur, sans une réflexion globale sur tout Lausanne. Ensuite, que l'alternative proposée pour le secteur concerné, à savoir la suppression de l'office de la Pontaise, était pire que ce qui était initialement prévu. Sur le fond, nous persistons à dire que nous regrettons grandement tout démantèlement. Malheureusement, sans avoir la possibilité de l'interdire puisqu'il s'agit d'une décision fédérale.

Il va falloir songer aux pistes évoquées par M. Bonnard, car si l'on n'a pas encore d'éléments clairs sur le deuxième secteur, l'impression domine que La Poste est ouverte sur le choix du bureau, mais qu'elle en veut un par secteur et tient à maintenir l'objectif initial sans compromis. Si cela était, nous examinerons ce qu'il serait légalement possible de faire, après cette phase de discussions et d'analyses. Néanmoins, ce qui est encore faisable en matière de poste ne l'est pratiquement pas en télécom, Swisscom ayant pris un certain nombre de précautions lors de la législation fédérale. Des possibilités subsistent dans le domaine public et le droit du sol, mais elles ont été volontairement limitées. De plus, des procès sont intentés chaque fois que quelqu'un veut actionner cette voie. Ce qui fait que dans trois, quatre ans peut-être, on saura vraiment ce qu'on a le droit de faire. Malheureusement, ces pistes ne pèsent pas Fr. 2 millions par an. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il ne faille pas les explorer.

Pour le reste, la Municipalité va bientôt rencontrer une délégation de La Poste, après quoi elle prendra position en fonction des événements.

La présidente: – Monsieur le Rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la Commission.

M. Albert Graf (VDC), rapporteur: – Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous

avez renvoyé cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du POP et Gauche en mouvement, Section Lausanne (6692 signatures): «Touche pas à ma poste!»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. *b* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Je vous remercie. Il est 19 h 58. Nous nous retrouverons dans cette salle à 20 heures 32!

La séance est levée à 19 h 58.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

